



Conditions de réussite en 1^{er} cycle d'enseignement supérieur en Pays de la Loire

.....
Mars 2026
.....



Rapport présenté par M. Timothée BRUN
au nom de la Commission « Éducation, Formations, Métiers de demain ».
Chargée d'études : Laure CARNET.
Adopté par par 79 pour, 9 contre, 7 abstentions en session plénière le 3 mars 2026.

Directrice de la publication
Marie-Thérèse Bonneau
Co-directeur de la publication
Julian Lamare

Coordination et réalisation
Sylvie Boutin
Maria de Oliveira

Mise en page couverture
Anima productions
Impression
Région des Pays de la Loire

Crédits photos
© Gettyimages
© RPDL / Jonathan Sarago

SOMMAIRE

Introduction	5
Synthèse des préconisations	8
1. Accéder à l'enseignement supérieur	10
1.1. Le rôle clé du secondaire	10
La scolarité antérieure est déterminante	10
1.2. Les accès à l'enseignement supérieur proprement dits	15
Parcoursup	15
Des vécus très différents selon les filières, entre attractivité et sélectivité	16
La place grandissante du privé dans l'enseignement supérieur	18
L'apprentissage en enseignement supérieur	20
1.3. Fil rouge 1 – approche territoriale	22
1.4. Fil rouge 2 – égalité femmes-hommes	26
Des inégalités qui prennent racine dans l'histoire	26
Des inégalités, reflets des parcours scolaires	27
Des manières d'étudier qui favorisent la réussite universitaire des femmes	28
Le rôle inspirant que doivent jouer les femmes professeurs	28
1.5. Résumé de la partie 1	28
1.6. Préconisations de la partie 1	29
2. Quelles conditions autres qu'académiques à la réussite	33
2.1. La question clé du logement	33
2.2. L'alimentation, ou quand se nourrir relève du défi économique	36
2.3. Ressources financières des étudiants et précarité étudiante	39
2.4. Santé physique, santé mentale	43
2.5. Fil rouge 1 – approche territoriale	48
2.6. Fil rouge 2 - égalité femmes-hommes	49
Les inégalités liées aux territoires	49
Le cas des jeunes parents	50
Les violences sexistes et sexuelles (VSS) : environnement et sécurité	50
La prostitution étudiante	51
2.7. Le numérique, un indispensable parfois difficile d'accès	52
2.8. Le cas des étudiants étrangers en Pays de la Loire	53
2.9. Les étudiants en situation de handicap et à besoins particuliers dans l'enseignement supérieur	55
2.10. Résumé de la partie 2	57
2.11. Préconisations de la partie 2	58
3. Accompagner la réussite : le rôle des établissements et des territoires	63
3.1. Gouvernance de l'enseignement supérieur en région	63
3.2. La question des moyens et leur inégalité d'utilisation	66
Un enseignement universitaire public en grande difficulté	66
Une iniquité structurelle de la répartition des moyens	69
La Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC)	71
3.3. Information-accueil, orientation et réorientation	72

Réorientation en 1 ^{re} année, passerelles entre filières et lutte contre le décrochage.....	72
Les transitions entre filières et l'accompagnement spécifique des lycéens issus de la filière professionnelle	75
3.4. La question des rythmes	76
3.5. La mobilité internationale	78
3.6. Fil rouge 1 : approche territoriale	79
3.7. Fil rouge 2 : égalité femmes-hommes	81
Une réglementation qui favorise la prise en compte de l'égalité mais qui ne suffit pas	81
Activer les leviers territoriaux pour renforcer la promotion de l'égalité	82
3.8. Résumé de la partie 3	83
3.9. Préconisations de la partie 3	84
4. Et après : Poursuite d'études, insertion professionnelle et affirmation de la vie citoyenne	88
4.1. Poursuite d'études après le 1^{er} cycle	88
4.2. Lien avec le monde socio-économique et insertion professionnelle ..	90
4.3. Émancipation et construction de la vie citoyenne	93
4.4. Vie démocratique et engagement	95
4.5. Fil rouge 2 : égalité femmes-hommes	97
4.6. D'autres modèles possibles	98
4.7. Résumé de la partie 4	99
4.8. Préconisations de la partie 4	100
Conclusion.....	102
Annexes	104
Remerciements	119
Bibliographie	125
Glossaire	126
Interventions des organisations.....	129

Introduction

« La capacité de la France à se projeter dans l'avenir et à faire face aux défis économiques et sociétaux futurs passe en grande partie par la formation réussie de sa jeunesse », affirme la Cour des Comptes dans son rapport public annuel 2025. Dans le même temps, elle fait le constat d'une « performance peu optimale » du 1er cycle d'études supérieures (licence) : « seuls 36 % des étudiants obtiennent leur licence en trois ans et 47 % en trois ou quatre ans ».

Est-ce un échec ? Pour répondre à cette question, dans un territoire où la jeunesse a été définie comme une priorité du mandat actuel de la Région, le CESER des Pays de la Loire a interrogé, au fil d'entretiens avec des étudiantes et étudiants, des experts et des acteurs de l'enseignement supérieur en Pays de la Loire, la notion de « réussite ». **Qu'est-ce que la réussite ? de quelle(s) réussite(s) parle-t-on ?** Chacun et chacune a sa propre définition. Voici celles que le CESER a retenues pour cette étude au terme de travaux sous forme d'ateliers collectifs thématiques en commission Education, Formations et Métiers de demain :

- La **réussite étudiante** se concrétise par un parcours réalisé sans discrimination et dans des conditions préservant la qualité de vie, aboutissant à une insertion dans la société au travers, possiblement, d'un diplôme, et permettant l'épanouissement individuel et la capacité à penser et à faire des choix.
- La **réussite des établissements d'enseignement supérieur** consiste à garantir l'égalité d'accès, à innover pédagogiquement, à assurer la qualité des parcours et à favoriser l'insertion professionnelle, en lien avec les territoires et tout en contribuant à l'émancipation, à la citoyenneté et au bien-être.
- La **réussite des territoires en matière d'enseignement supérieur** passe par des conditions de vie (logement, alimentation...) décentes, un dynamisme social, économique et culturel et une offre diversifiée et suffisante. Elle suppose que soit mise en place une offre de recherche-formation-innovation.

La « réussite » dont traite cette étude n'est donc pas seulement académique. Elle inclut également le développement de l'individu en fonction de ses objectifs personnels, et sa mise en liens avec les autres et le monde. Elle ne concerne pas que les étudiantes et étudiants, mais aussi les établissements et les territoires.

La réalisation de cette étude, menée de septembre 2024 à février 2026, a pris place dans un contexte particulier à plusieurs titres. Quarante ans après une

massification qui a présenté l'avantage de l'accès au savoir, de la montée globale des qualifications¹ et compétences et de gains en termes de salaire, mais n'a pas permis totalement de se dégager du déterminisme social et de la reproduction des inégalités, l'enseignement supérieur français connaît des bouleversements majeurs. L'un d'entre eux est la **situation financière extrêmement difficile que rencontrent les universités**. Un autre est la **place grandissante du secteur privé lucratif** dans l'enseignement supérieur. Un autre encore, l'essor de l'apprentissage post-bac, à présent menacé par les réformes en cours sur cette politique. Enfin, la crise du Covid 19 a mis en lumière les grandes **difficultés économiques rencontrées par certains étudiants** tout au long de leur parcours.

En Pays de la Loire plus précisément, le contexte est double, avec :

- une **Stratégie régionale enseignement supérieur, recherche et innovation 2021-2027** qui arrive à son terme, et l'élaboration prochaine de la nouvelle Stratégie ;
- un **choix budgétaire fort du Conseil régional** opéré en décembre 2024, de maintenir les investissements mais de limiter, parfois drastiquement, les dépenses de fonctionnement (avec un impact sur le fonctionnement des Universités et d'autres structures en lien avec l'enseignement supérieur).

L'ensemble de ce contexte national et régional influe, à différents niveaux, sur la réussite des étudiants ligériens au cours de leur 1^{er} cycle d'études supérieures.

Au sein même de la catégorie des étudiants, existe une grande diversité (étudiants à l'Université, étudiants des grandes écoles, étudiants en BTS et BUT, étudiants apprentis, étudiants en écoles privées...). Leur parcours scolaire, leur expérience de l'orientation, leurs moyens économiques, leur appartenance sociale, leur capacité de mobilité et d'accès à la décohabitation, leur personnalité... déterminent le type d'études qu'ils et elles vont poursuivre, et dans une certaine mesure la réussite qu'ils vont y rencontrer.

Les Pays de la Loire comptent **154 000 étudiantes et étudiants**², dont :

- Près de 74 500 à l'université (34 000 à Nantes Université, 26 500 à l'Université d'Angers, 11 000 au Mans Université, 3 000 à l'INSPÉ)
- 26 500 en BTS
- 4 500 en classes préparatoires

¹ La qualification est le premier rempart au chômage des jeunes - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4805248>

² Chiffres 2023-2024, source : Académie de Nantes - <https://www.ac-nantes.fr/les-chiffres-cles-de-l-academie-de-nantes-122557>

- 9 500 en établissements privés d'enseignement universitaire
- 39 000 dans d'autres écoles d'enseignement supérieur

Cette étude suivra la chronologie du parcours étudiant :

- **Partie 1 : accéder à l'enseignement supérieur**
- **Partie 2 : quelles conditions, autres qu'académiques, à la réussite ?**
- **Partie 3 : accompagner la réussite, le rôle des établissements et des territoires**
- **Partie 4 : et après ? insertion et poursuite d'études**

Dans chacune de ces parties, deux « fils rouges » exploreront plus spécifiquement deux aspects :

- **l'approche territoriale,**
- le prisme de **l'égalité femmes-hommes**. Ce fil rouge est un focus réalisé par le Groupe Égalité femmes-hommes du CESER³.

Dans cette étude, le CESER des Pays de la Loire s'attachera à analyser les **conditions de réussite en 1^{er} cycle d'enseignement supérieur en Pays de la Loire**, à identifier des **leviers** et à émettre des **préconisations d'améliorations ou de nouveaux dispositifs** dans le domaine de l'orientation, des conditions de vie et de l'insertion professionnelle (ou poursuite d'études en 2^e cycle).

Il s'interrogera globalement sur la question : **quel modèle d'enseignement supérieur veut-on, et pour quelles missions** : diffuser le savoir et la connaissance, notamment à travers le lien recherche / formation / innovation ? Faire monter en qualification pour répondre aux besoins de la société, répondre à un besoin de main-d'œuvre immédiat ? Former des travailleurs, former des citoyens ? Préparer aux transitions, notamment environnementales, dans un monde qui se complexifie ?

Tout cela n'étant pas contradictoire, comment l'articuler ? **Avec quels moyens, et quelles modalités de financement ?**

Il se place dans une perspective positive d'amélioration d'un existant déjà bien développé, dans une région où les décideurs s'inscrivent dans une logique de coopération.

³ Voir aussi l'annexe 4

Synthèse des préconisations

Le détail des préconisations (pistes de mise en œuvre et cible) est à retrouver en fin de chaque partie de l'étude.

Partie 1

- Préconisation n°1 : **favoriser la transition entre lycée et enseignement supérieur**
- Préconisation n°2 : **faciliter l'éducation à l'orientation et la découverte de l'enseignement supérieur**
- Préconisation n°3 : **renforcer la découverte des secteurs et des métiers**
- Préconisation n°4 : **déconstruire les stéréotypes de genre associés aux études et aux métiers**
- Préconisation n°5 : **développer les diagnostics territoriaux genrés pour définir les réponses**
- Préconisation n°6 : **favoriser l'apprentissage des compétences psychosociales, et le renforcement de la confiance en soi qui s'effectuent dans certains lycées et facultés**

Partie 2

- Préconisation n°7 : **faciliter l'accès au logement des étudiantes et étudiants en Pays de la Loire**
- Préconisation n°8 : **favoriser la mobilité des étudiantes et étudiants**
- Préconisation n°9 : **favoriser une restauration étudiante saine, équilibrée et abordable pour toutes et tous**
- Préconisation n°10 : **lutter contre la précarité étudiante**
- Préconisation n°11 : **lutter contre le non-recours aux aides**
- Préconisation n°12 : **agir pour la santé des étudiantes et des étudiants**
- Préconisation n°13 : **veiller à ce que les universités soient en mesure de renouveler leurs outils et infrastructures numériques**
- Préconisation n°14 : **favoriser l'accès aux droits et à l'information sur les dispositifs d'accompagnement**

Partie 3

- Préconisation n°15 : **renforcer la gouvernance territoriale**
- Préconisation n°16 : **garantir les moyens adaptés pour un accès de toutes et tous aux savoirs**
- Préconisation n°17 : **renforcer et clarifier l'offre de formation**

- Préconisation n°18 : **permettre d'expérimenter des parcours universitaires plus souples**
- Préconisation n°19 : **favoriser et faire connaître les passerelles**
- Préconisation n°20 : **financer davantage la mobilité internationale des étudiantes / étudiants et apprenties / apprentis**

Partie 4

- Préconisation n°21 : **favoriser l'engagement associatif, syndical, humanitaire... des étudiantes et étudiants**
- Préconisation n°22 : **poursuivre le soutien aux Junior-Entreprises et à l'entrepreneuriat étudiant, en portant une attention particulière à la diversification des publics concernés**
- Préconisation n°23 : **faciliter la recherche de stages pendant les études, notamment les stages obligatoires**
- Préconisation n°24 : **poursuivre le soutien aux actions de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) par des financements et des actions de communication**
- Préconisation n°25 : **favoriser l'accès des étudiantes et étudiants à la culture, au sport et aux loisirs**

1. Accéder à l'enseignement supérieur

Les Pays de la Loire se distinguent sur le plan national par plusieurs **spécificités** qui influent sur les conditions d'accès à l'enseignement supérieur des jeunes Ligériens :

- la nature de l'offre de formation d'enseignement supérieur disponible, avec une forte présence des **BTS** (en Pays de la Loire, 234 sites de formation différents préparent à un BTS, par voie scolaire ou par apprentissage)⁴,
- une disparité territoriale, avec des bassins de vie particulièrement **éloignés des grands centres universitaires** (Mayenne, Sarthe) et des bassins de vie où **l'offre publique est faible ou absente**, orientant certains choix des lycéens vers le privé (Vendée),
- des **Universités reconnues mais en situation financière critique** (exemple de l'Université d'Angers, modèle de réussite en licence, mais dont la dotation par étudiant ne cesse de baisser),
- enfin, une **insertion des jeunes dans l'emploi plus précoce** qu'ailleurs⁵, qui s'explique par la prépondérance des formations courtes et par un marché de l'emploi plutôt plus favorable.

1.1. Le rôle clé du secondaire

La scolarité antérieure est déterminante

La réussite dans l'enseignement supérieur est fortement corrélée au **capital scolaire** accumulé au cours du parcours secondaire, voire du primaire. Les **caractéristiques de l'établissement**, le **choix de la filière** et des options... prédéterminent aussi la réussite en 1^{er} cycle d'enseignement supérieur dans la plupart des filières⁶. Malgré des dispositifs mis en place par l'Éducation nationale (accompagnement par les enseignants, « devoirs faits », tutorat, parcours...), ainsi que des mesures telles que celles de la Politique de Ville (Colos apprenantes, Cordées de la réussite, classes « préparatoires intégrées »)⁷, la

⁴ Source : Carif-Oref des Pays de la Loire, Éléments de réflexion sur la réussite des BTS en région Pays de la Loire, octobre 2025

⁵ Source : Insee, 2021. « De fait, les jeunes ligériens sortent moins fréquemment du système scolaire sans diplôme, ils font en moyenne des études plus courtes et s'insèrent plus tôt et plus facilement qu'ailleurs sur le marché du travail. Cette insertion précoce est notamment liée à la forte tradition de l'apprentissage dans la région. »

⁶ Christophe MICHAUT, État des recherches en économie et en sociologie sur la réussite universitaire, 2.1 Le poids déterminant de la scolarité antérieure - https://journals.openedition.org/ree/11961?ID_FICHE=1613345&INLINE=FALSE#tocto1n3

⁷ <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/politique-de-la-ville>

réussite en 1^{er} cycle universitaire reste tributaire de données sociales et individuelles influençant les résultats au secondaire⁸.

« **Pour réussir ses études supérieures** (au sens de la probabilité de s'inscrire et de durer), **il faut réussir sa scolarité antérieure. En 1^{er} cycle, ce qui est déterminant, c'est la filière suivie au lycée** : le fait d'avoir obtenu un bac général, les résultats obtenus sur le parcours scolaire ». Marie DAVID, enseignante-chercheuse en sociologie, cotitulaire de la chaire ouverture sociale dans l'enseignement supérieur, Nantes Université

La préparation à la poursuite d'études devient ainsi un véritable enjeu pour toutes les filières de baccalauréat afin de mieux préparer les jeunes aux compétences attendues dans l'enseignement du supérieur, qui apparaît notamment dans la grille horaire du baccalauréat professionnel⁹.

En Pays de la Loire, choisir une **filière technologique ou professionnelle** est courant et, en ce qui concerne la filière technologique, plus choisi que subi. C'est moins vrai concernant le bac professionnel et, pour un collégien, trouver le bac professionnel qui lui correspond le mieux peut s'avérer problématique, notamment du fait d'un manque de places.

L'orientation pendant le secondaire : un processus déterminant pour l'enseignement supérieur

Les dispositifs d'accompagnement à l'orientation proposés dans le secondaire jouent un rôle essentiel dans l'accès à l'enseignement supérieur et dans la réussite en premier cycle. Une **orientation subie** (par défaut, par préférence géographique, par pression des pairs, de la famille ou de l'établissement) ou mal appréhendée (représentations erronées de la réalité de la formation ou du métier) augmentera le risque de décrochage par la suite.

Au cours des auditions menées, le CESER a pu constater le **large panel d'outils** mis en place par les établissements secondaires, par le Rectorat, par la Région, par les Universités, par les associations... pour **accompagner au mieux l'orientation des collégiens et lycéens**, mais aussi leurs représentations de l'enseignement supérieur. Par exemple :

⁸ Cereq 452-2024 « Le palier de fin de troisième détermine l'orientation dans la filière professionnelle ou générale, et conduit à départager les jeunes destinés aux carrières d'exécution de celles et ceux qui poursuivront des études. 59% des jeunes issus.es de ménages à dominante ouvrière vont ainsi rejoindre la filière professionnelle dès la fin de la classe de troisième (contre 16% des enfants de deux cadres). Les premier.es vont également plus souvent subir leur orientation, celle-ci ne correspondant pas à leur premier vœu dans 21% des cas (contre 10% pour les second.es) ».

⁹ La grille horaire du baccalauréat professionnel prévoit sur l'ensemble du cycle de formation un accompagnement renforcé de 265 heures dédiées à la consolidation des acquis, l'accompagnement personnalisé et l'accompagnement au choix de l'orientation.

- le projet Étoile¹⁰ des trois Universités ligériennes, qui a pour objectifs de réduire les inégalités géographiques, sociales et de genre dans les processus d'orientation, et de répondre au défaut de projection des jeunes ligériens dans les formations du supérieur (il s'agit d'un appel à projet, limité dans le temps),
- les dispositifs de la Région, qui utilisent des outils innovants pour faire découvrir et mieux connaître les métiers : les Orientibus qui vont au plus près des jeunes dans leur établissement, la plateforme « ChoisirMonMétier »,
- la « semaine à l'essai » de Nantes Université, et plus largement les expériences d'immersions proposées par les établissements,
- la sensibilisation aux formations scientifiques dès le primaire au Mans,
- les webinaires de Nantes Université et de l'Université d'Angers permettant d'informer les jeunes et les familles sur les modalités de Parcoursup,
- le réseau de « Correspondants Universités » dans les lycées de Loire-Atlantique et de Vendée.

La Région et l'Éducation nationale exercent en termes d'orientation des missions complémentaires, l'orientation proprement dite relevant de l'Éducation nationale, tandis que la Région est en charge de l'information sur les métiers et de leur découverte (loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel).

La Stratégie régionale enseignement supérieur, recherche et innovation 2021-2027¹¹ le souligne : « en matière de choix d'orientation, les projections des jeunes sont déterminées en partie par leurs origines sociales et géographiques ». C'est pourquoi « la Région soutient de manière récurrente des **dispositifs d'ouverture sociale** (comme les Cordées de la réussite, accompagnement en 1^{re} et terminale de jeunes qui ne se projettent pas dans l'enseignement supérieur par des étudiants en grandes écoles – voir encadré) qui bénéficient aujourd'hui principalement aux jeunes de zones dites de politiques de la ville »¹².

Tous ces outils, en œuvrant à une meilleure connaissance des opportunités et à un travail sur les représentations (de l'enseignement supérieur et des métiers), concourent à une orientation éclairée des jeunes avant le bac.

¹⁰ <https://projet-etoile.fr/>

¹¹ https://www.paysdelaloire.fr/sites/default/files/2021-03/desr-2021-strategie-esri_0.pdf

¹² Mesure 7 – Éclairer les choix pour permettre aux jeunes une orientation active vers l'enseignement supérieur.

La nécessité d'une orientation choisie, éclairée et construite, à partir de l'élève, au sein d'un véritable processus associant familles et communauté éducative, est consensuelle pour tous les acteurs. C'est la question des moyens pour y parvenir qui se pose. A cet égard **une consultation nationale sur l'orientation** a été menée à partir de fin 2024. Les résultats, présentés en avril 2025, s'accordent avec les constats dressés par le CESER dans le cadre de cette étude. Ceux-ci ont largement inspiré le « Plan Avenir »¹³ présenté à la rentrée 2025 par le ministère de l'Éducation nationale, dont il conviendra de vérifier la mise en œuvre.

Cependant, le CESER constate que **des élèves en proportion importante** sont orientés dès la fin du collège, parfois sans l'avoir vraiment voulu, **vers des voies professionnelles**, avec un impact important sur leur poursuite d'études dans le supérieur. En 2024, 12,6 % des élèves ligériens ont ainsi suivi leur scolarité en CAP, bac pro ou ULIS pro. D'autre part, dans la voie générale et technologique, les choix d'options irréversibles (ou perçus comme tels) dès la seconde **accroissent la pression** sur les jeunes et les familles.

Le CESER s'inquiète également du **recul des financements publics en faveur des dispositifs d'ouverture sociale ayant pourtant fait leurs preuves** pour accompagner les choix d'orientation des publics les plus éloignés de l'enseignement supérieur (exemple de la Cordée de réussite BRIO à Nantes, qui a bénéficié d'une subvention régionale représentant 1/3 de son financement jusqu'en décembre 2024). En effet, les jeunes de catégories socio-professionnelles modestes, et/ou géographiquement éloignés des centres urbains, ont besoin de ce type de dispositifs pour ne serait-ce qu'envisager le fait de suivre des études supérieures, même avec de très bons résultats scolaires.

Les Cordées de la réussite

Les Cordées de la réussite « visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances ». Elles ont pour objectif d'aider les élèves des milieux défavorisés à aller au plus loin de leur potentiel, en luttant contre l'autocensure et les fausses représentations. Dispositif de l'Éducation nationale, une Cordée de la réussite se noue entre des établissements d'enseignement supérieur « têtes de cordées » et des établissements scolaires du second degré.

En Pays de la Loire, où l'accent est mis sur l'orientation, l'ouverture culturelle et sociale et le développement personnel, il en existe 25, réparties sur tout le territoire, dont 8 situées en-dehors des grandes agglomérations, voire en milieu rural. 195 établissements scolaires et 7 094 élèves sont « encordés actifs » (juin

¹³ <https://www.education.gouv.fr/plan-avenir-l-orientation-pour-que-l-avenir-soit-un-choix-450556>

2025¹⁴). Une nouvelle Cordée, pilotée par l'Université de Nantes, sur la thématique sanitaire et sociale, est en cours de création. Ce dispositif n'accompagne néanmoins qu'un nombre réduit d'élèves de chaque établissement concerné, pré-sélectionnés par celui-ci.

« Issue du milieu rural agricole, avec personne dans mon entourage ayant le bac ou au-delà, j'avais un auto-sabotage à déconstruire. Brio m'a bien aidée dans mon orientation professionnelle ». Bertille, bénéficiaire de la Cordée nantaise BRIO, aujourd'hui coordinatrice d'un réseau régional dans l'environnement

« Quand on est issue de famille modeste, il y a beaucoup de choses qu'on ne connaît pas : on voit peu de métiers autour de nous C'est un dispositif parfait pour nous amener vers une filière : personne n'avait fait médecine dans mon entourage, j'ai pu voir comment ça se passait dans ce milieu ». Justine, bénéficiaire de la Cordée nantaise BRIO, aujourd'hui médecin urgentiste.

Concernant les **salons dédiés à l'orientation**, le CESER observe depuis quelques années un changement de configuration de l'offre présente dans la majorité d'entre eux, avec une **surreprésentation des établissements privés lucratifs** (qui connaissent une forte dynamique, ont des moyens financiers importants et un enjeu de promotion inhérent à leur modèle économique) et, à l'inverse, une présence de moins en moins importante sur les grands salons des formations universitaires. Ces dernières, rencontrant des difficultés financières croissantes et recevant de moins en moins de subventions de la part de la Région pour y participer, sont en effet amenées à renoncer à être présentes à des salons pour lesquels la participation n'est pas gratuite. Cela peut concourir à créer, pour les jeunes et les familles les moins averties sur ces sujets, des **représentations erronées ou tout au moins tronquées**, qui pourront les conduire à s'endetter pour s'inscrire dans un organisme privé, quand une formation publique gratuite existait pourtant.

Dans ce domaine, le CESER a noté avec intérêt les initiatives des lycées ainsi que des **collectivités territoriales mettant en place des forums des formations ou des métiers** en accès gratuit, ciblées précisément sur les besoins de leur public. Ainsi par exemple le forum des métiers des arts et des sports organisé par le Pays de Fontenay-Vendée, ouvert aux 3^e et lycéens et faisant intervenir de jeunes professionnels pouvant parler à la fois de leur formation et de leur métier, ou le Salon Trajectoire organisé en novembre par Saint-Nazaire Agglo en collaboration avec cinq intercommunalités voisines et la Région avec des pôles métiers et un espace formation adapté à la demande, ou encore Destination

¹⁴ <https://www.ac-nantes.fr/les-cordees-de-la-reussite-123413>

Avenir(s), une semaine de découverte des métiers, de visites d'entreprises et de forum formations adultes et post-bac, organisée par la Communauté de communes de Châteaubriant-Derval.

Il souligne aussi positivement les modalités adoptées notamment par l'Université de Nantes et du Mans, consistant à rémunérer des étudiants (**tutorat**) pour contribuer à l'information sur l'enseignement supérieur auprès des lycées.

1.2. Les accès à l'enseignement supérieur proprement dits

Parcoursup

L'objet n'est pas ici de porter un jugement sur la plateforme nationale Parcoursup, pour laquelle l'accompagnement s'organise de plus en plus, ce qui semble contribuer à une **amélioration visible**, mais de manière inégale, et dépendante des établissements et de l'origine sociale (fort impact de l'investissement sur ce sujet des établissements, des familles, des SUIO). Toujours est-il que cette procédure d'accès à l'enseignement supérieur semble toujours **générer du stress** pour les jeunes et les familles et parfois des difficultés dans les parcours des jeunes – sans qu'il soit simple d'en attribuer la responsabilité au système lui-même, aux usages qui en sont faits par les jeunes (nombre de choix, délai avant de supprimer des choix non privilégiés, non hiérarchisation des vœux...) ou à la complexité de l'offre de formation. L'ampleur possible des choix (10 vœux et 10 sous-vœux) peut aussi générer du stress, au moment de la préinscription comme lors de la validation finale.

Le CESER pointe à cet égard l'inégalité des jeunes dans leur connaissance des opportunités existant dans l'enseignement supérieur, directement en lien avec la catégorie socio-professionnelle de leurs parents, ce qui fait de Parcoursup un processus pour lequel **l'origine sociale** reste prépondérante. L'accès aux études demeure en effet fortement déterminé par la catégorie sociale d'origine : en 2022, 73 % des 25-34 ans enfants de cadres ou professions intellectuelles supérieures sont diplômés de l'enseignement supérieur long, contre 21 % des jeunes issus d'un milieu ouvrier¹⁵. Le choix de la discipline et de la formation est également très corrélé à l'origine sociale de l'étudiant. En effet, le système de sélection actuel semble orienter les jeunes des classes populaires vers l'université, et ils sont peu présents dans les filières sélectives et élitistes¹⁶. Pour

¹⁵ <https://injep.fr/wp-content/uploads/2025/07/Chiffres-cles-Jeunesse-2025.pdf>

¹⁶ Cf « L'Université qui vient : un nouveau régime de sélection scolaire », C Huguée et T Poullaouec

choisir leur logement, certaines familles tiennent même compte de la carte scolaire conduisant à un lycée proposant une classe préparatoire.

Le CESER pointe également la tendance inquiétante de certains jeunes, stressés (à tort ou à raison) par la plateforme et leurs résultats scolaires, à **s'orienter par anticipation vers une formation privée lucrative hors Parcoursup** (et donc non sélective - si ce n'est par la capacité à la financer), par crainte de « se retrouver sans rien », alors que la situation financière de la famille ne le permet parfois pas vraiment (potentielle situation de surendettement). Il ne s'agit pas ici de préconiser que toutes les formations soient intégrées à Parcoursup, mais plutôt d'encourager à considérer et faire de la plateforme un gage de qualité pour les familles et un outil de régulation des organismes.

Des vécus très différents selon les filières, entre attractivité et sélectivité

Outre la diversité du vécu entre filières, l'accès à l'enseignement supérieur se caractérise aussi par la question de la sélectivité de certaines formations, pour lesquelles un niveau est requis pour être admis : on parle alors de **filières sélectives** (c'est le cas des classes préparatoires aux Grandes écoles, à un degré divers selon leur réputation, leur taux de réussite aux concours et leur situation géographique, ou encore des BUT - Bachelors universitaires de technologie). Parmi ces filières sélectives, certaines sont en tension, ce qui accroît leur sélectivité, d'autres non.

Par ailleurs, parmi les filières non sélectives (notamment la plupart des parcours universitaires), certaines peuvent se retrouver, ponctuellement ou durablement, **en tension**, que ce soit lié à leur attractivité ou à leur jauge maximale. C'est le cas de la filière STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives), en principe non sélective, mais dont la forte tension a conduit à en restreindre l'accès, au point que seule une demande sur dix peut aujourd'hui recevoir une suite favorable¹⁷.

« Dans certaines formations il n'y a pas de tension : le stress est inutile. En fait il faudrait arrêter de distinguer sélectif et non sélectif, mais plutôt parler de formations en tension ou non ». Karine FOUCHER, Vice-présidente Orientation-Insertion professionnelle des étudiants, Nantes Université

A contrario, certaines filières peinent à attirer en raison de conditions de travail et salariales peu attractives, C'est le cas de certaines **formations sanitaires et sociales** (infirmières et aides-soignantes notamment) avec un impact sociétal

¹⁷ Chiffre national

non négligeable sur des métiers parfois essentiels qui peinent à attirer de nouveaux professionnels, ou d'autres secteurs comme l'hôtellerie restauration. Cela pose la question de l'orientation, de la valorisation de ces métiers en tension et de l'attractivité, qui passe par l'amélioration des conditions de travail et salariales.

La région des Pays de la Loire présente la spécificité d'un fort maillage de **BTS**¹⁸ sur son territoire, 234 établissements proposant ces formations sur l'ensemble des 5 départements (87 en Loire-Atlantique, 52 en Maine-et-Loire, 23 en Mayenne, 29 en Sarthe, 43 en Vendée). On y trouve une majorité de lycées généraux, technologiques ou professionnels et des CFA, mais aussi des MFR, des écoles privées..., relevant pour 2/3 du privé et pour 1/3 du public, et de trois ministères de tutelle (Éducation nationale, Agriculture, Mer). 93 BTS différents (chaque option différente étant comptée) sont proposés en apprentissage, 88 par la voie scolaire. En 2023, 5 818 apprentis formés en CFA et 5 704 étudiants de lycées professionnels se sont présentés à l'examen du BTS. Parmi eux, 4 596 apprentis et 4 993 élèves ont été admis. Le taux de réussite s'élève donc respectivement dans la région à 79 % par l'apprentissage et 88 % par la voie scolaire. Il est à noter que les communes rurales ont une offre plus resserrée que les communes urbaines. Ainsi en Loire-Atlantique, un jeune résidant en commune rurale aura le choix entre 6 BTS différents (majoritairement agricoles), tandis qu'un jeune résidant en commune à densité intermédiaire aura le choix entre 33 BTS, et un jeune résidant en commune à densité peuplée aura le choix entre 67 BTS.

« Le public du Grand ouest est globalement moins réticent à l'orientation technologique et professionnelle que dans d'autres territoires. Selon les chiffres de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) 2024, 46 % des titulaires d'un bac professionnel continuent dans le supérieur (42 % continuent en BTS – 22 % en scolaire, 20 % en apprentissage-, 4 % vont ailleurs). Les élèves de bac professionnel ont un taux de réussite au BTS de 65 % (élevé en production industrielle : 71 %, moins élevé en sanitaire et social). On peut donc dire que sur une classe de lycée professionnel, environ 25 % vont réussir en BTS ». Vincent TROGER, Maître de conférences en sciences de l'éducation au Centre de recherche en éducation de Nantes

Particularité des lycées proposant des formations professionnelles ou technologiques supérieures, un **directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques** (DDFPT) peut être en charge du

¹⁸ Source : Carif-Oref des Pays de la Loire, Éléments de réflexion sur la réussite en BTS en région Pays de la Loire, octobre 2022

recrutement des étudiants, de la coordination pédagogique, et du lien avec le milieu professionnel des BTS. Au sein des BTS, la situation des étudiants est hétérogène selon qu'ils sont **en apprentissage ou en statut scolaire** (fort impact sur les conditions de vie). Il faut aussi distinguer les **BTS rares**, dont la zone de recrutement va être très étendue, entraînant des questions de mobilité, de logement et d'éloignement familial, et les BTS plus classiques dont le recrutement va souvent s'exercer majoritairement dans l'établissement même ou les établissements voisins. Il apparaît en effet que le BTS, au sein du lycée où l'on a passé sa scolarité secondaire, constitue **un choix rassurant et souhaitable** pour nombre de jeunes, en accès direct après le bac ou même au retour d'une ou deux années non concluantes à l'université. On note également que **les intitulés de BTS** sont parfois très compliqués voire hermétiques (c'est aussi le cas pour certains BUT) ou portant à confusion¹⁹ : ainsi, malgré les descriptifs détaillés présents sur Parcoursup et le travail pédagogique des DDFPT, ils peuvent entraîner des erreurs d'orientation.

En deux ans, le BTS prépare directement à l'emploi des techniciens qualifiés qui correspondent, pour la plupart des filières, à un véritable besoin des entreprises. Certains étudiants font toutefois le choix d'une passerelle pour poursuivre leurs études supérieures, via une licence professionnelle qui peut permettre d'intégrer un master ou via la (moins connue) classe préparatoire adaptation technicien supérieur (ATS), qui permet de rejoindre en un an une école d'ingénieurs. Cet **accès à l'enseignement supérieur par étapes**, permettant une sortie vers l'emploi rapidement si nécessaire, mais aussi une poursuite d'études si c'est possible financièrement, est particulièrement prisée des jeunes issus de milieux populaires.

La place grandissante du privé dans l'enseignement supérieur

Plus d'un étudiant sur quatre est aujourd'hui scolarisé dans le privé²⁰, en France : c'est deux fois plus qu'il y a vingt ans²¹. La région des Pays de la Loire se caractérise par une forte présence de l'enseignement privé, y compris dans l'enseignement supérieur, qui se traduit par le poids de **l'Université Catholique de l'Ouest**, à Angers principalement, avec 6 360 étudiants, 1 000 à Nantes et 400 à Laval (coût de l'année d'études de 3 000 à 9 000€ en fonction des revenus des parents ; les boursiers pouvant bénéficier d'une bourse UCO complémentaire), et par l'existence à La Roche-sur-Yon de **l'Ices** – Institut

¹⁹ Il est ainsi difficile de se faire une idée précise de la différence entre un BTS SIO (services informatiques aux organisations) et un BTS CIEL (cybersécurité, informatique et réseaux, électronique).

²⁰ 789 900 étudiants étaient inscrits dans l'enseignement supérieur privé en 2023

²¹ <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/l-info-de-france-culture/reforme-de-l-enseignement-superieur-la-fin-du-modele-francais-5789236>

Catholique de Vendée (2 000 étudiants). L'UCO et l'Ices sont des **ESSPIG**, c'est-à-dire des « établissements d'enseignement supérieur privés à but non lucratif, concourant aux missions de service public, reconnus par l'État en tant qu'établissements d'enseignement supérieur privé d'intérêt général, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, après avis du comité consultatif pour l'enseignement supérieur privé » (loi du 22 07 2013). Des établissements de plus petite taille sont également concentrés dans l'agglomération nantaise (54 écoles en 2020).

L'importance de la place du privé dans l'offre de formation est une spécificité régionale historique, dès l'enseignement primaire et secondaire, notamment en milieu rural, qui se poursuit dans l'enseignement supérieur. Cette forte présence du privé, qui apporte une solution en l'absence d'offre publique, conduit néanmoins le CESER à s'interroger sur l'insuffisance du maillage du public pour l'accueil de toutes et tous, ainsi que sur les stratégies de contournement scolaire existantes²².

Dans le supérieur, il est à noter que l'offre publique est parfois inexistante en raison de la situation géographique, ou de la filière choisie. C'est le cas, par exemple, des formations de kinésithérapeute, d'ostéopathe et d'ergothérapeute, qui n'existent pas dans le public dans la région. Le « choix » d'une formation privée onéreuse par les étudiants qui se dirigent vers ces filières devient alors la seule solution.

À côté des établissements privés d'enseignement supérieur associatifs et reconnus par l'État, un **enseignement privé lucratif, sans contrôle de l'État**, a connu un essor notable ces dernières années en France. Une offre en niveau bac+3 hors contrat (« bachelor »), notamment, a explosé récemment dans les Pays de la Loire avec une qualité variable et difficilement évaluable, des tarifs très élevés et un argument de vente lié à l'évitement de Parcoursup. Le manque de régulation du secteur peut engendrer des **dérives**²³ (pratiques commerciales douteuses, qualité d'enseignement insuffisante, voire, à l'extrême, arnaque à la fausse formation), pénalisantes pour les étudiants et les familles.

En Pays de la Loire, au vu des difficultés financières des Universités, des territoires se tournent vers le privé pour maintenir ou développer l'offre de formation (exemple de La Roche-sur-Yon)²⁴.

²² de l'école publique vers l'école privée, mais aussi d'une école publique à une autre

²³ <https://www.vie-publique.fr/en-bref/293824-enseignement-prive-superieur-lucratif-un-secteur-mal-connu>

²⁴ Audition de Françoise RAYNAUD, vice-présidente enseignement supérieur, La Roche-sur-Yon agglomération

« A Angers, beaucoup d'établissements lucratifs ont profité de la loi sur l'apprentissage et de la loi Choisir son avenir professionnel, et ont connu une forte croissance avec des formations BTS et des titres RNCP : bachelors, masters. Ce sont des structures juridiques, des conditions de travail différentes, avec des contrats précaires ou très précaires ». Emmanuel DROUIN, enseignant en BTS agricole, École supérieure des agricultures (ESA), Angers. Représentant CFDT

Fin juillet 2025, le gouvernement Bayrou avait présenté un projet de loi²⁵ (« Baptiste », non voté à ce jour) pour **mieux réguler l'enseignement supérieur privé**, s'appuyant sur le contrôle de la qualité et créant deux niveaux de reconnaissance : le partenariat et l'agrément. Il prévoyait aussi de permettre aux établissements privés de délivrer des diplômes universitaires.

L'apprentissage en enseignement supérieur

L'alternance, impliquant un aller-retour entre temps de formation théorique et application dans le travail, est une des modalités d'études existantes. L'apprentissage est l'un de ses dispositifs existants, accessible aux personnes entrant en études supérieures ainsi qu'aux personnes en reconversion.

Les aides publiques à l'apprentissage, qui représentent **25 milliards d'euros par an**, encouragent les entreprises à favoriser l'apprentissage au sein de leurs équipes, financent le modèle de nombreux organismes privés de l'enseignement supérieur et, dans une mesure moindre mais non négligeable, bénéficient également aux universités.

En 2023-24 en France, **635 800 des 1 021 500 apprentis suivaient une formation de l'enseignement supérieur (soit 62,2 % des apprentis)**. Le nombre d'apprentis dans le supérieur a été **multiplié par 9 depuis 2005**, avec une nouvelle progression en 2024, de 10,3 %. Quel que soit le diplôme préparé, le recrutement des apprentis en première année de formation se fait principalement dans la voie scolaire et reste majoritairement masculin²⁶. On note que la région des Pays de la Loire est tout particulièrement concernée par une forte proportion du choix de la voie de l'apprentissage, avec un effectif de 66 878 apprentis en 2023-2024²⁷.

Pour les jeunes pas ou peu soutenus financièrement par leur famille pendant leurs études supérieures, l'apprentissage est **une chance sociale**, fournissant à

²⁵ <https://www.banquedesterritoires.fr/le-gouvernement-sattaque-aux-abus-de-lenseignement-superieur-prive>

²⁶ Source : ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche [https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eessr/FR/T260/L apprentissage dans l enseignement supérieur/](https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eessr/FR/T260/L%20apprentissage%20dans%20l%20enseignement%20superieur/)

²⁷ Source : monographie régionale des Pays de la Loire, Centre Inffo, juillet 2025

la fois un revenu et une expérience professionnelle en lien direct avec leur formation.

L'apprentissage peut cependant représenter un « **facteur absorbant** » au moment du choix de la filière et de la formation : des jeunes dans l'incapacité de financer leur année sans revenu peuvent ainsi être amenés à faire de l'apprentissage un critère de choix d'orientation surpondéré par rapport à leur appétence et/ou au type de formation qui leur conviendrait le mieux.

« En termes d'accès à l'enseignement supérieur, il y a une vraie mise en tension entre la volonté et ce qui est possible. Avoir accès à un revenu est facilitateur mais peut être absorbant : des jeunes se « rabattent » sur certaines formations qui ne sont pas leur choix premier. » Corentin CHOISY, doctorant en épistémologie, Inserm, Nantes Université. Enseignant en médecine, pharmacie et sciences. Représentant CGT

Le CESER considère l'apprentissage comme une voie présentant **de multiples avantages**, pour les jeunes comme pour la société dans son ensemble (notamment, la qualité de la transmission et les relations entre enseignement et entreprises ou administrations publiques). Toutefois, il rappelle que l'enseignement supérieur a pour mission de former à des savoirs, à des compétences, et à une famille de métiers, plus qu'à un poste précis dans une entreprise précise (qui peut-être n'existera plus dans quelques années). **L'équilibre entre temps scolaire** (formant à la citoyenneté) **et temps en entreprise** (formant aux métiers et aux réalités du monde du travail) est crucial, et l'apprentissage n'apparaît pas automatiquement adapté pour tous les profils d'individus et tous les âges, de même qu'il n'a pas nécessairement de sens pour toutes les filières. Le CESER rappelle que **la base de l'enseignement supérieur reste la formation académique** (théorique et pratique), et n'encourage pas au « tout apprentissage ».

« L'apprentissage est une modalité qui convient particulièrement à certains étudiants, il est important de la proposer pour élargir l'accessibilité, malgré cela on s'inquiète quand c'est la seule option possible dans des domaines où ça n'est pas une nécessité. Dans les IUT, cela a pris une place très grande, quitte à imposer cette modalité alors qu'elle n'est pas toujours le meilleur choix pour telle formation ou tels étudiants. Ils ne sont pas tous prêts à aller en entreprise avec tout ce qui se joue dans le milieu du travail. La formation initiale peut être une nécessité avant de pouvoir aller en entreprise. » Corentin CHOISY

Le CESER constate que **le financement de cette voie d'apprentissage va en diminuant**. Dans un objectif de maîtrise des dépenses de l'apprentissage, depuis le 1^{er} juillet 2025, les employeurs doivent s'acquitter d'une participation obligatoire de 750 € pour tout contrat d'apprentissage, pour les formations à

partir de bac+3 (niveaux 6 et 7). Comme c'est le contrat d'apprentissage qui déclenche le paiement de la formation, cette mesure pourrait **réduire le nombre de contrats**, ce qui aurait pour conséquence **un moindre financement de l'enseignement supérieur**²⁸. La conséquence se fait d'ailleurs déjà sentir sur les IUT : l'IUT de Saint-Nazaire, dont les ressources propres dépendent à 80 % de l'apprentissage, a ainsi constaté à la rentrée 2025 une baisse de 10 % des étudiants inscrits en apprentissage en BUT, licence professionnelle ou Master.

1.3. Fil rouge 1 – approche territoriale

L'inégalité territoriale vis-à-vis de l'accès à l'enseignement supérieur se manifeste dès le secondaire, lors de la phase d'orientation. En effet, si les universités multiplient les initiatives en direction de lycées, *« elles ont du mal à couvrir tous les établissements, et par ailleurs il est plus facile de se mettre en lien avec les établissements des grandes villes. Il y a un véritable enjeu à toucher les lycéens les plus distants et des classes populaires, par des dispositifs d'universités à l'essai, de conférences, de dispositifs en direction des parents »*, explique Marie DAVID, enseignante et chercheuse en sociologie à Nantes Université. Les dispositifs d'ouverture sociale que sont les Cordées de la réussite sont plutôt présents dans les quartiers dits de politique de la ville. Nantes Université, de son côté, travaille sur le sujet via sa **chaire de recherche « ouverture sociale dans l'enseignement supérieur »**.

Les formations universitaires en Pays de la Loire sont :

- Nantes Université
- Université et IUT d'Angers
- Le Mans Université
- IUT Nantes
- IUT Saint-Nazaire
- IUT La Roche sur Yon
- IUT Le Mans
- IUT Laval
- Polytech Nantes et Polytech Angers

²⁸ Source : Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles - <https://travail-emploi.gouv.fr/apprentissage-ce-qui-change-au-1er-juillet-2025>

- ENSIM
- École Centrale de Nantes
- École Nationale Supérieure des Arts et Métiers (ENSAM) - Angers
- Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)

Les **trois Universités : Nantes, Angers et Le Mans**, dont le secteur de recrutement va au-delà de leur département, proposent des formations déconcentrées de 1^{er} cycle (Saint-Nazaire et La Roche-sur-Yon pour l'Université de Nantes ; Saumur, Cholet et Les Sables d'Olonne pour Angers ; Laval pour l'Université du Mans).

Par ailleurs, la région compte 15 grandes écoles, parmi lesquelles Centrale Nantes, Polytech, Audencia ou encore Oniris, ainsi qu'une soixantaine d'autres établissements.²⁹

Le **maillage territorial se densifie** si l'on y ajoute l'ensemble des formations sanitaires et sociales et les nombreux BTS.

S'ajoutent à ces maillages les récents « **campus connectés** » et « **campusA2PAS** », tiers-lieu de formation à distance, chacun suivant une formation différente, sous la supervision d'un tuteur coordinateur. Ces infrastructures existent dans les villes petites ou moyennes éloignées des métropoles, à l'initiative d'une intercommunalité, pour répondre aux besoins de celles et ceux qui ne peuvent pas envisager des études supérieures dans une grande ville (pour des raisons de santé, financières ou encore familiales). L'objectif est économique pour le territoire : former sur place de la main d'œuvre qualifiée pour les entreprises, permettre aux étudiants en BTS de poursuivre leurs études sur place.

Les Pays de la Loire comptent :

- **deux campus connectés**, ayant répondu à **l'appel à projet national** : Châteaubriant et Cholet. Campus connecté est un label et un réseau, qui présente des avantages (ils sont signalés dans Parcoursup et donnent accès à une réduction sur les frais de formation du Cned).
- **trois campus A2PAS** : Fontenay-le-Comte, Challans et Sablé-sur-Sarthe, ayant répondu à un **appel à manifestation d'intérêt de la Région des Pays de la Loire**. Le soutien financier est moindre (une seule subvention Région, le suivi financier, dont la rémunération d'un coordonnateur-tuteur ou coordonnatrice-tutrice, étant assuré par l'intercommunalité

²⁹ <https://www.letudiant.fr/fiches/etudes/region-pays-de-la-loire.html>

seule), le cadre plus souple (sur la proportion maximale de formations privées, par exemple).

« Nous avons mené une étude au niveau européen comparant cours à distance et cours in situ et testé les apprentissages : les étudiants apprennent moins bien à distance et, de plus, ont l'impression d'avoir moins bien appris. Les étudiants les plus distants des apprentissages ont ainsi accès à des modes d'accès au savoir qui fragilisent cognitivement et rendent incertains les apprentissages ». Marie DAVID, maître de conférences, enseignante et chercheuse en sociologie, Nantes Université

Si ces tiers-lieux **ne permettent pas de vivre pleinement une expérience universitaire** à proprement parler (vie de campus, échanges avec les enseignants), ils n'en constituent pas moins une **solution aux difficultés de mobilité et d'accès** à l'enseignement supérieur des jeunes ruraux, qu'elles relèvent de motifs financiers, psychologiques, ou médicaux. Par exemple, dans le cas d'un empêchement physique, temporaire ou non, ces dispositifs apportent une **solution complémentaire** permettant de poursuivre tout de même des études supérieures, et de le faire dans un environnement sociabilisé et supervisé, plus favorable à la réussite qu'un isolement à domicile. Leur réussite dépend fortement des modalités à distance de la formation choisie, et de la personnalité du coordonnateur-tuteur ou coordonnatrice-tutrice.

« J'ai fait une 1^{re} année PASS (parcours d'accès spécifique santé) à Nantes et ça ne m'a pas convenu, seule parmi 1 000 étudiants, ce n'est pas propice à apprendre. J'ai arrêté et choisi de faire un BTS, plus court et professionnalisant. J'habite à côté, je peux rester chez moi, c'est plus pratique et l'environnement est plus propice au travail que ma chambre ». Jade, étudiante en BTS au Campus Connecté de Châteaubriant

« Pour moi c'est une reconversion professionnelle. J'ai des enfants en bas âge, ce n'était donc pas possible de faire les allers-retours à Nantes. J'avais besoin de cadre et de motivation. Le Campus Connecté n'est pas loin, et j'ai eu un très bon accueil ». Elodie, étudiante en ressources humaines au Campus Connecté de Châteaubriant

« Le Campus A 2 PAS est adapté à ma situation précise, mais il pourrait l'être à plein d'autres situations : pour des raisons financières, de sociabilité, médicales... Ça peut éviter des départs forcés et donc des abandons, une année perdue ou un arrêt définitif d'études. ». Alexis, étudiant en sciences de l'éducation au Campus A 2 PAS de Fontenay-le-Comte

« Se motiver seul chez soi est hyper compliqué. Le fait d'être en contact avec les autres étudiants, les temps d'activités communes, la supervision de la

tutrice...c'est tout cela qui m'a motivée à venir au campus de Fontenay. Je le recommanderais à quelqu'un qui sait être autonome ». Clarisse, étudiante en BTS communication au Campus A 2 PAS de Fontenay-le-Comte

Le CESE, dans son avis de juillet 2025 sur l'avenir de l'enseignement supérieur, estime qu'« *en misant sur une décentralisation intelligente, on inscrit le développement dans une logique de soutenabilité (mobilité, éco-campus...), en évitant la concentration urbaine souvent très énergivore* »³⁰. « Pour permettre l'accès à l'enseignement supérieur à tous et toutes, le CESE préconise de mieux **inscrire le service public de l'enseignement supérieur dans les politiques d'aménagement durable des territoires en déployant de nouvelles universités de proximité à taille humaine ou des antennes universitaires dotées de moyens propres à assurer l'ensemble de leurs missions. Il préconise également de renforcer les politiques de **mobilité étudiante** ».**

La **mobilité est en effet une indispensable clé d'accès à l'enseignement supérieur** pour les Ligériens qui grandissent à distance de Nantes ou Angers. Les auditions réalisées pour cette étude ont régulièrement fait émerger la notion de méfiance des familles à l'égard des métropoles (inquiétudes, justifiée ou non, sur la sécurité), couplée ou non à des impératifs financiers. C'est principalement la **problématique du logement** (décohabitation du noyau familial et donc, dans la majorité des cas, loyer supplémentaire à payer) qui crée la difficulté, surtout dans un contexte de pénurie de logement étudiant et de coût très élevé du locatif privé à Nantes et Angers³¹. Au regard de ce contexte, il n'est pas étonnant de constater que « 23 % des jeunes ruraux envisagent une filière courte permettant de s'insérer rapidement sur le marché du travail, contre 15 % des jeunes citadins »³².

« On constate en ruralité des freins psychologiques par rapport aux études supérieures. Quand les parents n'ont pas fait d'études, partir en ville faire des études n'est pas simple. » Emmanuel DROUIN, enseignant en BTS agricole, École supérieure des agricultures (ESA), Angers. Représentant CFDT

Un phénomène **d'autocensure** peut ainsi être vécu par des jeunes pour qui cela ne va pas de soi de se projeter dans l'enseignement supérieur, malgré de bons résultats. D'où l'importance, outre les dispositifs d'ouverture sociale, de proposer une offre de formation variée en 1^{er} cycle de manière déconcentrée sous forme d'antennes, comme par exemple à Saint-Nazaire et à La Roche-sur-

³⁰ https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2025/2025_15_financmnt_enseignmnt_sup.pdf p112

³¹ Sur la question du logement, voir aussi en partie 2 de cette étude, et par ailleurs l'étude du CESER « Se loger en Pays de la Loire », juin 2026.

³² Source : enquête de l'Afev (Association de la fondation étudiante pour la ville, qui accompagne dans leur parcours scolaire des enfants et adolescents fragiles par le mentorat), menée en partenariat avec Trajectoires Reflex, l'Unaf (Union nationale des associations familiales) et Rura, dévoilée le 24 septembre 2025 à l'occasion de la journée du refus de l'échec scolaire - <https://www.banquedesterritoires.fr/orientation-des-freins-persistants-pour-les-lyceens-ruraux>

Yon (cette dernière étant en partie financée par l'agglomération, qui y voit un intérêt à la fois pour ses habitants et ses entreprises), en lien avec l'Université de Nantes, ou à Saumur et Cholet, en lien avec l'Université d'Angers.

Enfin, Le Mans constitue le 3^e pôle universitaire ligérien. C'est l'une des villes de l'ouest de plus de 200 000 habitants qui a **le plus faible taux d'étudiants dans sa population** (5% contre 20% à Angers par exemple). Cela entraîne des répercussions sociales (niveau de vie des jeunes plus faible, moins de possibilités de s'insérer dans des métiers à fortes rémunérations) et économiques : les entreprises ont du mal à recruter des ingénieurs, des commerciaux de haut niveau, des managers.

« Il faut montrer aux jeunes qu'ils pourront, pour un coût raisonnable, se projeter en enseignement supérieur, au Mans et en Sarthe, et pour cela étoffer l'offre. C'est une priorité pour nous depuis quatre ans : on a doublé l'investissement financier sur le mandat, notamment au niveau du CPER, en partenariat avec la Région. C'est un investissement sans précédent pour rénover le campus, faire en sorte qu'il devienne attractif. Sur le territoire du Mans, amener les jeunes à l'enseignement supérieur est déjà une réussite. » Fabienne LAGARDE, vice-présidente Enseignement supérieur, recherche, Le Mans Métropole

1.4. Fil rouge 2 – égalité femmes-hommes

La réussite des étudiants et étudiantes, comme le choix des filières, résultent notamment de l'existence de modèles inspirants.

Des inégalités qui prennent racine dans l'histoire³³

La part des femmes dans les effectifs étudiants est grandissante : 3% en 1900, 30 % en 1940, 56% aujourd'hui.

L'entrée des femmes à l'université est le résultat d'un double combat : l'accès aux études supérieures et l'accès aux postes d'enseignement.

L'accès des études était empêché pour les femmes par l'impossibilité de passer le bac. Elles n'ont pu y avoir accès qu'en 1880, et il a fallu attendre 1924 pour qu'elles puissent avoir le même programme que les hommes (bac identique avec latin, philosophie et sciences).

³³ <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-cours-de-l-histoire/federons-nous-quand-les-femmes-s-imposent-a-l-universite-7717948>. Cette émission cite les études d'Amélie PUCHE et Marie-Elise HUNYADI -Accès des femmes aux études universitaires.

Pendant longtemps, les études des jeunes femmes avaient pour objectif principal de les éduquer aux tâches futures domestiques « pour la vie privée et dans la vie privée », et dans un rôle de représentation sociale dans les classes les plus aisées.

Les femmes étaient alors considérées comme des êtres à la sensibilité trop forte et au physique fragile et donc jugées trop faibles pour suivre des études supérieures.

La massification de l'enseignement supérieur a largement profité aux femmes dans les années 1970 - 1980, ce qui se vérifie aujourd'hui. Il n'en reste pas moins que cette histoire prédétermine les choix genrés des filières encore constatés à ce jour. Il s'agit toujours de déconstruire les représentations sur les rôles assignés dans la société aux femmes comme aux hommes.

Des inégalités, reflets des parcours scolaires

« Dans les Pays de la Loire comme sur le reste du territoire français, les filles réussissent mieux que les garçons tout au long de leur scolarité. Dès l'école primaire, les filles ont de meilleurs résultats en français et en mathématiques que les garçons. En revanche, à partir du collège, si les résultats en français des filles sont supérieurs à ceux des garçons, ils s'inversent en mathématiques et la confiance des filles en leurs capacités diminue³⁴.

Cette moindre confiance a probablement des conséquences sur leur orientation et plus globalement sur leur stratégie scolaire³⁵ ».

Elles sont donc majoritaires en bac général (57 % des élèves de terminale en lycée général sont des filles). A l'inverse, les garçons sont plus orientés vers les sciences « dures », et cette différence a été accentuée par la réforme du bac de 2020 : en 2022, un garçon avait 2,3 fois plus de chances qu'une fille d'avoir un bac « sciences » ; c'est l'inégalité la plus forte observée au cours de toute la V^e République³⁶.

Ces choix scellent **la différenciation des parcours** dans l'enseignement supérieur. Elle se cumule avec d'autres facteurs : performances scolaires, milieu familial et social, contexte scolaire, poids sociétal...

Ainsi, dans toutes les classes préparatoires aux grandes écoles en Pays de la Loire, la proportion des étudiants est largement majoritaire (65,66 %) par

³⁴ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7934688?sommaire=7934696> et <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6047791?sommaire=6047805>, étude de Léa Chabanon et Maxime Jouvenceau.

³⁵ Voir l'étude du Carif Oref : https://www.cdr-copdl.fr/doc_num.php?explnum_id=33921

³⁶ <https://www.cidj.com/s-engager/c-est-vous-qui-le-dites/comment-la-reforme-du-lycee-eloigne-les-filles-des-maths-et-des-sciences>

rapport aux étudiantes (34,34 %). Ce constat est nettement supérieur aux chiffres nationaux 59,73 % / 40,27 %. Ceci se confirme également dans les choix des filières : $\frac{3}{4}$ des étudiants se concentrent dans les filières « scientifiques », alors que les étudiantes sont majoritaires, par exemple, dans les filières juridiques et paramédicales et sociales (84,55 %)³⁷.

Dans le cadre du plan académique « fille et maths », l'objectif est de favoriser le choix des maths et des sciences. En revanche, le CESER regrette que les garçons ne soient pas encouragés à aller vers des filières féminisées³⁸.

Des manières d'étudier qui favorisent la réussite universitaire des femmes

De manière générale, il a été observé que les étudiantes réussissent mieux que leurs homologues masculins, du fait de la poursuite de comportements scolaires : présence à la bibliothèque universitaire, assiduité aux cours³⁹...

Le rôle inspirant que doivent jouer les femmes professeures

Même si la féminisation massive du corps enseignant n'a pratiquement pas cessé depuis les années 1970, le déséquilibre genré dans l'enseignement supérieur (52 % de femmes dans le secondaire, et 39 % dans le supérieur) conduit à un manque de modèles inspirants pour les jeunes femmes à l'université⁴⁰. Le mentorat joue lui aussi un rôle important dans ce domaine (associations d'Alumni).

1.5. Résumé de la partie 1

- L'accès à l'enseignement supérieur est largement influencé par un déterminisme social dans lequel la scolarité antérieure est déterminante.
- En Pays de la Loire, les résultats au bac sont plutôt supérieurs à la moyenne nationale, et les filières technologiques et les études courtes type BTS sont plus plébiscitées qu'ailleurs.
- Il existe une offre diversifiée de dispositifs d'accompagnement à l'orientation et à la découverte des métiers, mais les moyens mis

³⁷ Données fournies par Sophie Orange lors de son audition au CESER

³⁸ Source : Observatoire des inégalités, mai 2025

³⁹ Étude poids du genre dans l'expérience étudiante et accès à l'emploi : éducation et formation n°99

<https://www.education.gouv.fr/media/22304/download>

⁴⁰ Source : <https://eveprogramme.com/ressources/articles/la-place-des-femmes-dans-l-enseignement/>, article de Marie Donzel

en œuvre ne permettent pas de toucher tous les publics qui en auraient besoin.

- L'apprentissage, particulièrement présent en Pays de la Loire, constitue une chance sociale, mais peut aussi être un facteur absorbant.
- La région est marquée par un déséquilibre de ses centres universitaires (deux gros pôles à Nantes et Angers, un pôle plus petit au Mans avec une marge de progression). Les Campus Connectés et CampusA2PAS, s'ils n'apportent pas une expérience étudiante équivalente, offrent une solution complémentaire à divers freins (mobilité, santé, autocensure...).
- La place de l'enseignement privé est une spécificité régionale, y compris en enseignement supérieur.
- L'histoire de l'accès des femmes à l'enseignement supérieur prédétermine les choix genrés des filières encore constatés à ce jour. Il est essentiel de déconstruire les représentations sur les rôles assignés dans la société aux femmes comme aux hommes.

1.6. Préconisations de la partie 1

Les préconisations suivent la présentation suivante :



Préconisation n°x

Pistes de mise en œuvre :

- xxx. Cible à qui s'adresse cette piste de mise en œuvre : xxx

Illustration d'action existante

- xxx. Cible à qui s'adresse cette piste de mise en œuvre : xxx

Illustration d'action existante



Préconisation n°1 : favoriser la transition entre lycée et enseignement supérieur

Pistes de mise en œuvre :

- Soutenir des initiatives et dispositifs permettant l'ouverture sociale et la lutte contre l'autocensure et les stéréotypes (de genre notamment). Soutenir les Cordées de la réussite du territoire de manière pérenne (et non via des appels à projets, peu accessibles aux projets qui ne sont pas nouveaux et limités dans le temps), dont les Cordées éloignées des métropoles, pour leur permettre d'accompagner plus de lycéens. Cible : Région
- Poursuivre le soutien régional au projet Étoile porté par les trois Universités ligériennes qui a pour objectif de réduire les inégalités géographiques, sociales et de genre dans les processus d'orientation. Cible : Région



Préconisation n°2 : faciliter l'éducation à l'orientation et la découverte de l'enseignement supérieur

Pistes de mise en œuvre :

- Encourager les dispositifs d'immersion de lycéens en établissement d'enseignement supérieur et l'accueil d'étudiants dans les lycées pour présenter les formations d'enseignement supérieur aux élèves de 1^{re}. Cible : lycées, universités
- Renforcer la formation continue des conseillers d'orientation psychologues et professeurs principaux de 1^{re} et terminale en termes d'orientation. Cible : Rectorat
- Accompagner les jeunes à la connaissance et à l'utilisation des différents outils d'orientation. Cibles : parents, établissements
- Proposer des formations à des parents élus de conseils d'administration de lycées pour qu'ils puissent déployer des ateliers en direction des autres parents, afin de favoriser l'accompagnement à l'utilisation de Parcoursup par les parents et limiter son effet de déterminisme social. Cible : Fédérations de parents d'élèves, Rectorat, Région

Le SUIO de Nantes Université propose des ateliers à destination des parents sur cette thématique.

- Conditionner le soutien du Rectorat et de la Région aux grands salons d'orientation privés à une information sur le statut des établissements privés lucratifs et à une représentation plancher des établissements publics (via par exemple un tarif réduit ou une mise à disposition gratuite de stands pour chaque université de la région). Cible : Rectorat, Région
- Mettre en place des contrôles dans les grands salons privés pour vérifier le respect des obligations légales des établissements privés lucratifs. Cible : Rectorat, DREETS



Préconisation n°3 : renforcer la découverte des secteurs et des métiers

Pistes de mise en œuvre :

- Favoriser l'intervention de jeunes professionnels dans les établissements en finançant ces actions dans le cadre des dialogues sectoriels. Ces interventions doivent aussi permettre une meilleure lisibilité de la réalité des métiers, en s'appuyant sur les besoins prospectifs définis par les branches professionnelles. Cible : Région, DREETS, OPCO, branches professionnelles
- Favoriser au sein des services régionaux et de l'État l'accueil de stagiaires lycéens et étudiants afin de contribuer à un croisement de regards et des partages d'expérience. Cible : Région, État



Préconisation n°4 : déconstruire les stéréotypes de genre associés aux études et aux métiers

Pistes de mise en œuvre :

- Promouvoir l'apprentissage des sciences dont les mathématiques, dès le primaire et tout au long du parcours scolaire, auprès des filles et de leur famille, en s'appuyant notamment sur les associations du territoire
- Promouvoir les métiers scientifiques et les représentations associées, en s'appuyant notamment sur des modèles inspirants : poursuivre et renforcer la mobilisation des « Joséphine » pour des capsules vidéo, recourir aux actions du CARIF OREF, se saisir de l'Orientibus et actions dans les lycées (proposé dans l'avis sur le rapport annuel égalité FH)

- Promouvoir les métiers dits « féminins » auprès des jeunes hommes et les métiers « STEM » (science, technology, engineering and mathematics) auprès des jeunes femmes ; prévenir un processus d'orientation genrée
- Promouvoir la valorisation des études et des parcours quelle que soit la filière (scientifique, économique et sociale, technologique, littéraire...)
- Promouvoir le mentorat auprès des jeunes pour encourager à choisir librement son métier



Préconisation n°5 : développer les diagnostics territoriaux genrés pour définir les réponses adaptées

Piste de mise en œuvre :

- Soutenir le maintien des CIO dans les territoires pour permettre aux jeunes de prendre connaissance des différentes filières d'études et de leurs débouchés
- Poursuivre la sensibilisation du monde socio-économique sur égalité femmes/hommes



Préconisation n°6 : favoriser – dans le cadre des actions menées dans les lycées – **l'apprentissage des compétences psychosociales**, et le renforcement de la confiance en soi qui s'effectuent dans certains lycées et facultés

2. Quelles conditions autres qu'académiques à la réussite

Parmi les conditions de réussite, les conditions de vie tiennent une place prépondérante. En Pays de la Loire, les tensions sur le **logement**, notamment à Nantes et à Angers, et la **mobilité depuis les zones rurales** appellent une vigilance particulière. La **précarité des jeunes** au cours de leurs études supérieures apparaît également comme un enjeu central⁴¹, notamment sur le plan **alimentaire**.

2.1. La question clé du logement

Accéder à l'enseignement supérieur implique de fait une première inégalité, selon que le foyer familial se situe ou non à proximité d'une ville universitaire : si ce n'est pas le cas, la recherche d'un **logement** et son coût financier représentent un premier frein, souvent important, parfois insurmontable⁴².

La Cour des comptes le note en 2025 : « *Même si le logement n'est pas le facteur prééminent de l'orientation, chaque nouvelle étape du parcours universitaire est susceptible de soulever la question de la capacité à se loger. [...] Si la connaissance objective de la qualité des logements occupés par les étudiants bute sur la diversité des situations, le lien entre le logement et les conditions de vie des étudiants est, en revanche, bien documenté. Le critère économique, lié au coût du logement autonome et aux situations de précarité potentiellement induites, et le critère du temps, que le logement permet de gagner ou de perdre en fonction de sa localisation, en sont les deux dimensions essentielles.* »

Centrant son rapport sur la question du soutien public au logement des étudiants, elle constate que « *le logement des étudiants fait l'objet de nombreux dispositifs, portés par des acteurs multiples, mais ne relève pas d'une stratégie publique formalisée. Les investissements réalisés pour assurer l'extension du parc social ne sont pas suffisants pour répondre à la demande croissante, notamment en zone urbaine en tension immobilière. Les dispositifs de soutien au logement des étudiants ne permettent pas d'accompagner l'ensemble des étudiants aux revenus modestes, ni de résoudre les disparités territoriales* »⁴³.

⁴¹ A ce propos, lire également l'étude du CESER « [Pour la cohésion sociale, la prévention comme clé de la lutte contre les précarités](#) » (mars 2024).

⁴² Voir aussi l'étude de la Commission santé/social du CESER « Se loger en Pays de la Loire », juin 2026.

⁴³ « Le soutien public au logement des étudiants » <https://www.ccomptes.fr/fr/plateformes-citoyennes/plateforme-evaluations-politique-publique/explorer-evaluations/le-soutien-2>

Il faut **distinguer logement étudiant** (parc dédié à ce public) et **logement des étudiants** (plus globalement, l'accès de ce public au logement, tous parcs confondus).

Concernant le **logement étudiant**, le **Crous de Nantes Pays de la Loire** est l'opérateur incontournable sur le sujet, qui gère 44 structures d'hébergement, soit 8 997 logements (9 326 lits) répartis en 12 Cités U' avec 4 526 logements (4 546 lits) et 32 Résidences U' avec 4 471 logements (4 780 lits)⁴⁴. **Ce parc permet de loger 6,08 % des effectifs étudiants** (effectifs 2021-2022) sur les 6 villes d'implantation du Crous (Nantes, Angers, Le Mans, Saint-Nazaire, Laval et La Roche-sur-Yon).

Au 30 juin 2024, le Crous avait enregistré 20 991 demandes de logement. **34 % des personnes ayant fait une demande se voient donc opposer un refus**. S'y ajoutent les potentiels non-recours des personnes n'ayant pas fait de demande non par manque de besoin, mais par manque de connaissance du Crous ou par préjugé de leur impossibilité d'y accéder.

Les étudiants ou futurs étudiants n'ayant pas obtenu ou demandé de logement Crous s'orientent vers le **parc privé**, dans un contexte parfois de forte tension (Nantes, Angers, La Roche-sur-Yon) où les loyers, non plafonnés, peuvent augmenter de manière exponentielle et où les étudiants se retrouvent en concurrence avec d'autres publics (jeunes actifs, personnes âgées, touristes « Airbnb »...). Cette situation est chaque année une source de stress et d'inquiétude intenses pour les jeunes et leurs familles. De plus, certains étudiants qui peinent à se trouver un logement se voient limiter à un parc énergivore et sont amenés à faire des arbitrages en décidant de ne pas se chauffer pour réduire leurs dépenses.

Par ailleurs, l'Observatoire de la réussite étudiante de l'Université de Nantes note que les étudiantes et étudiants qui logent en résidence universitaire réussissent mieux, ce qui est sans doute en lien avec la manière d'étudier et du fait de la proximité des résidences avec les sites universitaires, dont la bibliothèque - mais ne préjuge pas toutefois des conditions de vie effectives dans ces résidences, variables selon les lieux. La construction de logements étudiants proches des sites universitaires apparaît donc cruciale.

⁴⁴ Chiffres de la rentrée 2024, in Rapport d'activités 2024 du Crous de Nantes Pays de la Loire -

A **Angers**, l'accès au logement, notamment pour les étudiantes et étudiants, a été jusqu'à récemment particulièrement difficile, au point de pousser des étudiants à vivre dans des campings (Angers, Nantes). Sur ce territoire très attractif, le boom d'offre de formations « n'est pas compatible avec le territoire », selon Benjamin KIRSCHNER, adjoint au maire d'Angers chargé de la jeunesse et de la vie étudiante, qui précise : « *il y a un déficit d'offre publique de logement étudiant par rapport à la moyenne nationale (7 % contre 10 %). Nous travaillons à des dispositifs cousu main avec nos partenaires, selon trois axes : création d'offre, information, accompagnement* ». A Angers, 620 nouveaux logements (construit en un délai record de 14 mois) à tarif social ont été livrés à la rentrée 2025, grâce à un partenariat État / Région et du foncier cédé par l'Université. La gestion en a été confiée au Crous. Ainsi, la tension est un peu moindre mais reste forte, ce qui est aussi le cas à **Nantes**.

Au Mans, où l'offre de formation est plus resserrée mais diversifiée et en croissance, la situation est totalement différente : l'accès au logement est facile et moins coûteux.

Dans les villes d'équilibre, la tension sur le logement est plus difficile à évaluer et à analyser : il semble être particulièrement difficile d'accès pour les étudiants à La Roche-sur-Yon ou Saumur, un peu plus facilement accessible à Saint-Nazaire.

Le coût du logement représente le 1^{er} poste de dépense, soit 47 % du budget étudiant⁴⁵, en augmentation constante (+ 2 à 3 % entre 2024 et 2025⁴⁶). Les autres postes de dépenses sont ainsi d'autant plus réduits, et au premier chef l'alimentation.

⁴⁵ <https://fage.org/news/actualites-fage-federations/2025-09-03,DP-FAGE-ICDR-2025.htm>

⁴⁶ <https://unef.fr/wp-content/uploads/2025/08/Enquete-UNEF-2025.pdf>

Le Crous de Nantes Pays de la Loire

Le logement, la restauration et l'attribution des bourses sont les principales missions des Crous (Centre régionaux des œuvres universitaires et scolaires), établissements publics autonomes en réseau (25 établissements avec pour tête de réseau le Cnous). Le Crous de Nantes Pays de la Loire gère un parc de 9 000 logements, pour moitié en Cité universitaire et pour moitié en résidence universitaire. Cette activité est devenue (récemment) financièrement déficitaire avec un taux de couverture à 92 %. L'objectif du Crous est d'équiper 10% des étudiants en logement. Actuellement, 6,08 % des étudiants ligériens sont logés par le Crous.

Côté restauration, le Crous de Nantes Pays de la Loire a servi 4,4 millions de repas en 2024 dont 1,4 million de repas à 1€ dans 57 structures de restauration (RU, food trucks, tiers-lieux...). Tarif social, le repas à 1€ fait l'objet d'une compensation spécifique de charge de service public. Le taux de couverture par les recettes de la restauration est de 37 %.

Chaque année, le Crous de Nantes Pays de la Loire reçoit 50 000 dossiers de demandes de bourses et en attribue 30 000.

2.2. L'alimentation, ou quand se nourrir relève du défi économique

La majorité des auditions menées en vue de cette étude ont fait émerger la problématique de la **précarité alimentaire** d'une partie des étudiants. C'est le premier sujet sur lequel les syndicats étudiants sont saisis, ce que les étudiants relais santé observent principalement lors de leurs échanges terrain, c'est aussi un constat formulé par le Crous de Nantes Pays de la Loire, par les associations de solidarité et par les collectivités territoriales.

Globalement, le Crous procure environ un repas par jour à 1 étudiant sur 7⁴⁷, ce repas n'étant pas toujours complet ni équilibré. La question de l'accès à une nourriture suffisante se pose donc pour nombre d'étudiants.

⁴⁷ Calcul issu des données suivantes : 4 292 236 repas servis par le Crous Nantes Pays de la Loire en 2024, 153 995 étudiants en Pays de la Loire en 2023-24, sur la base de 200 jours « d'études » (hors vacances scolaires et week-ends).

Ville	Resto U'	Cafet U'	Crous Truck'	Crous(S) pace'	Tiers Lieux/ Corner café	Distributeur de pizzas	Total
Nantes	7	16	2	1	4	•	30
Angers	3	4	1	1	•	•	9
Le Mans	2	6	•	•	•	•	8
Laval	1	3	•	•	•	1	5
La Roche-sur-Yon	1	2	•	•	•	•	3
Saint-Nazaire	1	1	•	•	•	•	2
Total	15	32	3	2	4	1	57

(Ci-dessus) Les lieux de restauration. Source : [rapport d'activité 2024 du Crous de Nantes Pays de la Loire](#)

VILLE	2023	2024	Évolution
Nantes	1 999 194	2 063 111	+ 3,20 %
Angers	1 072 866	1 158 977	+ 8,03%
Le Mans	593 323	592 964	- 1,49 %
Laval	216 467	230 263	+ 6,37 %
La Roche-sur-Yon	129 047	128 385	- 0,51 %
Saint-Nazaire	125 397	118 537	- 5,47%
Total	4 144 929	4 292 236	+ 3,55 %

	2023	2024	Évolution
Nombre de tickets de caisse	3 893 926	4 103 781	+ 5,39 %
Equivalents repas (3,30€)	4 144 929	4 292 236	+3,55 %

(Ci-dessus) La fréquentation des lieux de restauration. Source : [rapport d'activité 2024 du Crous de Nantes Pays de la Loire](#)

D'autres antennes (Saumur, Cholet...) n'apparaissent pas dans ce tableau alors qu'un besoin en restauration étudiante y existe.

Toutes les étudiantes et étudiants n'ont pas nécessairement accès à la restauration du Crous, pour des raisons géographiques (exemple de La Roche-sur-Yon où les étudiants sont disséminés dans la ville, cas des sites de

formations sanitaires et sociales délocalisés) ou de temps de pause suffisant le midi.

« Crous / restaurants universitaires : il y a un problème d'approvisionnement et de quantité. Il y a 20 à 25 minutes d'attente, plus rien à partir de 13h30, celui de Belle-Beille est saturé. Cet engorgement des Resto U' est problématique. L'Unef en demande un deuxième sur le campus des sciences, et celui de Saint-Serge est clairement trop petit ». Arthur LÉVÊQUE, président de l'Unef Angers

Le CESER a ainsi noté avec intérêt **la difficulté particulière des étudiants en BTS concernant la restauration** : éloignés des campus, ils ne peuvent souvent pas accéder à la restauration universitaire. Ils ont la possibilité de bénéficier de la restauration du lycée dans lequel ils étudient, mais à un tarif plus élevé, faute de tarification sociale (et sans accès au repas à 1€ même lorsque leur situation sociale leur en donne le droit), et parfois sans distinction de lieu par rapport aux lycéens de l'établissement, voire les collégiens dans certains cas, ce qui n'est pas incitatif pour des étudiants.

Si les RU proposent globalement des repas sains et équilibrés, les autres lieux de restauration universitaire (Crous trucks, distributeurs, etc.), s'ils présentent l'avantage indéniable de combler un manque, ne délivrent pas nécessairement des repas diététiquement équilibrés. Au-delà de cette question, le Crous doit composer avec des contraintes financières qui complexifient le passage à une alimentation davantage bio et locale.

De plus, la question de la **restauration Crous le soir est sensible** : si elle semble logiquement très attendue des étudiants (le seul site ouvert le soir à Angers est d'ailleurs très fréquenté), des tests réalisés à Nantes n'ont pas été concluants. Cela reste un point d'attention important dans un contexte de précarité alimentaire des étudiants qui sont souvent amenés à ne pas se nourrir suffisamment et/ou de manière déséquilibrée. Le Crous de Nantes Pays de la Loire a noté ces dernières années une augmentation de la fréquentation de ses structures de restauration de 30 %.

Par ailleurs, l'accès aux restaurants universitaires apparaît sous-dimensionné, et le dispositif de repas à 1 € n'est pas toujours accessible (faute de temps par exemple). Enfin, les étudiants qui ne rentrent pas au domicile familial le week-end ne disposent quasiment pas d'offre de restauration via le Crous (une offre est toutefois présente sur Angers).

Avec la mesure 10 de la Stratégie régionale enseignement supérieur, recherche et innovation 2021-2027, la Région s'est engagée, en partenariat avec le Crous et via notamment le Contrat de plan État-Région, sur « *un programme ambitieux de rénovation et de construction de logements étudiants afin de répondre aux*

besoins quantitatifs et qualitatifs pour les prochaines années et à l'amélioration de la qualité de l'offre de restauration ».

Le Secours populaire de Maine-et-Loire indique accueillir environ **15% d'étudiants pendant ses distributions alimentaires** ouvertes à tous, tandis qu'une distribution est entièrement dédiée aux 18-25 ans à Angers le lundi soir. Cependant, il semble, d'après les statistiques, que tous les étudiants et toutes les étudiantes qui en auraient besoin ne viennent pas nécessairement, pour diverses raisons, ou pas suffisamment, quitte à intégrer dans leur organisation le fait de sauter des repas. Il faut dans ce domaine prendre en compte l'effet de stigma entraînant un **non-recours** : des personnes, par honte de révéler leur situation, ne sollicitent pas ces dispositifs, et se privent plutôt que de faire la démarche de demande d'une aide à laquelle elles ont droit.

Par ailleurs, un manque de coordination ou de complémentarité entre les associations de solidarité, qu'elles soient étudiantes ou non, a été pointé, avec un effet de mise en concurrence des associations du secteur dans l'attribution de subventions et autres aides, dans un contexte de baisse des subventions publiques, notamment régionales, que le CESER déplore. La concurrence existe également au niveau des distributeurs dans la récupération des denrées proches de la date de péremption avec la multiplication d'applis spécialisées.

2.3. Ressources financières des étudiants et précarité étudiante

De plus en plus de jeunes font des études supérieures (massification), celles-ci ne sont plus réservées aux plus aisés : le niveau de vie global de la catégorie des étudiantes et étudiants a donc, mécaniquement, baissé. Leurs **ressources financières** peuvent être de quatre ordres et se cumuler :

- **aides privées / solidarité familiale,**
- **aides publiques** (bourses),
- **activité rémunérée** complémentaire (salariat, apprentissage ou alternance),
- **prêts étudiants.**

La première ressource est souvent **la famille**, qui finance ou contribue à financer les études de son ou ses enfants. Les parents ont d'ailleurs l'obligation légale de soutenir financièrement leurs enfants pendant leurs études. Il est à noter que **cette ressource décroît en proportion de l'aide publique attribuée** : ainsi,

l'octroi d'une bourse à un étudiant, le plus souvent, n'augmente pas ses moyens, mais en modifie seulement la composition.

Cet effet est analysé par François-Charles WOLFF, Professeur en sciences économiques à l'IAE de Nantes :

« L'objectif des bourses étudiantes est d'aider l'étudiant mais, indirectement, elles permettent aussi aux familles de limiter leurs transferts. Si l'on observe les ressources des étudiants boursiers, on observe une certaine stabilité des ressources totales de ces étudiants (un petit montant de bourses va s'accompagner de beaucoup de transfert parental, et inversement un gros montant de bourses, d'un faible transfert parental). Quand on cherche à comprendre les ressources des étudiants, il y a ce jeu d'ajustement à la baisse qui doit être pris en compte ».

Le dispositif de **bourses étudiantes** s'intègre dans le cadre des politiques sociales nationales basées sur la politique familiale. Si c'est bien l'étudiant qui perçoit la bourse, c'est, indirectement, la famille qui est soutenue, et le montant en est calculé d'après le foyer fiscal des parents.

Une bourse équivaut, au maximum, à 633,50 € par mois. Les bénéficiaires sont souvent issus de familles n'ayant pas les moyens d'abonder à ce revenu. Durant l'année universitaire 2024-2025, en France, 662 000 étudiants ont perçu une bourse sur critères sociaux, selon une étude publiée en septembre par le ministère de l'Enseignement supérieur. Après une diminution de 2,6 % en un an, soit 17 000 boursiers en moins, cet effectif est le plus bas depuis 2015.

Si le dispositif de bourses sur critères sociaux est précieux pour ses bénéficiaires, il est considéré par plusieurs observateurs, dont les organisations étudiantes, comme **imparfait et inadapté**, notamment parce qu'il s'inscrit en contradiction avec une logique d'autonomisation des jeunes, du fait que le calcul dépende du foyer fiscal des parents. En juin 2023, Jean-Michel JOLION, délégué ministériel, a remis à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche un rapport⁴⁸ préconisant plusieurs évolutions, et au préalable une évaluation exhaustive du système et de son efficacité.

« Il faut noter que le ministère manque cruellement d'une vision statistique récente sur les ressources des étudiants et il faudrait pouvoir compléter les connaissances issues des enquêtes régulières de l'Observatoire de la vie étudiante ». Rapport JOLION

⁴⁸ Concertation sur la vie étudiante : conditions de vie, conditions d'études, conditions de réussite - <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2023-12/rapport-jolion---concertation-sur-la-vie-etudiante-30483.pdf>

« Le manque de données disponibles est un enjeu majeur. On sait qu'il y a beaucoup de jeunes en difficulté mais, sans statistiques fortes et fiables, on ne peut pas dire exactement pourquoi, ce qui fait défaut. Or mettre en place des dispositifs sans les évaluer, à quoi cela sert-il ? » François-Charles WOLFF, Professeur en sciences économiques, IAE Nantes

Ce manque de données, en outre, ne permet pas de travailler à lutter contre le non-recours aux aides des personnes pourtant éligibles, pour des raisons évidentes de confidentialité des données personnelles.

En septembre 2025, France Universités appelait « de ses vœux la poursuite de la réforme des bourses ».

La troisième ressource financière, en augmentation ces dernières années, est le **salariat des étudiants**. Il peut avoir un **impact sur la réussite des études**, et concerne davantage les jeunes issus de milieux défavorisés. Le salariat étudiant, s'il peut être **bénéfique ou neutre à la réussite en-deçà de 10 heures par semaine** (surtout lorsque l'activité exercée est en relation avec les études suivies)⁴⁹, constitue une **cause importante d'échec au-dessus de ce seuil** et lorsqu'il est subi pour des raisons économiques. En effet, mécaniquement, le temps disponible pour assister aux cours, travailler en-dehors des cours, et bénéficier d'un repos indispensable au bien-être et à la concentration, est réduit. Il a pu être observé que le type d'emploi diffère en fonction de l'origine sociale, et les emplois occupés par les étudiants issus des classes populaires ont plutôt tendance à détourner des études⁵⁰. Par ailleurs, les **régimes spécifiques d'études**, ces aménagements permettant aux étudiants salariés de poursuivre leur parcours malgré une activité rémunérée chronophage (avec notamment des dispenses d'assiduité) sont inégalement déployés, souvent méconnus des enseignants, et d'une qualité bien moindre que les cours « réguliers ». Ils reposent d'ailleurs souvent sur la solidarité entre étudiants, difficile à mettre en œuvre pour des étudiants peu présents qui peinent donc, en toute logique, à nouer des contacts avec leurs pairs. Le projet Thélème⁵¹, qui a aboli le système de semestres pour le remplacer par un contrôle continu pour des raisons pédagogiques, a pu rendre l'organisation des étudiants salariés plus difficile.

Dans ce contexte, environ un étudiant sur dix a recours à un **prêt étudiant**. Contracté auprès des banques, il peut être, sous certaines conditions et jusqu'à 20 000 €, garanti par l'État via BPI France. S'il apporte la possibilité de ressources financières pour couvrir les frais d'inscription et la vie quotidienne pendant les

⁴⁹ Source : audition de Marie DAVID, Maître de conférences en sociologie, cotitulaire de la Chaire Ouverture sociale dans l'enseignement supérieur 2024-2030 de Nantes Université

⁵⁰ Travaux de Vanessa PINTO, relayés par Marie DAVID lors de son audition

⁵¹ <https://ncu-theleme.fr/>

études, il devient à la fin de études une charge qui pèse lourdement sur les premiers salaires. Ce modèle, généralisé dans les pays anglo-saxons, et qui peut présenter des risques à la fois pour les étudiants et pour l'économie (exemple britannique d'alourdissement de la dette), semble gagner du terrain en France. Actuellement pourtant, la dette étudiante dans les pays anglo-saxons, et notamment en Angleterre, présente un fort risque de bulle financière⁵².

La question de la **précarité étudiante**, qui fait régulièrement la une des journaux au moment de la rentrée universitaire, est ainsi une réalité vécue tout au long de l'année par un grand nombre d'étudiantes et étudiants. La FAGE édite chaque année son Baromètre de la précarité étudiante⁵³, enquête réalisée auprès des bénéficiaires des AGORAé, épiceries sociales et solidaires étudiantes. Le Baromètre 2025 constate que 65 % de ces bénéficiaires sautent des repas, et que 83 % d'entre elles et eux ressentent un effet négatif de leur précarité sur leur réussite académique. 40 % renoncent à des soins et 60 % n'ont pas de logement Crous, alors que le logement est le 1^{er} poste de dépense, et l'alimentation est leur première variable budgétaire. Ce sont **20 % des étudiantes et étudiants qui ne mangent pas à leur faim** selon les résultats de la consultation « Bouge ton Crous » menée par la FAGE en 2024.

A Angers, la Fédération étudiante des associations de l'Anjou (Fé2A) et la section locale de l'Union nationale des étudiants de France (Unef) ont constaté en septembre 2025 une **hausse du coût de la rentrée** (loyer, inscription, assurances, fournitures scolaires...) de 3,68 %⁵⁴. A tout cela s'ajoutent les éventuels **frais de scolarité**, qui peuvent parfois s'avérer très élevés, pour les formations privées comme publiques d'ailleurs, ainsi que les **frais d'équipements spécifiques** à certaines formations (sanitaires et sociales par exemple). Avoir choisi des études « payantes » peut constituer pour les étudiants une source supplémentaire de pression sur la réussite.

Comme dans toute catégorie sociale, la précarité des étudiantes et étudiants peut être accentuée par un effet de « stigmatisme », de honte de reconnaître publiquement la situation, entraînant un phénomène de **non-recours aux droits**, qu'il s'agisse de demander une bourse ou de se rendre à une distribution alimentaire. Le non-recours est accentué par la fracture administrative : de nombreux étudiants restent ainsi mal informés sur les aides auxquelles ils ont droit, et mal accompagnés sur leurs démarches administratives, en dépit du

⁵² <https://educ.arte.tv/program/etudiants-l-avenir-a-credit>; <https://basta.media/pourquoi-les-etudiants-britanniques-croulent-sous-les-dettes> ; <https://researchbriefings.files.parliament.uk/documents/SN01079/assets/612da6eb-b968-4234-84f8-34cab082ef8d.png>

⁵³ <https://www.fage.org/news/actualites-fage-federations/2025-02-19,barometre-de-la-precarite-etudiante-fage.htm>

⁵⁴ <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/angers-49000/tout-coute-plus-cher-les-etudiants-doivent-depenser-toujours-plus-pour-vivre-a-angers-a1599820-87f5-11f0-880b-e0751d6521a8>

travail mené par différents organismes⁵⁵. Par exemple, si les bourses sont connues, les ASA (allocations spécifiques annuelles) ou ASAP (aides spécifiques allocations ponctuelles) le sont moins.

Pour toutes ces raisons, la question d'une **allocation d'autonomie**, modulable en fonction de la situation du jeune, sous condition de ressources et de détachement du foyer fiscal des parents, se pose. Cette proposition est portée par plusieurs organisations syndicales (CGT, FSU, Unef...). Cependant, pour François-Charles WOLFF, « *il pourrait y avoir un mécanisme désincitatif, des jeunes qui se désolidariseraient de leur famille pour percevoir ce revenu, tout en ayant un soutien familial, cela fausserait le dispositif et au final pénaliserait les plus défavorisés* ».

En situation de précarité, les loisirs et les opportunités de socialisation sont, en toute logique, réduits au minimum, ce qui a un impact sur le bien-être. La précarité se conjugue ainsi souvent avec des enjeux de santé, physique et mentale.

2.4. Santé physique, santé mentale

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». La santé est ainsi prise en compte dans sa globalité et est associée à la notion de **bien-être**, qui constitue une **condition majeure de la réussite**. Il est en effet difficile, voire impossible, de prioriser la dimension académique pour des personnes dont l'attention est entièrement occupée par un mal-être ou une souffrance physique ou psychique.

La santé des étudiants fait souvent l'objet d'un service dédié. C'est le cas à l'université, dont le **service de santé étudiante** (SSE) est généralement partagé avec plusieurs écoles du campus (Nantes, Angers, Le Mans).

« Le Service de santé des étudiants reçoit 24 000 consultations par an. Les entrées sont variées : une problématique de sommeil peut se révéler être en fait un problème social. Lorsque l'entrée est psychologique, un premier entretien avec un infirmier permet de faire un filtre sur le besoin réel en santé mentale. [...] On offre aux étudiants la possibilité de se former au PSSM (Premiers secours

⁵⁵ Le service social du Crous, qui compte six assistantes sociales à Nantes et quatre à Angers, assure le suivi d'environ 5 000 étudiants à plus ou moins long terme, à la suite d'une évaluation sociale de la situation. Le service effectue une veille sur tous les dispositifs qui peuvent répondre aux besoins. Par ailleurs, il existe des guides pour aider les étudiants (guide de la vie étudiante édité chaque année par le ministère de l'enseignement supérieur, guide édité par Inter-ASSO Nantes à destination étudiants de Nantes Université, recensant les aides et dispositifs existants au plan national mais aussi local).

La Caisse d'allocations familiales déploie des démarches de prévention et d'information, comme par exemple en Loire-Atlantique avec le village sécurité sociale, action conjointe avec la CPAM et l'Urssaf destinées aux lycéens pour les informer sur les droits et devoirs sociaux avant l'entrée dans la vie active, ainsi que sur les prestations de chaque organisme.

en santé mentale), qui aide à faciliter l'échange autour de la santé mentale [...] Nous veillons à bien nous faire connaître, notamment des primo-arrivants : le SSE participe à toutes les réunions de rentrée des premières années pour donner l'information, afin qu'ils n'attendent pas le dernier moment pour venir nous voir ». Dr Estelle LEGEARD, directrice du Service de santé des étudiants, Nantes Université

« Le service santé nous est présenté en première année. Il y a un médecin, on peut prendre rendez-vous facilement ». Aymeric AUPIAIS, étudiant en 2^e année de BUT GC-GP (Génie chimique, génie des procédés) à Saint-Nazaire

Entre 18 et 25 ans, les jeunes Français bénéficient de plusieurs dispositifs pour prendre soin de leur santé :

- Mon bilan prévention, pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie, réalisé par un médecin, une sage-femme, un infirmier ou un pharmacien
- Mon soutien psy, jusqu'à douze séances d'accompagnement avec un psychologue partenaire, remboursées à 60 % par l'Assurance maladie
- Mon test IST, à réaliser en laboratoire, sans ordonnance, sans rendez-vous et sans avance de frais

Cependant, l'accès à ces dispositifs n'est pas toujours aisé, pour des questions d'information, de praticiens disponibles ou d'emploi du temps (cas des étudiants salariés). Ainsi au SSE de l'Université de Nantes, qui accueille 24 000 consultations par an, seuls 1700 bilans prévention ont été réalisés en 2023-2024 (à noter que cette année est particulièrement basse en raison d'une modification du dispositif). De manière générale, il n'est **pas toujours aisé d'obtenir un rendez-vous avec un professionnel de santé**, pour des raisons diverses pouvant relever des étudiants eux-mêmes (emploi du temps variable) ou du territoire sur lequel ils vivent (ainsi au Mans, l'accès à certaines spécialités est difficile pour l'ensemble de la population).

La santé des étudiants est un champ souvent investi par les **collectivités territoriales**⁵⁶. La Roche-sur-Yon agglomération a ainsi pris l'initiative après la crise du Covid, avec le Crous et l'Université de Nantes, d'ouvrir sur son territoire un centre médical étudiant. Celui-ci voit sa demande exploser, notamment en ce qui concerne **l'écoute psychologique**. Ce type de centre médical de proximité, complémentaire au Service de santé des étudiants de Nantes, existe également à Saint-Nazaire avec le Centre de santé étudiant.

⁵⁶ Ou encore par les centres hospitaliers, comme celui de Laval qui propose des consultations gratuites et anonymes en addictologie aux 12-25 ans (consultations jeunes consommateurs).

La Ville d'Angers a quant à elle investi le champ de la **prévention santé** avec les Noxambules, jobs étudiants salariés de prévention par les pairs des risques liés aux soirées. La politique par pair est aussi le principe de la ligne d'écoute pour la santé mentale Nightline, qui fonctionne en soirée, et bénéficie d'une aide régionale sous forme d'appel à projets.

La prévention est au cœur du dispositif national des **étudiants relais santé**, qui sont présents dans les trois Universités des Pays de la Loire, et se déplacent également dans les antennes universitaires. Le CESER a pu rencontrer des étudiants relais santé de l'Université de Nantes. Leur mission, pour laquelle ils et elles sont formés et accompagnés, est d'orienter les étudiants et leur donner des ressources. Cette écoute bienveillante par les pairs se prolonge, si nécessaire, par une prise de relais des professionnels de santé du Service de santé étudiant. Les thématiques de santé publique sont traitées sur l'année : risques festifs liés à l'alcool, mois sans tabac, précarité menstruelle, santé mentale, alimentation nutrition, activité physique, sexualité (IST, consentement, contraception), audition (dépistages).

« Nous traitons la thématique des soirées en début d'année : de nouveaux profils, des étudiants curieux... ça marche bien ! On a beaucoup d'outils (verre doseur, réglette d'alcool, violentomètre, préservatifs), c'est interactif, permet de faire une présentation complète du service santé, des droits. On a aussi la valise prévention, que l'on peut prêter à des BDE ou associations. » Ninon, étudiante relais-santé, Université de Nantes

Les 20 étudiants relais santé rémunérés et formés par l'Université de Nantes mènent environ 100 actions par an, sur le temps du midi, dans des zones de passage et pas seulement à Nantes. Leurs constats portent principalement sur la **précarité alimentaire** et sur la problématique de la **santé mentale**⁵⁷.

Cette dernière est la préoccupation majeure des étudiants⁵⁸. L'enjeu de la santé mentale a été omniprésent tout au long des auditions menées, quels que soient les interlocuteurs (jeunes, enseignants, professionnels de l'accompagnement). La **santé mentale des plus jeunes** a été rudement mise à l'épreuve par la crise de 2020-2021 (Covid et confinements). Les étudiants de 2025 étaient au lycée ou en fin de collège à cette période⁵⁹. Ce qui aurait dû être une période de socialisation intense s'est transformé en isolement, et les conséquences

⁵⁷ L'OMS définit la santé mentale non seulement par l'absence de troubles mentaux, mais par la présence d'aspects positifs : "un état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive, et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté."

⁵⁸ C'est aussi la préoccupation majeure des jeunes de façon globale. Voir aussi l'étude du CESER JeunesseS : Pouvoir de dire, Pouvoir d'agir, 2022 - <https://ceser.paysdelaloire.fr/liste-etudes/le-rapport-jeunesses-pouvoir-de-dire-pouvoir-dagir/> à partir de la page 57

⁵⁹ Le CESER avait auditionné dans le cadre de son étude « JeunesseS : pouvoir de dire, pouvoir d'agir » (2022) l'Observatoire régional de la santé qui venait de publier une enquête sur la santé mentale des adolescents : https://www.orspaysdelaloire.com/sites/default/files/pages/pdf/2022_PDF/2022_SanteMentaleLyceens.pdf

continuent à s'en faire sentir, d'autant que l'accès aux psychiatres et psychothérapeutes, les temps d'échange avec les infirmières scolaires ont été insuffisants. Un **isolement**, souvent en lien avec la précarité, subsiste pour la plupart des étudiants aujourd'hui.

Les responsables d'établissements constatent ainsi un **essor des problématiques de santé mentale face auxquelles les enseignants se retrouvent parfois démunis**, d'autant plus lorsque le territoire fait face à une pénurie de professionnels de santé pour répondre à la demande de l'ensemble de la population, et notamment des étudiants (cas du Mans).

Reconnaissant l'ampleur de l'enjeu de la santé mentale dans le public étudiant, le CESER alerte toutefois sur une utilisation parfois inappropriée de la terminologie de « santé mentale ». Il constate, avec certains professionnels de santé, que cette terminologie masque parfois des situations complexes relevant de problématiques tout autres, telles que des impasses administratives, des systèmes dysfonctionnels ou encore une communication biaisée par un écart générationnel.

Sport santé et lutte contre la sédentarité

Au croisement des enjeux de santé physique et de santé mentale, l'accès des étudiantes et des étudiants à la pratique d'activités physiques et sportives cristallise les problématiques financières et organisationnelles qu'ils et elles connaissent.

Si la sédentarité et l'inactivité physique induites par les emplois du temps et le format des cours laissent peser sur les étudiantes et les étudiants une réelle menace sanitaire⁶⁰, l'entrée dans l'enseignement supérieur constitue également un point de rupture dans leur pratique sportive. Face à ce risque, les universités déploient des solutions volontaristes en direction des étudiants pour favoriser la pratique sportive : coût faible (accès à trois pratiques pour 50 € - 25 € pour les boursiers – à l'Université de Nantes) voire gratuité (à l'Université d'Angers, gratuité d'accès à la 1^{re} activité sportive, 10 € pour la seconde).

Selon l'enquête menée par l'ANESTAPS et l'ONAPS en 2022⁶¹ : « les freins majeurs à l'engagement dans une activité universitaire sont le manque de temps, les horaires des activités proposées par les universités, le manque de liens sociaux et la pratique hors université ». Par ailleurs, « les sources de motivations des étudiants sont orientées vers la notion de plaisir et de santé. Les sources relatives à la performance sportive sont moins importantes. » Les Universités de Nantes et d'Angers, à l'écoute de ces freins et besoins, s'interrogent sur les infrastructures en accès libre, ainsi qu'à l'équité d'accès sur les campus « d'équilibre » (décentralisés dans les villes moyennes, en-dehors des campus principaux). La mutualisation des équipements municipaux, organisée en fonction des horaires d'utilisation de chaque public, peut être une solution intéressante pour certains territoires (ouverture des équipements des écoles et collèges en soirée pour les étudiants).

En lien direct avec la problématique de sédentarité, l'exposition prolongée aux écrans constitue un facteur susceptible d'amplifier des mécanismes néfastes à la réussite (altération du sommeil et de l'attention, stress social, symptômes dépressifs...). Particulièrement chez les 18-24 ans, l'exposition numérique hors études/travail est devenue un environnement permanent plutôt qu'un simple loisir, avec des durées quotidiennes élevées et une connexion très fréquente aux réseaux sociaux⁶².

⁶⁰ Selon l'OMS, la sédentarité est un facteur de risque majeur de maladies non transmissibles (MNT) ainsi que la 4^e cause principale de décès prématurés dans le monde.

⁶¹ <https://anestaps.org/activites-physique-et-sportives-a-luniversite/>

⁶² En 2022, plus d'un 18-24 ans sur deux déclare au moins 4 heures par jour d'écrans (hors études/travail) et 30,4 % déclarent 6 heures par jour ou plus. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8616813?sommaire=8616883>

2.5. Fil rouge 1 – approche territoriale

Les conditions de vie étudiante sont intimement liées aux questions de territoires. D'abord parce que **l'accès à l'enseignement supérieur dépend fortement du territoire où l'on se trouve** : existence et diversité d'une offre de formation, conditions de logement et de transports, qualité de vie et services disponibles sur place.

Ensuite parce que **la mobilité d'un territoire à l'autre conditionne les choix de parcours et les conditions d'études** sur son lieu de vie : éloignement du foyer familial, décohabitation ou non, trajet domicile / lieu d'études voire trajet lieu d'études / lieu d'activité rémunérée / domicile dans le cas des étudiants salariés.

Enfin, parce que l'appréhension d'un parcours en études supérieures est loin d'être de la même nature suivant le lieu de résidence. **Plus on grandit loin d'une grande métropole, plus les changements à opérer dans son mode de vie pour poursuivre des études supérieures seront grands, et possiblement complexes et inquiétants.** L'éloignement du domicile familial et du réseau amical, du « cocon local » pendant ses études, peut être une chance d'émancipation ou une source de mal-être, et présenter un risque de précarité économique.

La question de la **mobilité** est une question clé : mobilité urbaine et péri-urbaine (pour se rendre de son domicile à son lieu d'étude), mobilité péri-urbaine (pour se rendre du foyer familial au lieu d'étude), mobilité régionale (pour faciliter, matériellement et psychologiquement, le déplacement vers le lieu d'étude). **La Région**, autorité organisatrice des transports régionaux, **a dans ce domaine un rôle majeur à jouer** pour faciliter les conditions de vie des étudiants ligériens. Au-delà de son rôle dans le développement des campus connectés, elle peut agir via une tarification sociale, voire une gratuité des transports régionaux en direction des étudiants, et sur une densification des transports en zone péri-urbaine et rurale facilitant les déplacements des étudiants et leur permettant ainsi de ne pas décohabiter d'avec leurs parents, ou encore d'accéder à des stages en entreprises éloignées des centres urbains.

Le **vélo** en tant que moyen de transport présente des bénéfices tant pour la société (diminution des impacts environnementaux) que pour les étudiants (santé, coût, temps de déplacement), mais aussi des risques en termes de

sécurité (circulation et équipement). Son usage doit être encouragé et facilité sur certains territoires (plans vélo, prêts⁶³, aides à l'achat).

En Pays de la Loire, l'attractivité des villes universitaires est inégale. Ainsi Le Mans, préfecture du département classé le plus pauvre des Pays de la Loire⁶⁴, présente des atouts indéniables pour les étudiantes et étudiants : logements disponibles et abordables, bonne couverture de restauration étudiante, liaison en tramway entre le centre-ville et le campus... La ville ne semble pourtant pas bénéficier de l'attractivité que ces bonnes conditions devraient pouvoir lui apporter.

2.6. Fil rouge 2 - égalité femmes-hommes

De manière générale, les moyens attribués aux filières suivies par les femmes sont inférieurs à ceux attribués aux filières majoritairement masculines. Ainsi, toutes dépenses comprises, privées et publiques, on constate un écart de 18 % entre les moyens attribués aux études des femmes et des celles des hommes⁶⁵. Selon l'auteure de l'étude qui a pointé cette différence : « *Ces disparités ne s'expliquent pas par des durées d'études différentes mais par des choix d'orientation différenciés en termes de filières et de spécialités disciplinaires.* »

Les inégalités liées aux territoires

Selon les sociologues Benoît Coquard et Yaëlle Amsellem-Mainguy, les inégalités liées à la ruralité touchent particulièrement les femmes. « *Ainsi, les assignations de genre pèsent fortement sur les filles vendéennes et mayennaises qui s'envisagent plus souvent avoir des enfants et vivre en couple à l'âge de 25 ans que leurs homologues des villes. Ces différences ne sont pas sans lien avec l'origine sociale plus populaire de ces filles*⁶⁶ ».

On observe ainsi une corrélation entre la part des femmes dans les effectifs étudiants et le territoire d'études. Ainsi, elles représentent 57 % des effectifs dans les villes de plus de 300 000 habitants, contre 52 % dans les villes de moins de 100 000 habitants⁶⁷.

⁶³ Par exemple, prêt de vélo gratuit pendant 24 mois pour les étudiants mis en place par la Ville d'Angers (dispositif « VéloCité »)

⁶⁴ Enquête de l'Observatoire des inégalités - décembre 2024

⁶⁵ Note IPP n°83 Dépenses d'enseignement supérieur : quelles disparités selon le genre des étudiants ?

<https://www.ipp.eu/publication/depenses-denseignement-superieur-queelles-disparites-selon-le-genre-des-etudiants/>

⁶⁶ article « les ambitions scolaires et sociales des lycéens ruraux » Claire Lemêtre, Sophie Orange in savoir/agir 2016 n° 37 - <https://shs.cairn.info/revue-savoir-agir-2016-3-page-63?lang=fr>

⁶⁷ <https://www.ove-national.education.fr/wp-content/uploads/2025/02/Fiche-CDV2023-Donnees-sociodemographiques-24.04.pdf> page 8

Le CESER a en effet souligné une moindre mobilité géographique des femmes. Cela renvoie à la nécessité de favoriser cette mobilité (développement des offres de transport, accès au permis de conduire...).

La combinaison des inégalités territoriales avec les inégalités de genre produit des effets spécifiques. On remarque également la moindre variété et la plus grande spécificité des formations menées hors des principales agglomérations. Les formations y sont souvent des cursus BTS ou BUT, licence formation pro ou en alternance industrie ou tertiaire (cf Cholet, Laval, Saint Nazaire, Saumur). En cherchant à répondre aux besoins du tissu économique local, elles proposent des métiers techniques ou agricole genrés dits « masculins » ou « féminins » à moindre qualification et plus faible rémunération.

Les campus connectés pourraient-ils être une ouverture complémentaire au développement de la mobilité ? Pourraient-ils notamment faciliter l'accès des femmes aux études ou leur retour vers des études (maternité, réorientation professionnelle) ?

Le cas des jeunes parents

5% des étudiantes et étudiants ont des enfants, la problématique concernant en majorité des jeunes femmes. Leur réussite, dans ces conditions, est particulièrement difficile. Les étudiantes mères rencontrent des obstacles majeurs liés à l'absence d'aménagement institutionnel, à l'absence de crèches, à la difficulté d'assister aux cours, et un risque très élevé d'interruption d'étude.

Les violences sexistes et sexuelles (VSS) : environnement et sécurité

Dans le cadre de la politique nationale pour l'égalité femmes-hommes, de lutte contre les discriminations et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, les établissements d'enseignement supérieur sont soumis à des obligations légales inscrites dans les textes suivants :

- Loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique qui définit l'obligation de mise en place d'un dispositif de signalement et de traitement des VSS (en renforcement de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et circulaire du 26 novembre 2015 – Prévention et traitement du harcèlement sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (ESR))
- Accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle femmes-hommes dans la fonction publique : cet accord qui concerne les agents

de la fonction publique, contribue à ce qu'ils se saisissent des enjeux d'égalité.

Des outils ont été mis en place au plan national : guide pratique - Harcèlement sexuel dans ESR-, Cellule Écoute nationale – Allodiscrim.

La prostitution étudiante

La précarité touche tous les étudiants, et particulièrement les femmes. « À la rentrée 2023, 39% des femmes bénéficient d'une bourse sur critères sociaux, contre 34% des hommes. »⁶⁸ Elle conduirait environ 4 % des étudiants à la prostitution⁶⁹. Les femmes sont les plus concernées.

Sur l'ampleur du phénomène, il n'existe pas de taux national unique, mais plusieurs enquêtes convergent vers des ordres de grandeur de quelques pourcents. Le rapport du Sénat cite par exemple 2,78 % (Essonne, 2013) et des diagnostics universitaires à Grenoble passant de 4 % (2015) à 7 % (2019) d'étudiants déclarant des rapports sexuels en échange d'argent, biens ou services.⁷⁰

Le numérique transforme les modes d'entrée dans la prostitution (escorting via sites, plateformes de contenus...), en rendant les situations moins visibles et parfois banalisées. « Un rapport paru en 2025 de l'Observatoire des violences faites aux femmes estime à 34 % l'augmentation des cas de proxénétisme ou de recours à la prostitution entre 2021 et 2024. »⁷¹

Il semble nécessaire de structurer, à l'échelle régionale, un dispositif de prévention et de repérage des situations de prostitution/exploitation sexuelle intégrant explicitement les nouveaux modes numériques, avec des relais universitaires formés (santé/social/VSS), des partenariats financés avec les associations spécialisées et une orientation rapide, confidentielle et sécurisée des étudiantes et étudiants concernés.

⁶⁸ Source : MESR, « Vers l'égalité femmes-hommes – chiffres-clés 2025 » <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2025-03/vers-l-galit-femmes-hommes-chiffres-cl-s-2025-36317.pdf>

⁶⁹ <https://www.stop-prostitution.com/prostitution-a-nantes-cartographie-et-etat-des-lieux/> et <https://www.lesechos.fr/travailler-mieux/metiers-reconversion-professionnelle/etudiantes-et-prostituees-quitte-a-etre-exploitees-dans-un-petit-boulot-autant-gagner-plus-1257525>

⁷⁰ Source : Sénat, rapport 2021 : <https://www.senat.fr/rap/r20-742/r20-74229.html>

⁷¹ Source : <https://www.promotion-sante-idf.fr/sinformer/trouver-ressources/ressources-documentaires/prostitution-mineurs-phenomene-expansion>

2.7. Le numérique, un indispensable parfois difficile d'accès

Comme dans la plupart des domaines de la société, l'accès au **numérique** est indispensable à un parcours en enseignement supérieur. La fréquence et la nature de son utilisation par les étudiants diffèrent selon les filières. Les infrastructures et services numériques à leur disposition constituent ainsi un élément entrant en jeu dans le mécanisme de réussite.

Nantes Université propose ainsi par exemple à ses étudiants une messagerie, des ordinateurs en salle de travaux pratiques, un cloud (quoique relativement peu utilisé), une plateforme de dépôt de documents et des bornes Wifi. L'établissement dispose de 25 000 ordinateurs (environ 1/3 pour les personnels administratifs et techniques et enseignants, 2/3 pour les étudiants, répartis dans les salles de TP et des salles en accès libre) : la gestion, l'entretien et le renouvellement des postes représente ainsi une charge considérable, d'autant que les postes informatiques (6 000) des personnels ne sont plus des postes fixes mais désormais des ordinateurs portables qui arrivent en fin de vie. Quant aux dispositifs d'enseignement à distance mis en place au moment du Covid, ils sont désormais très peu utilisés et ne seront probablement pas renouvelés.

Les difficultés financières que rencontre l'Université risquent d'avoir **un impact à moyen terme sur l'accès au numérique des étudiants et des personnels**.

La Région a beaucoup accompagné les établissements sur ce volet, et tout particulièrement au moment de la crise du Covid. Elle a décidé de ne pas poursuivre son aide financière depuis 2022, privant les Universités de la région d'une aide de 2 millions d'euros par an qui leur permettait de réaliser les *jouences*⁷² des parcs informatiques, bien que cela soit du ressort de l'État. La Région Pays de la Loire avait également subventionné la mise en place des bornes wifi, or ces bornes vieillissent et aucun financement n'est prévu pour leur remplacement. Les universités ont massivement investi sur le numérique à destination des étudiants parce que les pratiques pédagogiques ont évolué, avec des financements croisés qui ont disparu. Auparavant opéré tous les cinq ans, le renouvellement est désormais réalisé tous les sept ans. Or l'outil numérique pour les étudiants aujourd'hui est indispensable.

En revanche, la Région a mis en place, depuis la rentrée 2021, **MonOrdiAuLycée**, dispositif consistant à équiper d'un ordinateur portable chaque nouvel élève de seconde et de 1^{re} année de CAP, avec l'idée que cet équipement servira non seulement durant les trois années de lycée, mais aussi lors des premières années

⁷² Jouvence : processus de renouvellement d'équipement scientifique rendu obsolète.

d'études supérieures. C'est parfois le cas, avec là encore une disparité selon les filières (certaines nécessitant une puissance de calcul plus importante).

Des projets **d'inclusion numérique** sont développés par les établissements et les associations : pass numérique sous conditions sociales de l'Université de Nantes, prêt d'ordinateur et de clés 4G avec option d'achat de l'Université d'Angers en partenariat avec le Secours populaire...

Le numérique n'est pas qu'un outil, c'est aussi **un mode d'organisation** : cours en distanciel ou en hybridation, ressources numériques mises à disposition par les enseignants... Sans empiéter sur le champ pédagogique qui n'est pas l'objet de cette étude, le CESER souligne la nécessité, quelle que soit la configuration retenue, d'assurer un accompagnement humain suffisant à la socialisation et au bien-être des étudiants, dans l'objectif d'accompagner leur réussite.

2.8. Le cas des étudiants étrangers en Pays de la Loire

L'interculturalité est une richesse pour la société et les individus, et **l'accueil d'étudiants internationaux dans l'enseignement supérieur français est une dynamique culturelle et scientifique** contribuant à la vie universitaire et à l'ouverture des institutions : c'est le message porté par l'association France Universités⁷³ dans un contexte de reprise de la progression de cet accueil, après le ralentissement provoqué par la crise sanitaire de 2020-2021.

Les étudiants étrangers en mobilité internationale représentent en 2023, sur le plan national 11,5 % des étudiants, et ce nombre retrouve une croissance modérée après une baisse pendant la période Covid⁷⁴.

Les universités des Pays de la Loire, convaincues de l'intérêt d'accueillir des étudiants du monde entier, ont fait le choix de la solidarité **en n'appliquant pas les frais d'inscription différenciés** (plus élevés) pour les étudiants hors UE prévus par le plan « Bienvenue en France ».

Au Mans, le taux d'étudiants étrangers est supérieur à la moyenne nationale : 1 800 étudiants étrangers sont ainsi inscrits à l'Université du Mans (Le Mans et Laval), représentant une centaine de nationalités. Ils sont surtout présents en Master et en doctorat, et constituent un apport important dans des filières qui pourraient être trop réduites (informatique, sciences). Des partenariats forts avec des universités étrangères, des communautés très implantées sur le territoire, la proximité avec Paris sont des explications

⁷³ <https://franceuniversites.fr/actualite/etudiants-chercheurs-et-enseignants-chercheurs-internationaux-une-richesse-meconnue/>

⁷⁴ https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eessr/FR/T194/les_etudiants_en_mobilite_internationale_dans_l_enseignement_superieur/

possibles à cette forte proportion. Le Mans Université a mis en place pour les accueillir un bureau spécifique, des cours de langue adaptés ainsi que des modules d'accompagnement à la réussite.

Nantes Université a accueilli, en 2023-2024, 4 100 étudiants de nationalité étrangère, dont 1 960 en 1^{er} cycle (9 % de l'effectif). L'Université déploie elle aussi un dispositif d'accueil spécifique : guichet unique, cours de soutien en français langue étrangère, système de tutorat d'accueil pour aider à l'orientation à l'arrivée.

*« Il faut avoir en tête la forte disparité de la population étudiante en général et spécifiquement étrangère, qui vit **des expériences très différentes selon si la mobilité était prévue ou pas** (cas des réfugiés). »* Jérôme GASTINEAU, Directeur général adjoint des services - Formation et vie de campus, Nantes Université

« Sur la réussite, le niveau de français peut être une difficulté, on a pour cela une offre de cours de français complémentaire. La langue peut être un frein, ou des problèmes de visa, mais l'État anticipe au maximum la notification de l'admission à l'université pour que l'étudiant ait le temps de demander son visa et d'arriver à temps pour la rentrée. On ne perçoit pas de difficulté majorée pour les étudiants étrangers ». Nadège SOUCHEREAU, Directrice Europe et international, Nantes Université

Ce sont les étudiants internationaux en majorité qui sont en **précarité alimentaire** : le Secours populaire de Maine-et-Loire indique ainsi accueillir, pendant les distributions alimentaires, 80 % d'internationaux parmi les étudiants.

*« Ces étudiants vivent en moyenne avec 5,20 € par jour avec des ressources variés (solidarité familiale, petits emplois) et doivent **faire un choix entre travailler, étudier, chercher à manger**. »* Florent GUÉRIF, Fédération Maine-et-Loire du Secours Populaire Français.

Par ailleurs, les emplois auxquels ils ont accès sont souvent parmi les plus difficiles et dangereux (livraison de restauration à domicile à vélo de nuit, par exemple).

Les étudiants étrangers participent pourtant du rayonnement du territoire. Pour l'accompagner et mieux le reconnaître, France Universités a émis en septembre 2025 « 10 recommandations en matière de mobilité internationale académique et scientifique ». Parmi lesquelles :

(1) Établir une claire distinction entre mobilité académique et scientifique d'une part, et flux migratoires généraux d'autre part, tant dans les discours publics que dans les dispositifs réglementaires, pour soutenir les apports quantifiables et

immatériels des étudiants, chercheurs et enseignants-chercheurs internationaux.

(3) Lever deux freins majeurs à la mobilité internationale, d'une part en élaborant un cadre national structurant pour l'enseignement du français langue étrangère (FLE), ainsi qu'une stratégie de soutien au développement de formations en langues étrangères, d'autre part en favorisant une stratégie globale de logements dédiés.

2.9. Les étudiants en situation de handicap et à besoins particuliers dans l'enseignement supérieur

A la rentrée 2023, on dénombrait au niveau national 63 000 étudiants en situation de handicap (ESH) soit 2,2 % des effectifs étudiants. Ces étudiants sont majoritairement des étudiantes (59,1%) et sont principalement à l'Université (84,7 %) et dans les filières lettres, langues et sciences humaines, ensuite en sciences puis en droit, économie et AES et enfin en santé.

Si le nombre d'étudiants ESH a progressé notamment au niveau licence, ce qui est un point très positif, ces chiffres restent encore bas en raison d'une multitude d'obstacles.

« Il y a quelques années ces étudiants n'arrivaient pas à l'université, soit qu'ils se censuraient, soit qu'ils rencontraient un blocage plus tôt dans leur scolarité. Le développement de l'accompagnement le leur permet aujourd'hui. Des familles témoignent que rien que le fait d'avoir été inscrit en 1^{re} année est une réussite, permet d'accéder à une vie différente. Ce n'est pas mesurable au niveau académique et pourtant c'est une réussite ». Dr Estelle LEGEARD, directrice du Service de santé des étudiants

Afin de développer l'inclusivité dans l'enseignement supérieur, les établissements proposent différents dispositifs aux étudiants ESH visant à améliorer leur accueil, l'accessibilité, faciliter leur parcours académique... La circulaire du 10 juillet 2024, relative aux droits des étudiants en situation de handicap est venue rappeler leurs droits, notamment issus de la convention internationale des droits des personnes handicapées signée par la France en 2009, et préciser les moyens de leur mise en œuvre.

Chaque université des Pays de la Loire s'est dotée d'un schéma directeur du handicap. Celui de **Nantes Université** a été défini pour la période 2024-2028 et prévoit notamment des dispositions pour améliorer l'accessibilité des bâtiments, mais aussi faciliter les déplacements sur le campus, pour améliorer l'accompagnement à la réussite du parcours universitaire mais aussi pour créer

et développer une communauté inclusive. Des aménagements d'études (soutien pédagogique par des tuteurs, prêt de matériel spécifique, traduction en langue des signes française) et un accompagnement des examens (soit du temps, soit une diminution du nombre de questions, l'objectif étant de donner autant de chances -pas plus) sont proposés.

Nantes Université a également mis en place une Mission relais handicap qui assure l'accueil et l'accompagnement des étudiants ESH pour leur logement, pour des aides humaines, pour les aider à accéder à leurs droits et aux dispositifs spécifiques et également pour la mise en œuvre de certaines mesures d'accompagnement facilitant le parcours d'études.

L'Université d'Angers a mis en place dès 2021 son schéma directeur du handicap, qui englobe aussi la dimension d'accessibilité des bâtiments et des outils numériques. Son déploiement est assuré par le « Relais handicap », qui accueille et accompagne les ESH dans leurs démarches, par exemple la mise en place des aménagements d'études (tuteurs pédagogiques) et d'examen (tuteurs pour les examens), et travaille conjointement avec les différents services de l'Université. Il contribue ainsi à sensibiliser la communauté universitaire au handicap et à ses spécificités et propose des événements tout au long de l'année (soirée Handiscutant, Quinzaine du handicap...). L'objectif global poursuivi est *« non seulement de compenser les inégalités, mais aussi de s'assurer que l'Université n'en crée pas ; pas seulement de surmonter les obstacles mais, chaque fois que possible, de les supprimer »*⁷⁵.

Au Mans, l'emblématique École des métiers de la musique Itemm, qui accueille beaucoup d'étudiants en reconversion, rencontre une forte problématique santé mentale, au point d'avoir dû créer un poste d'accompagnant et d'internaliser la formation PSSM (Premiers secours en santé mentale). Des situations diverses existent, et viennent parfois heurter la dimension pédagogique.

« Nous avons 150 apprentis, dont 26 dossiers RQTH ou demandes d'aide. On arrive à la limite de nos capacités pour gérer cette problématique. Les demandes sont parfois contradictoires avec les normes de sécurité et l'animation de la classe (porter ses écouteurs sur ordonnance en utilisant une machine). Il y a beaucoup de pathologies différentes, des cas aigus, des dépressions, une médication forte, etc. ; cela stresse les formateurs ». Carole LE RENDU, Directrice générale de l'Itemm.

⁷⁵ L'Université a intégré en 2023 le programme [Atypie Friendly](#) et a récemment été lauréate de l'appel à projet "universités inclusives démonstratrices" avec son [projet Incl'UA](#) pour accompagner notamment les étudiants atteints d'handicaps dits invisibles.

Prendre en compte les besoins particuliers est parfois d'autant plus compliqué lorsque les cours sont assurés par des intervenants ponctuels.

« Il y a beaucoup d'autistes Asperger en informatique : c'est compliqué car chaque jeune a ses spécificités. Les enseignants ne sont pas formés, et 20 % des enseignements sont assurés par des industriels qui viennent quelques heures - on ne peut pas les former ». Catherine CLÉDER, Directrice adjointe de l'École nationale supérieure d'ingénieurs du Mans

L'ensemble des services de vie étudiante s'attache à prendre en compte les besoins particuliers, dans la limite des ressources disponibles : c'est le cas du logement étudiant par exemple, pour lequel la commission logements adaptés du Crous dispose d'un nombre insuffisant de logements adaptés par rapport à la demande.

2.10. Résumé de la partie 2

- Logement : 1er poste de dépense des étudiants, source d'inégalités et point de tension majeur de la rentrée étudiante (Nantes et Angers).
- Précarité alimentaire des étudiants : de plus en plus nombreux aux distributions alimentaires des associations de solidarité ; 20 % des étudiants ne mangent pas à leur faim.
- 4 types de ressources des étudiants : aides familiales, bourses (système inadapté), salariat (neutre ou bénéfique en-deçà de 10 h par semaine, cause d'échec au-delà) et prêt étudiant.
- Santé mentale des étudiants : préoccupante et en manque de professionnels.
- Fortes variations des conditions de vie et d'études d'un territoire à l'autre. La mobilité peut constituer un frein.
- De manière générale, les moyens attribués aux filières suivies par les femmes sont inférieurs à ceux attribués aux filières majoritairement masculines. La promotion de la mobilité des femmes permettrait aussi de renforcer l'égalité des chances d'accès à des formations réellement choisies.
- Étudiants étrangers : forte présence en Pays de la Loire, des expériences très différentes, souvent très représentés parmi les étudiants les plus précaires.

- Handicap et besoins particuliers : de plus en plus d'étudiants en situation de handicap, en raison d'un meilleur accompagnement dans le secondaire, et de nombreux dispositifs mis en place par les établissements, même si des freins existent encore.

2.11. Préconisations de la partie 2



Préconisation n°7 : faciliter l'accès au logement des étudiantes et étudiants en Pays de la Loire

Pistes de mise en œuvre :

- Renforcer le partenariat de la Région avec le Crous, les autres collectivités et les partenaires du territoire pour tendre à l'objectif du Crous de loger 10 % des étudiants. Cible : Région et acteurs du logement étudiant en Pays de la Loire

620 nouveaux logements étudiants ont ouvert à Angers à la rentrée 2025.

- Continuer au sein du Comité des territoires académiques à partager et faire essaimer les solutions des intercommunalités sur le logement qui fonctionnent. Cible : Région et EPCI des Pays de la Loire

Saumur habitat a réhabilité un immeuble ne logeant que des étudiants à tarif très avantageux.

- Garantir l'accessibilité des résidences Crous à proximité des campus pour permettre aux étudiantes et étudiants en situation de handicap de suivre leur cursus avec une expérience étudiante complète. Cible : Crous

Au Mans, le Crous prévoit un accès prioritaire des étudiantes et étudiants en situation de handicap aux logements situés en rez-de-chaussée.

- Poursuivre le développement des solutions de logement intergénérationnelles, et communiquer davantage sur les solutions existant dans notre région. Cible : EPCI

Colocations solidaires de l'Afev, Gabrielle & Léo, Renoue, Le Temps pour toi, Ensemble 2 générations

- Concevoir les futurs logements étudiants avec une réversibilité des usages, dans une logique d'investissement durable quelles que soient les évolutions démographiques à venir. Cible : acteurs du logement étudiant en Pays de la Loire



Préconisation n°8 : favoriser la mobilité des étudiantes et étudiants

Pistes de mise en œuvre :

- Au-delà des tarifs préférentiels existant déjà pour le public étudiant, mettre en place la gratuité des transports collectifs publics, notamment régionaux, ainsi que des vélos en libre-service, a minima pour les étudiants les plus précaires, pour leur permettre d'habiter dans les zones plus abordables. Cible : collectivités locales
- Développement du multimodal : densifier les réseaux de transports pour accéder aux sites universitaires, améliorer l'accessibilité des campus de ville aux jeunes ruraux et soutenir l'usage du vélo et la pratique du co-voiturage. Cible : collectivités locales



Préconisation n°9 : favoriser une restauration étudiante saine, équilibrée et abordable pour toutes et tous

Pistes de mise en œuvre :

- Etudier la possibilité de mutualiser tout ou partie de l'approvisionnement local et de qualité, notamment biologique, de la restauration du Crous et des lycées. Cibles : Région, Crous
- Conventionner Région / Crous pour que les étudiants en BTS aient accès à une tarification solidaire dans les cantines des lycées, dans la mesure où beaucoup n'ont pas accès aux RU, trop éloignés. Cibles : Région, Crous



Préconisation n°10 : lutter contre la précarité étudiante

Pistes de mise en œuvre :

- Soutenir les épiceries solidaires à destination des étudiantes et étudiants en veillant à éviter la logique de mise en concurrence des associations. Cible : collectivités locales, établissements d'enseignement supérieur
- Compléter les aides spécifiques du Crous (ASA et ASAP) en créant, lorsqu'il n'existe pas, un fonds social d'urgence à destination des étudiantes et étudiants en situation critique (difficultés familiales, perte de logement...). Cible : Région, autres collectivités locales

La Ville de Nantes propose un fonds d'aide aux jeunes destinée à répondre à des besoins urgents ou à faciliter l'insertion sociale et professionnelle. Cette aide peut être sollicitée plusieurs fois par an dans la limite de 1600 € par personne pour faire face des besoins liés à la vie quotidienne.

- Etendre le principe de « Mon Ordi Au Lycée » aux étudiants sous forme de chèque numérique sous conditions de ressources. Si pour certains d'entre eux l'ordinateur remis en classe de seconde est suffisant pour débiter ses études supérieures, ce n'est pas le cas pour toutes les situations et filières. Cible : Région, établissements d'enseignement supérieur

Nantes Université propose à ses étudiants en difficulté financière un « pass numérique », participation financière à l'achat d'outils numériques.



Préconisation n°11 : lutter contre le non-recours aux aides

- Informer les jeunes et leur famille sur les aides existantes dès le lycée. Cible : lycées

EducFi, dispositif de la Banque de France, agit sur le non-recours aux aides.

- Maintenir un accueil en présentiel dans les administrations pour un accompagnement humain. Cible : Crous
- Promouvoir les rencontres entre les étudiants qui en ont besoin et les assistantes sociales, dès la terminale pour qu'ils aient accès aux dispositifs. Cibles : établissements d'enseignement supérieur, Crous
- Dispenser aux jeunes une formation aux démarches administratives afin de les aider à accéder à leurs droits, notamment la demande de bourse pour accéder à l'enseignement supérieur, avec une veille particulière sur le phénomène d'illectronisme. Par exemple lors de la remise de l'ordinateur « Mon Ordi Au Lycée ». Cible : Région



Préconisation n°12 : agir pour la santé des étudiantes et des étudiants

Pistes de mise en œuvre :

- Généraliser dans chaque site universitaire les centres de santé étudiants avec une dimension de prévention en santé globale. Cible : établissements d'enseignement supérieur, collectivités locales

La Roche-sur-Yon agglomération, le Crous et Nantes Université ont ouvert au moment du Covid un centre médical à destination des étudiants.

- Etendre aux établissements d'enseignement supérieur la mise à disposition gratuite de protections périodiques pour lutter contre la précarité menstruelle, notamment via un financement régional. Cible : Région
- Soutenir, pérenniser et étendre à davantage d'étudiants le dispositif de bilan de prévention au sein des universités. Cible : établissements d'enseignement supérieur
- Favoriser la formation des étudiants et des personnels aux premiers secours, et premiers secours en santé mentale. Cible : établissements d'enseignement supérieur

Nantes Université propose aux étudiants la possibilité de se former au PSSM (Premiers secours en santé mentale) : 450 étudiants formés / an. Des sessions sont également proposées depuis peu aux enseignants et administratifs en contact avec les étudiants.



Préconisation n°13 : veiller à ce que les universités soient en mesure de renouveler leurs outils et infrastructures numériques

Pistes de mise en œuvre :

- Afin de réduire le risque d'obsolescence des parcs informatiques des universités pour des raisons financières, étudier la solution d'un renouvellement du parc par location. Cibles : Universités
- Soutenir financièrement les « jouvences » des parcs informatiques des universités. Cible : État, Région



Préconisation n°14 : favoriser l'accès aux droits et à l'information sur les dispositifs d'accompagnement

Pistes de mise en œuvre :

- Renforcer la sensibilisation des étudiants et étudiantes à l'égalité FH et à la prévention des VSS
- Systématiser les sensibilisations et formations des agents des établissements d'enseignement supérieur sur les inégalités FH et leurs impacts
- Soutenir les associations qui accompagnent les étudiantes et les étudiants en situation de prostitution

3. Accompagner la réussite : le rôle des établissements et des territoires

Malgré les fortes contraintes qu'ils rencontrent, le CESER tient à souligner, suite aux auditions et visites menées, la forte implication des établissements et des acteurs de l'enseignement supérieur en Pays de la Loire, mobilisés pour la réussite et les meilleures conditions d'études possibles des étudiantes et étudiants ligériens.

3.1. Gouvernance de l'enseignement supérieur en région

Les **Universités**, autonomes depuis le 1^{er} janvier 2013 (loi LRU de 2007), ont un rôle prépondérant dans l'organisation de l'enseignement supérieur sur leur territoire. Elles s'inscrivent au cœur d'un écosystème d'établissements de diverses natures, qui parfois se regroupent via un Établissement public expérimental (EPE), comme Nantes Université (4 pôles universitaires et 6 établissements)⁷⁶, ou une Convention de coordination territoriale, comme Angers Université et Le Mans Université.

Les **Recteurs et Rectrices d'Académie**, représentants de l'État, mettent en œuvre les orientations de la politique de l'enseignement définie par le gouvernement. En tant que chanceliers, chancelières des universités, ils coordonnent également les établissements d'enseignement supérieur.

Les **Régions**, cheffes de file des collectivités en matière d'enseignement supérieur et de recherche (loi Maptam du 27 janvier 2014), « *organisent les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives au soutien de l'innovation et à l'enseignement supérieur et à la recherche. Elles préparent l'avenir de la jeunesse et de leurs territoires, conduisent auprès des partenaires une politique de soutien aux universités, aux programmes de recherche et aux investissements scientifiques, d'appui à l'innovation et à la coopération entre les laboratoires et les entreprises, d'accroissement du potentiel de formation dans l'enseignement supérieur et de la qualité de vie étudiante* »⁷⁷.

La Région est compétente en matière d'investissement en faveur de la rénovation des campus, de la construction ou de la rénovation des cités et restaurants universitaires en cofinancement dans le cadre du CPER avec l'État. Cette compétence s'exerce dans le contexte d'un patrimoine immobilier

⁷⁶ <https://www.univ-nantes.fr/universite/fonctionnement>

⁷⁷ Contribution du CESER de mars 2020 au Schéma Enseignement Supérieur, Recherche et innovation - <https://ceser.paysdelaloire.fr/liste-etudes/schema-enseignement-superieur-recherche-et-innovation/>

universitaire globalement vieillissant et énergivore, contribuant à faire exploser les factures énergétiques des universités.

En termes d'investissement, la Région indique, dans son budget primitif 2026, qu'elle maintiendra *« la dynamique d'engagement au titre du volet enseignement supérieur, recherche et innovation du Contrat de Plan État-Région 2021-2027, qui cible directement la jeunesse ligérienne en améliorant l'environnement de travail des étudiants et des chercheurs sur les campus (75% des engagements réalisés fin 2025) »*.

Depuis la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche (dite Fioraso), les Régions élaborent avec les collectivités territoriales et leurs groupements compétents un schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Elles sont les principaux financeurs territoriaux de l'enseignement supérieur, suivies des communes et des intercommunalités, et des Départements⁷⁸.

La **Région des Pays de la Loire** a établi en 2020, en concertation avec les acteurs concernés, la **Stratégie régionale enseignement supérieur, recherche et innovation (SRESRI) 2021-2027**⁷⁹, avec pour ambitions :

- d'investir dans un plan campus régional (notamment, objectif 1 : « accélérer l'adaptation du patrimoine académique aux défis démographiques, énergétiques et environnementaux » - objectif 2 : « accélérer la transition numérique des campus pour s'adapter très rapidement aux évolutions sans précédent des apprentissages »),
- d'accompagner les trajectoires des Ligériens (notamment, objectif 4 : « offrir une formation supérieure de qualité pour les emplois d'aujourd'hui et de demain » – objectif 5 : « développer un environnement d'apprentissage attractif et propice à la réussite »),
- de mobiliser le potentiel académique.

Le suivi et l'évaluation de cette stratégie sont assurés à travers la Conférence annuelle régionale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (CRESRI).

En préambule de la SRESRI 2021-2027, il est indiqué qu'« *en Pays de la Loire, le rôle de chef de file de la Région en matière d'enseignement supérieur et de recherche, défini par la loi Maptam (27 janvier 2014), est pensé comme celui d'un chef d'orchestre, organisant la complémentarité des échelles d'intervention. Cette organisation collective est un élément-clé pour mettre en*

⁷⁸ « Investir dans l'avenir : rebâtir un service public de l'enseignement supérieur », CESE, juillet 2025

⁷⁹ https://www.paysdelaloire.fr/sites/default/files/2021-03/desr-2021-strategie-esri_0.pdf

œuvre, de manière efficace, de réels effets de levier dans une perspective de rayonnement et d'attractivité accrus ».

La Région est également représentée dans les Conseils d'administration des établissements d'enseignement supérieur des Pays de la Loire.

Elle a par ailleurs mis en place, dans le cadre de la SRESRI 2021-2027, un **Comité des territoires académiques (COTAC)** regroupant les représentants des collectivités territoriales des Pays de la Loire accueillant des établissements d'enseignement supérieur. Il se réunit chaque année afin de partager des éléments d'information et des données utiles à la planification⁸⁰. Un **Observatoire régional et mutualisé**, à l'échelle régionale, **des effectifs étudiants** y est adossé, depuis 2024, afin d'anticiper les besoins en infrastructures, logement, restauration... pour chaque territoire⁸¹. Sa mise en place fait suite à l'arrêt, en 2020, de la publication par le ministère de l'Enseignement supérieur de l'atlas régional des effectifs étudiants, qui fournissait des données objectivées précieuses pour l'aide à la décision au niveau local. Il repose sur un recensement centralisé par la Région des effectifs étudiants de chaque territoire, réalisé et transmis par les intercommunalités. Les auditions menées par le CESER donnent à voir un consensus quant à la pertinence de ce dispositif.

Les **intercommunalités** sont elles aussi compétentes en matière d'enseignement supérieur, et s'emparent de plus en plus de cette politique publique. Elles investissent d'ailleurs de manière sensible dans l'enseignement supérieur public et privé de leur territoire, en investissement surtout, mais aussi en fonctionnement. Les intercommunalités engagées dans le dispositif de **Campus Connecté** (Châteaubriant, Cholet) ou **Campus A 2 PAS** (Fontenay-le-Comte, Challans, Sablé-sur-Sarthe) mobilisent elles aussi des moyens non négligeables en faveur du développement de l'enseignements supérieur sur leur territoire (notamment, la rémunération d'un tuteur-coordonateur ou tutrice-coordinatrice)⁸². Les dépenses du bloc local pour l'enseignement supérieur et la vie étudiante ont ainsi augmenté, au niveau national, de 55 % entre 2015 et 2023⁸³.

« Grâce au financement de campus de proximité, les intercommunalités favorisent la décentralisation du développement des offres de formation

⁸⁰ Le logement étudiant est ainsi le premier sujet de préoccupation que les collectivités du territoire ont souhaité mettre à l'agenda de cette instance.

⁸¹ Onze collectivités locales volontaires (Départements, Métropoles et Agglomérations) ont alimenté la matrice commune des effectifs étudiants en interrogeant les établissements d'enseignement supérieur de leur territoire. Après la collecte, les services de la Région ont procédé à l'analyse, la synthèse et la valorisation des données collectées. Source : Région des Pays de la Loire

⁸² Sur les Campus connectés et Campus A 2 PAS, voir aussi en 1.3

⁸³ Source : <https://www.intercommunalites.fr/actualite/dossier-enseignement-superieur-comment-developper-loffre-de-proximite/>

*supérieure. Elles contribuent aussi à élaborer un maillage pertinent en lien avec les schémas régionaux pour faire concorder les formations privées et publiques avec les besoins économiques des territoires ».*⁸⁴

En Pays de la Loire, **quatre territoires infrarégionaux se sont dotés d'un schéma relatif à l'enseignement supérieur : Saint-Nazaire agglomération, La Roche-sur-Yon agglomération, Le Mans Métropole et la Mayenne**. Le Mans a regroupé depuis 2023 tous les établissements de son territoire dans la CESAM (Conférence des établissements du supérieur de l'agglomération mancelle), qui se réunit quatre fois par an pour travailler collectivement ; « Angers Loire Campus », espace d'échanges et de coopération entre les différents établissements supérieurs angevins, regroupe les $\frac{3}{4}$ des établissements d'enseignement supérieur privés et publics en partenariat avec Angers Loire Métropole, la Ville d'Angers, la CCI et le Crous de Nantes Pays de la Loire.

3.2. La question des moyens et leur inégalité d'utilisation

Un enseignement universitaire public en grande difficulté

Dans son avis de juillet 2025 « Investir dans l'avenir : rebâtir un service public de l'enseignement supérieur », le Conseil économique, social et environnemental (CESE) alerte : « **le financement** de l'enseignement supérieur public en France est plus que jamais **un sujet urgent et déterminant pour l'avenir de l'université**, et l'avenir de notre pays en termes de formation, de recherche et de développement »⁸⁵. Il souligne par exemple que : « les textes ont progressivement intégré des enjeux nouveaux [...] sans remettre à plat les équilibres entre missions, ni s'assurer que les moyens étaient à la hauteur des objectifs. Le résultat peut ainsi sembler être une injonction constante à « tout faire », partout, pour tous, dans des conditions budgétaires clairement insuffisantes au vu des ambitions attendues par l'État à travers le Code de l'éducation. Cette situation génère une tension structurelle au sein des établissements ».

A l'heure où cette étude est écrite, **la plupart des universités françaises sont en déficit**. Le magazine Alternatives économiques titrait ainsi le 3 septembre 2025 : « Les universités font face à leur pire budget depuis plus de vingt ans », précisant que « presque toutes les universités françaises perdent désormais de l'argent. Certaines pensent à réduire leur offre de formation, tandis que l'État les

⁸⁴ <https://www.intercommunalites.fr/actualite/dossier-enseignement-superieur-comment-developper-loffre-de-proximite/>

⁸⁵ https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2025/2025_15_financmnt_enseignmnt_sup.pdf

enjoint de trouver elles-mêmes des ressources.⁸⁶ » Cette précarité des ressources fragilise les dispositifs d'accompagnement des étudiants, et par conséquent leur réussite.

Pour faire face à cette situation, le CESE préconise de « *rehausser le niveau de financement en faveur de l'enseignement supérieur à 2% du PIB par an* » correspondant à « *une augmentation d'un milliard par an sur dix ans, dans le cadre d'un plan pluriannuel de financement* ». Il préconise également « une augmentation de la **subvention de charge pour service public (SCSP)** » ainsi qu'une « *réforme des critères d'attribution de la SCSP afin qu'ils soient transparents et identiques pour tous les établissements concernés* ».

Le CESE fait en effet le constat d'un « **système d'allocations de moyens, réformé plusieurs fois** » et qui « *apparaît aujourd'hui **inadapté et opaque*** ». Raison pour laquelle est évoquée au sujet des trois universités des Pays de la Loire une « sous-dotation » (ou sous-financement). Car si la SCSP est bien en augmentation globale, elle ne l'est plus une fois rapportée au nombre d'étudiants (qui progresse plus rapidement), et surtout le rapport entre SCSP et nombre d'étudiants est nettement défavorable en comparaison d'autres universités (en Ile-de-France notamment).

Alors que les universités ligériennes ont répondu à ce qu'il leur était demandé (réponse à des appels à projets, développement de partenariats avec le monde économique, réduction des dépenses, réorganisations...), leur situation budgétaire s'est tout de même dégradée. Cette grande difficulté des universités a des conséquences majeures, avec des risques de fermetures de formations, de dégradation de la qualité de l'enseignement et de l'accompagnement des étudiants, de perte d'attractivité, de précarité des personnels et de perte de compétitivité dans le domaine de la recherche. Cela pourrait avoir des impacts sur le monde socio-économique, et notamment sur l'apport des sciences pour la société.

Une mission d'information du Sénat d'octobre 2025⁸⁷ pointe un **risque d'inégalité sur le territoire national**, lié à une absence de cohérence d'ensemble et à des décisions budgétaires à court terme, chaque établissement s'adaptant localement à la massification étudiante et à ses contraintes, notamment budgétaires.

Le sous-financement chronique des universités soulève aussi la **question du cadrage national** : les diplômes, selon leur provenance, ne sont pas reconnus

⁸⁶ <https://www.alternatives-economiques.fr/universites-face-a-pire-budget-plus-de-vingt-ans/00116145>

⁸⁷ Mission d'information du Sénat sur les relations stratégiques entre l'État et les universités, conduite par Laurence Garnier et Pierre-Antoine Levi, rapport publié mercredi 22 octobre 2025 - <https://www.senat.fr/rap/r25-058/r25-0581.pdf>

de la même façon. Ce changement de modèle crée une rupture d'équité entre les universités.

A ces risques s'ajoutent les **conséquences parfois néfastes d'une dynamique de mise en compétition face aux appels à projets nationaux**, seules options pour compléter les ressources nécessaires au fonctionnement des établissements. Les appels à projets, s'ils sont adaptés aux expérimentations et à l'innovation, ne le sont pas quand ils concernent des missions de service public, ce qui est cependant de plus en plus souvent le cas. Or les appels à projets présentent le triple inconvénient d'être extrêmement chronophages sans garantie de résultat – modifiant la nature même du métier d'enseignant-chercheur dont le temps est capté par ces tâches administratives lourdes –, de prévoir un nombre de lauréats limités, et enfin de ne pas être pérennes.

Face à cette situation, les universités ligériennes font preuve au quotidien de détermination et de créativité pour remplir leur mission de service public et proposer aux étudiants des formations de qualité dans les conditions de réussite les meilleurs possibles pour le plus grand nombre. L'Université de Nantes saisit tout particulièrement les opportunités offertes par les appels à projets nationaux : citons par exemple son projet Ouverture, lauréat de la vague 3 de l'appel à projets Excellences de France 2030. L'Université d'Angers s'est inscrite, avec celle du Mans, dans le projet Thélème dans le cadre de PIA 3 (programmes investissements d'avenir) ; il visait à transformer l'université via « une nouvelle architecture du cursus licence dans un continuum du Bac-3 au Bac+3 ». L'Université du Mans a quant à elle une situation particulière avec un déficit qui approchait les 13 millions d'euros en 2024 et une masse salariale qui était supérieure aux préconisations nationales. Sa nouvelle équipe présidentielle pilote actuellement un plan de retour à l'équilibre financier.

Alors que l'État a encouragé les universités à développer leurs ressources propres, **l'apprentissage dans l'enseignement supérieur** a connu un fort développement. C'est en effet un moyen, pour les établissements publics comme privés, d'augmenter leurs ressources de manière non négligeable. Les ressources propres de l'IUT de Saint-Nazaire dépendent ainsi à 80 % de l'apprentissage. Le CESER formule sa crainte, dans un contexte de ralentissement annoncé du financement de l'apprentissage par l'État, d'un nouveau coup porté à la situation financière des établissements, en plus des conséquences sur les employeurs et sur les jeunes.

La Région des Pays de la Loire, cela a déjà été évoqué plus haut, **a fait le choix en décembre 2024 de réduire ses dépenses de fonctionnement, de prioriser l'investissement, et de recentrer l'ensemble de ses dépenses sur ses compétences exclusives**. Si la volonté politique en faveur de l'investissement

doit être soulignée, cette décision a des répercussions sur les universités, qui percevaient jusqu'alors un soutien de la Région sur leur fonctionnement, permettant, par exemple, la maintenance des ordinateurs des salles de TP de l'UFR de sciences de l'Université de Nantes, ou l'existence à Angers du diplôme d'établissement PaRéO (formation post-bac, accessible via Parcoursup, qui offre aux bacheliers qui hésitent entre différentes formations une année pour mûrir et affiner leur projet d'études). Si ces exemples peuvent paraître marginaux, dans le contexte de difficultés financières globales ils viennent compliquer encore davantage la réalisation par les universités de leurs missions de service public.

D'autres collectivités ont cessé leur soutien : ainsi par exemple l'Université d'Angers a-t-elle vu avec la loi NOTRe l'arrêt du financement du Département, puis l'agglomération a cessé de financer les opérations de fonctionnement et pédagogiques.

Le **type de statut des enseignants recrutés** est également affecté par la situation financière des établissements. Il apparaît ainsi que **de plus en plus de postes d'enseignants et de personnels d'université sont précaires**, et par ailleurs de plus en plus soumis à une multiplicité des tâches, ainsi qu'à l'insuffisance des moyens financiers et matériels. Ces conditions de travail dégradées ont des conséquences sur la qualité des enseignements et sur la réussite des étudiants. Le CESER constate que les conditions de travail des enseignants-chercheurs titulaires sont elles aussi dégradées, notamment du fait d'une plus grande part du poste consacrée au travail administratif.

Une iniquité structurelle de la répartition des moyens

Les moyens affectés à une formation⁸⁸, variant fortement d'un établissement à l'autre et d'une filière à l'autre, conditionnent sans aucun doute la réussite. La **corrélation entre le coût d'une formation et son taux de réussite** a ainsi été mise en évidence par une étude du Conseil d'analyse économique de 2021⁸⁹, rappelle le CESE dans son avis de juillet 2025. Le CESE prend ainsi un exemple particulièrement significatif : *« pour une licence qui coûte en moyenne moins de 4 000 € par étudiant et par an, le taux de réussite avoisine près de 30 % alors que les étudiants en DUT⁹⁰ coûtent près de 10 000 € par an pour un taux de réussite de 70 % ».*

Le coût d'une année d'études varie ainsi très fortement, d'une année en licence de droit à **3 100 €, à 12 000 € par an** pour une école d'ingénieur ou un BTS, et

⁸⁸ On prendra pour indicateur les moyens ramenés au nombre d'étudiants.

⁸⁹ « Les coûts des formations dans l'enseignement supérieur français : déterminants et disparités » - Hamza Bennani, Gabriele Dabbaghian et Madeleine Péron

⁹⁰ Aujourd'hui BUT

jusqu'à **13 400 € par an** pour une année de classe préparatoire, toutes filières confondues. Le coût pour les étudiants et leurs familles n'est pas corrélé à cette variation de coût réel : c'est la société dans son ensemble qui investit davantage pour certaines voies de formation, et non pour d'autres.

La différence de coût s'explique majoritairement par la différence en termes de **taux d'encadrement et de nombre d'heures de cours**. L'effectif par enseignant est en effet crucial : il conditionne à la fois la qualité du suivi et la possibilité de proposer du travail en petit groupe. Les **classes préparatoires aux grandes écoles** (CPGE), ou « prépas » sont des filières dont la forte sélectivité repose sur les résultats scolaires mais aussi, en partie, sur un déterminisme social. Elles préparent les étudiants aux concours d'entrée des grandes écoles, et font souvent l'objet de critiques portant sur leur manque de diversité sociale. Ces classes de faible effectif proposent un cadre d'études favorable, avec un accompagnement renforcé et personnalisé de la part des enseignants, tout en étant très exigeant⁹¹. On note toutefois que la sélectivité et le profil social moyen des étudiants, tout comme la pression à la réussite, sont variables sur le territoire, selon que l'établissement se situe dans une grande ville universitaire ou une ville de taille moyenne telle que Saint-Nazaire.

Les **Instituts universitaires de technologie** (IUT), qui délivrent désormais (depuis 2021) des bachelors universitaires de technologie (BUT) en trois ans, et non plus des diplômes universitaires technologiques (DUT) en deux ans, proposent eux aussi une formation fortement encadrée, répondant souvent très bien aux demandes et besoins des étudiantes et étudiants qui font ce choix. Ils présentent ainsi un taux de réussite particulièrement élevé, qui s'explique également par le caractère sélectif de la formation. Ainsi, l'IUT de Saint-Nazaire, dont les équipes enseignantes sont investies dans l'accompagnement, affiche un taux de réussite de 86 % en 1^{re} année (du fait d'abandons et de réorientations), puis de 96 % en 2^e année.

« J'ai fait un bac STI2D, ça m'a plu, j'ai continué dans cette voie, la suite logique était soit un BTS dans mon lycée soit l'IUT. J'ai choisi l'IUT pour avoir un niveau licence. L'an dernier j'avais un rythme d'alternance 1 mois/ 1 mois, c'était pratique pour voir ma famille, l'entreprise étant à Nantes. La mobilité est simple : TER, bus. » Maxime DELAUNAS, étudiant en 3^e année de BUT GC CD (Génie civil – Construction durable) à Saint-Nazaire

⁹¹ Ces formations très exigeantes peuvent aussi engendrer une surcharge de travail difficilement conciliable avec une vie personnelle et une santé mentale équilibrées. <https://generation-prepa.com/burnout-prepa/>

Les **Brevets de techniciens supérieurs (BTS)**, particulièrement nombreux en Pays de la Loire⁹², se caractérisent eux aussi par un fort encadrement, par les enseignants, des étudiantes et étudiants – comparable à celui de la classe de terminale. Quant au lien avec le milieu professionnel, il est pris en charge par les DDFPT (directeur/directrice délégué.e aux formations professionnelles et technologiques), présents dans les lycées proposant des formations professionnelles ou technologiques supérieures.

Dans la plupart des formations universitaires classiques, le taux d'encadrement enseignant est bien moindre. Un système de **tutorat par les pairs** existe également. Celui-ci, s'il ne saurait se substituer à l'aide apportée par des enseignants, est intéressant à plusieurs niveaux (pour la personne tutorée comme pour le tuteur : personnes ressource, possibilité de poser des questions très pratiques, liens entre étudiants...) et favorise la réussite.

Les frais d'inscription à la charge des étudiants en IUT et BTS sont limités. Ce n'est pas le cas d'autres établissements sélectifs (sur concours ou sur profil), qui se caractérisant par des droits d'inscription un peu plus importants dans certains établissements publics et dans les établissements privés, avec des frais parfois élevés (de 4 150 € à 8 900 €/an selon la situation de la famille à l'UCO) ou très élevés (8 700 €/an en Bachelor de communication à Audencia, 9000 €/an pour la prépa intégrée de l'ESIEA à Laval). En plus du coût des établissements privés, il y a aussi l'obligation pour les familles de préinscriptions ou d'arrhes pour garantir une place. Lorsque l'étudiant ne la prend pas, ces frais sont perdus pour les familles.

La Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC)

Créée en 2018, la CVEC a pour but de favoriser **l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif** des étudiants. Elle finance également des **actions de prévention et de santé** à destination de la population étudiante ainsi que des **initiatives d'associations étudiantes**.

En 2025-2026, son montant (à acquitter par chaque étudiante et étudiant, de manière obligatoire) s'élève à **105 €**. Indexé sur l'inflation, il augmente chaque année. En sont exonérés : les boursiers sur critères sociaux ou bénéficiaires des aides spécifiques annuelles, les étudiants réfugiés, demandeurs d'asile ou bénéficiaires de la protection subsidiaire.

⁹² En Pays de la Loire, que ce soit par la voie scolaire ou par apprentissage, 234 sites de formation différents préparent à un BTS, dont 87 dans le 44, 52 dans le 49, 23 dans le 53, 29 dans le 72, 43 dans le 85 (source : Carif-Oref - données rentrée scolaire 2022/2023).

Les actions financées par la CVEC sont effectivement fondamentales, et les initiatives qu'elle finance, portées par les associations et syndicats étudiants, présentent l'avantage d'apporter un vrai plus au service des étudiants, imaginé par eux. Pourtant, cette contribution constitue pour des étudiants parfois précaires une charge supplémentaire, dont certaines associations étudiantes demandent une meilleure lisibilité d'utilisation, voire une suppression.

3.3. Information-accueil, orientation et réorientation

« **L'accompagnement global** des jeunes intégrant le cycle 1 est primordial pour leur réussite, notamment dans cette période charnière de passage à la vie d'adulte », affirme la Cour des Comptes dans son rapport annuel 2025.⁹³ De fait, la manière dont les étudiantes et étudiants vont être accueillis et accompagnés lors des premiers mois de leurs études supérieures est un critère important de leur réussite future.

« En France on a les étudiants les plus jeunes d'Europe : c'est d'autant plus important de les accompagner, beaucoup de choses se jouent dans les six premiers mois ». Laurent BORDET, Vice-Président Vie des Campus, Université d'Angers

Le sous-financement des universités évoqué plus haut a un impact sur le parcours : elles n'ont pas les moyens d'accueillir tous les néo-bacheliers dans la filière et l'établissement de leur choix.

Réorientation en 1^{re} année, passerelles entre filières et lutte contre le décrochage

Un bachelier sur trois se réoriente au cours de son parcours dans l'enseignement supérieur⁹⁴ : cette importante proportion vient souligner le rôle majeur que jouent les dispositifs de réorientation ainsi que la communication et les moyens affectés à ces dispositifs.

Ces dispositifs sont nombreux, et les Services universitaires d'information orientation (SUIO), qui assurent les missions d'information-accueil et orientation

⁹³ Rapport public annuel 2025 de la Cour des Comptes <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/le-rapport-public-annuel-2025>

⁹⁴ Avec un effet positif le plus souvent, comme le montre la note de l'Institut des Politiques Publiques du 22 janvier 2026 : « en 2022, un tiers des lycéens venant d'intégrer le supérieur ont formulé de nouveaux vœux dans Parcoursup. [...] Les résultats montrent des effets positifs très marqués : 69% des candidats admis à une réorientation obtiennent un diplôme dans les six ans, contre 46% des candidats refusés. En allongeant la durée des études d'une année en moyenne, la réorientation entraîne des dépenses éducatives supplémentaires d'environ 13 000 euros. De premières analyses fondées sur l'indice d'efficacité de la dépense publique (EDP) indiquent qu'une politique d'ouverture de places à destination d'étudiants en demande de réorientation pourrait générer à long terme des bénéfices sociaux supérieurs aux dépenses publiques engagées : chaque euro net dépensé se traduirait à long terme, selon des hypothèses conservatrices, par environ 2,7 euros de gains sociaux ». <https://www.ipp.eu/actualites/quels-effets-dune-reorientation-en-premiere-annee-detudes-superieures-sur-la-reussite-des-etudiants/>

des étudiants, les mettent en œuvre ou contribuent à les mettre en œuvre, et se chargent de les porter à la connaissance de celles et ceux qui peuvent en bénéficier.

Le SUIO de **l'Université de Nantes**, qui reçoit environ 4 000 étudiants par an (sur un total de 42 000) communique chaque début d'année sur son offre d'orientation et de réorientation, et sur les ateliers collectifs et individuels proposés. Le dispositif « **Switch** », notamment, s'adresse aux étudiants qui s'interrogent fortement sur le choix de rester dans leur filière ou d'en changer. Il propose aux étudiants des rendez-vous pour faire le point et éventuellement reprendre leurs repères, et permet de conserver un statut étudiant en cas d'arrêt de la formation, et ainsi de pouvoir faire des stages dans tout domaine, pilotés par le service orientation. Une réorientation d'un semestre sur l'autre est également possible. L'IUT de Saint-Nazaire encourage les étudiants qui ne se retrouvent pas dans leur première année à s'inscrire à nouveau sur Parcoursup afin de sécuriser la suite de leur parcours. Enfin, des **passerelles** existent entre les composantes : sur avis d'une commission pédagogique, l'étudiant peut changer de formation en gardant ses ECTS⁹⁵ (licences « classiques » vers BUT et vice versa, par exemple).

L'Université d'Angers, qui compte 27 000 étudiants, est classée dans les 3 premières universités en France en taux de réussite en licence (60 % des étudiants obtiennent leur licence en 3 ans). Sur les axes d'information-accueil et d'orientation, elle met en œuvre des actions éprouvées (ambassadeurs, immersions avec l'opération « essayer c'est m'adopter », guichet info campus...), qui ont été essaimées voire déployées au niveau national.

« Des services et solutions sont mis en place par l'Université. Moi-même en tant qu'étudiant, je ne pensais pas avoir autant d'accompagnement en entrant à l'Université d'Angers ; c'est propre à chaque composante, chaque Université ».

Bastien TRANCHAND, président de la Fé2A (Fédération étudiante des associations angevines)

La **vie étudiante** (culture, sport, santé, vie sociale et associative), au-delà de son rôle émancipateur sur lequel nous reviendrons en partie 4, est constitutive de la dimension d'accueil et d'accompagnement des jeunes en enseignement supérieur, ainsi qu'un élément d'attractivité et de lutte contre le décrochage. A **l'Université du Mans**, une maison des étudiants (prévue pour 2028) accueillera la ressourcerie, l'épicerie solidaire et un espace de vie associative. Elle sera adossée au futur restaurant universitaire Vaurouzé, qui sera relocalisé au cœur du campus, entre la bibliothèque universitaire et l'IUT.

⁹⁵ European credits transfer system, ou système européen de transfert et d'accumulation de crédits

Si la vie étudiante ne fait pas partie des missions régaliennes des universités, cette compétence est déjà assumée dans les faits (et confirmée par l'existence d'un poste de vice-président.e à la vie étudiante) et revendiquée par l'association France Université. Là encore cependant, la question des moyens, en fonctionnement comme en investissement, est cruciale. Les espaces de vie étudiante constituent ainsi un enjeu du Contrat de Plan État-Région.

Enfin, la manière dont l'établissement accompagne, ou non, les étudiants souhaitant ou devant se salarier, ou souhaitant s'engager, exerce un impact sur la réussite. Cela a été évoqué plus haut, le salariat étudiant, s'il peut être bénéfique ou neutre à la réussite en-deçà de 10 heures par semaine, constitue une cause importante d'échec au-dessus de ce seuil, d'autant plus lorsque les aménagements d'études sont peu développés et/ou peu portés à la connaissance des étudiants comme des enseignants. A l'inverse, le tutorat rémunéré, pour des missions d'orientation ou de prévention par exemple, est une démarche bénéfique à la fois pour les établissements et pour les étudiantes et étudiants qui en bénéficient, et exercent ainsi une activité salariée compatible avec leurs études, située sur leur lieu d'études et favorisant l'affiliation et l'intégration à la vie étudiante.

Dans le champ des formations sanitaire et sociales, qui dépendent directement de la compétence des Régions, certaines formations sont particulièrement touchées par le phénomène du décrochage, notamment celle d'infirmier/infirmière diplômé d'État (IDE). Les causes de rupture de formation sont principalement liées à :

- un modèle d'orientation qui a évolué (de concours et entretien à une sélection via Parcoursup), jugé moins pertinent par les organismes de formations,
- des difficultés à suivre la formation avec un niveau jugé élevé de connaissance à acquérir, des modalités d'enseignement contraignantes, inégalement compensées par la dynamique de groupe, et la pression des études, étroitement tributaire de la situation personnelle,
- la « mise à l'épreuve du stage » : dans des métiers en tension, d'une part les tuteurs sont peu nombreux et d'autres part les équipes subissent plus qu'elles ne choisissent d'accueillir un stagiaire. L'apprenant se retrouve donc avec un accompagnement insuffisant au regard des responsabilités confiées, notamment dans la relation avec le patient.

Dans sa contribution au Schéma régional des formations sanitaires et sociales⁹⁶, le CESER a produit des préconisations dont plusieurs ont été reprises par la Région dans son Schéma.

Les transitions entre filières et l'accompagnement spécifique des lycéens issus de la filière professionnelle

Alors que le taux de bacheliers professionnels au sein de l'effectif étudiant a bondi ces vingt dernières années, la question des transitions entre filières se pose.

« *L'objectif de la seconde réforme du lycée professionnel était que 100 % des lycéens professionnels trouvent un travail à l'issue de leur bac pro. Mais ce n'est pas ce qu'ils veulent : leur projection est à moyen et long terme. La question est : comment les accompagner après le bac pour s'accomplir et trouver leur chemin ?* » Vincent TROGER, Maître de conférences en sciences de l'éducation au Centre de recherche en éducation de Nantes

Selon les chiffres de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) 2024, 46 % des titulaires d'un bac professionnel poursuivent leurs études dans le supérieur. Sur une classe de lycée professionnel, environ 25 % vont réussir en BTS, qui est la voie la plus logique dans ce parcours, même si la marche entre le bac professionnel et le BTS peut être parfois vécue comme une épreuve. Cependant, une fois la méthode de travail intégrée, « *les BTS sont de bons profils, qui peuvent faire des poursuites d'études jusqu'à bac +5, avec ce gros avantage de l'expérience en entreprise* »⁹⁷. « *100 % des étudiants qui travaillent réussissent, quelles que soient leurs difficultés au départ* »⁹⁸. Les bacheliers issus de la filière professionnelle rencontrent en revanche plus de difficultés lors d'une première année en études supérieures hors BTS : ne pas avoir les codes ni l'habitude des cours sans encadrement de proximité affecte leur réussite.

Le parcours de ces étudiants peut se poursuivre en licence professionnelle, là encore continuité logique du parcours, ou plus rarement et plus difficilement en 3^e année de BUT. La prépa ATS (Adaptation Technicien Supérieur), d'une durée d'un an, permet aux étudiants titulaires d'un BTSA, d'un BTS ou d'un BUT scientifique ou industriel d'intégrer une école d'ingénieurs via des concours spécifiques.

⁹⁶ https://ceser.paysdelaloire.fr/wp-content/uploads/RPDL_synthese_Ceser_FSS_fev2023_web_v3-raccourcie-1.pdf

⁹⁷ Frédérique DE ROBIEN, DDFPT au lycée Chevrolier à Angers, pôle Tertiaire (49)

⁹⁸ Jean-Philippe POIRIER, DDFPT (directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques EREA) au lycée Jean-Perrin de Rezé (44)

Dans le sens inverse, on observe des bacheliers de la filière générale qui, « *suite à de mauvaises expériences, trouvent en BTS un parcours sécurisé, et une projection sur deux ans, plus simple que sur quatre ou cinq ans* ». ⁹⁹

Les IUT

Les Instituts universitaires de technologie proposent principalement des formations en 3 ans (Bachelors universitaires de technologie – BUT) avec une politique d'accueil de 50 % d'élèves de la voie technologique et 50 % de la voie générale ou professionnelle. Le lien de ces établissements avec le tissu économique local et régional est particulièrement fort et le taux de réussite aux examens est élevé.

Les Pays de la Loire comptent 6 IUT, dont 3 relevant de Nantes Université : Nantes/Chateaubriant, Saint-Nazaire et La Roche-sur-Yon, auxquels s'ajoutent l'IUT d'Angers-Cholet, relevant de l'Université d'Angers, l'IUT de Laval et l'IUT du Mans, relevant de l'Université du Mans.

Exemple de l'IUT de Saint-Nazaire Heinlex : il compte 1 500 étudiants dont 33 % sont apprentis, et propose 6 BUT et 4 licences professionnelles.

Une modalité d'accompagnement spécifique en première année d'études supérieures est liée à la nature de la réponse obtenue sur Parcoursup : il s'agit du « **oui si** », qui vaut acceptation dans une formation sous réserve de suivre un parcours adapté de remise à niveau dont le but est de favoriser la réussite. L'existence de ce parcours et son déroulé dépendent de l'établissement et de la composante. Il peut impliquer, ou pas, un dédoublement de la première année.

3.4. La question des rythmes

Tout au long des auditions menées dans le cadre de cette étude, **la question des rythmes, en lien avec la notion de réussite**, a été abordée à de nombreuses reprises. Les emplois du temps, les rythmes de cours, et leur niveau de compatibilité avec les autres services universitaires (restauration, bibliothèque, vie étudiante) constituent en effet des conditions de réussite non négligeables.

Les **emplois du temps** des étudiants sont conçus en prenant en compte de multiples critères et contraintes : disponibilités des enseignants ou intervenants

⁹⁹ Laurent FOURNIER, DDFPT cité scolaire Réaumur/Buron à Laval (53)

(ces derniers pouvant être vacataires, parfois dans plusieurs universités, exercer une autre activité professionnelle et n'être donc disponibles qu'en fin de journée), disponibilité des salles, travaux de groupes, etc. La réforme LMD (Licence Master Doctorat) en 2004 semble avoir particulièrement contraint cet aspect de la logistique universitaire. En toute logique, ces critères façonnent les emplois du temps davantage que celui du bien-être et du respect des rythmes biologiques des étudiants. Or le rythme induit par un emploi du temps spécifique a des conséquences directes sur la qualité de vie et sur la qualité de la concentration (impact des cours en fin de journée notamment)¹⁰⁰.

« La question des rythmes étudiants est un enjeu de réussite important, sur lequel nous avons des progrès à faire. C'est compliqué car cela engage une coordination (par exemple avec le Crous sur le temps du déjeuner...). Nous menons une enquête annuelle sur la vie universitaire ; cette année des questions portent sur les rythmes étudiants, dans le but d'objectiver le temps consacré au transport, à la restauration... » Jérôme GASTINEAU, Directeur général adjoint des services - Formation et vie de campus, Nantes Université

L'une des modalités du **projet Thélème**, mis en place à partir de 2018 par les Universités d'Angers et du Mans, consistait à « casser » la semestrialisation, et ainsi à mieux agir sur les rythmes¹⁰¹. Ce projet et ses conséquences ont toutefois été à la source de mouvements de mécontentements étudiants suite à des constats de dysfonctionnements.

Au-delà des cours eux-mêmes, le temps dont dispose chaque étudiante et étudiant pour **déjeuner le midi** constitue lui aussi un élément de qualité de vie. Si ce temps est réduit et situé au moment du pic de fréquentation, il ne sera ainsi tout simplement pas possible de se restaurer dans un restaurant universitaire.

« Les 57 structures régionales sont ouvertes de 11h15 à 14h, ce qui devrait permettre d'absorber les flux sans difficulté. Le problème est que les étudiants arrivent en groupe à midi ou 13h. Nous avons entamé une concertation avec les établissements sur le temps étudiant du midi pour éviter les files d'attente ». Nathalie BOURSIER, directrice générale du Crous de Nantes Pays de la Loire

Un dialogue est ainsi nécessaire, et généralement existant, entre les établissements et le Crous. Les établissements mènent aussi souvent une réflexion voire des actions sur les **horaires d'ouverture des autres services** : bibliothèques universitaires, activités culturelles, sportives et de loisirs.

¹⁰⁰ Concernant les aménagements spécifiques d'études pour les étudiants salariés, sportifs, artistes ou à besoins particuliers : lire aussi en 2.3, 2.9 et 3.3.

¹⁰¹ Le projet Thélème avait pour objectif de proposer une nouvelle architecture du cursus licence dans un continuum du Bac-3 au Bac+3, l'accompagnement et le tutorat, la construction de licences en « approche par compétence ».

L'Université d'Angers a ainsi été la première université de France à ouvrir sa bibliothèque le dimanche (également le samedi et le soir jusqu'à 22h) : ce lieu de vie (chauffé) et d'études pour les étudiants participe pleinement à la réussite.

Sur cette question des rythmes étudiants, la Région, par le biais de sa compétence sur les **transports** notamment, peut exercer une action non négligeable, en lien avec les établissements et avec le Crous.

3.5. La mobilité internationale

La mobilité internationale des étudiantes et étudiants pendant leurs études supérieures constitue une belle opportunité qui participe à leur émancipation et à la construction de leur citoyenneté, et favorise l'insertion professionnelle en enrichissant le cursus. Les universités des Pays de la Loire ont beaucoup œuvré sur la mobilité étudiante et développé de nombreux partenariats avec des universités étrangères.

Le dispositif de référence accompagnant cette mobilité est **Erasmus+**. Ce dispositif européen s'adresse aux étudiants et apprentis inscrits dans un établissement d'enseignement participant au programme. La mobilité peut être européenne ou extra-européenne, et doit se faire dans un objectif d'apprentissage. Elle peut concerner une période d'études ou un stage, et est assortie d'une aide financière (européenne).

Le Crous délivre quant à lui une **aide à la mobilité internationale** (AMI) :

- pour une période de formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges,
- ou pour un stage international dans le cadre de son cursus d'études.

La durée du séjour doit être comprise entre 2 et 9 mois consécutifs. Le montant de l'AMI tient compte de la durée du séjour, du coût de la vie du pays retenu et d'autres spécificités telles que l'éloignement du pays d'accueil de l'étudiant. Cette aide est cumulable avec la bourse sur critères sociaux et la bourse Erasmus+.

La Région des Pays de la Loire a mis en place **Envoléo** pour les étudiants de moins de 28 ans partant étudier ou faire un stage à l'étranger dans le cadre de leurs études supérieures. L'aide régionale prend la forme d'un forfait de 500 ou 1 000 € versé au début de la mobilité. En 2024, la Région a ainsi dispensé 1 900 bourses Envoléo, pour un montant de 2 millions d'euros. Envoléo est, depuis 2023, limité à la zone hors Union Européenne et, depuis janvier 2026, n'est plus cumulable avec l'aide à la mobilité du Crous. Le dispositif a en revanche été

étendu aux BTS et formations sanitaires et sociales, notamment via la création d'une nouvelle aide pour les mobilités courtes (5 à 10 semaines).

Comme l'analyse Marie DAVID, enseignante-chercheuse en sociologie à l'Université de Nantes : « *en termes de mobilité internationale des étudiants, on observe que plus la destination est éloignée, plus le programme s'adresse aux classes supérieures* ». Le CESER craint ainsi que l'évolution du règlement d'Envoléo concernant les destinations n'aille pas dans le sens d'un soutien accru à celles et ceux qui en auraient le plus besoin.

Pour les **alternants**, il existe un dispositif national spécifique permettant de partir à l'étranger pour effectuer une partie de sa formation dans une entreprise et / ou un organisme de formation, jusqu'à la moitié de la durée totale du contrat d'alternance, dans la limite d'un an. Soit l'alternant est mis à disposition temporairement auprès d'une entreprise et / ou d'un organisme de formation à l'étranger pour toute la durée de la mobilité, soit le contrat de l'alternant est mis en veille pour une durée limitée à la période de mobilité. Les frais de l'alternant générés par la mobilité à l'étranger peuvent être pris en charge par l'opérateur de compétences (OPCO).

La mobilité internationale peut aussi être détachée d'un objectif de formation, tout en remplissant un objectif d'expérience émancipatrice : elle s'inscrit dans ce cas dans le cadre d'une **césure**.

3.6. Fil rouge 1 : approche territoriale

Comme l'analyse le CESE dans son avis « Investir dans l'avenir : rebâtir un service public de l'enseignement supérieur », la répartition territoriale des établissements d'enseignement supérieur constitue **un enjeu pour les territoires** : à la fois dans le cadre d'une « stratégie de lutte contre la désertification du territoire » ou de levier de dynamisme local, et pour un enjeu de maintien des jeunes sur le territoire. Il analyse également que « *la répartition inégale de l'offre de formation sur le territoire contribue fortement aux disparités géographiques d'accès à l'enseignement supérieur* ». Le CESE préconise ainsi de « *mieux inscrire le service public de l'enseignement supérieur dans les politiques d'aménagement durable des territoires* ». « *Il s'agit de créer des établissements de proximité, permettant une égalité d'accès aux services publics de l'enseignement supérieur notamment pour la poursuite des études après le bac des jeunes issus de milieux défavorisés, de favoriser des dynamiques socio-économiques sur un territoire avec ses acteurs, de créer un écosystème territorial en fonction des contextes locaux, et de renforcer l'attractivité des territoires. En misant sur une décentralisation intelligente, on*

inscrit le développement dans une logique de soutenabilité (mobilité, éco-campus...), en évitant la concentration urbaine souvent très énergivore ».

Pour agir sur **l'équilibre territorial**, les choix relèvent de l'État, dans sa compétence d'organisation de l'offre de formation, et des Universités. La Région dispose cependant de quelques leviers, via son financement des implantations d'établissements privés, ou encore via son AMI Campus A 2 PAS (lire à ce sujet en partie 1), mais ils sont limités.

C'est Nantes Université qui a fait le choix, pour son **antenne de Saint-Nazaire**, de faire reposer l'offre sur une **logique de filière économique** en lien avec le tissu local : génie civil, forte dominante technique et scientifique. Ce choix n'est pas anodin pour les jeunes bacheliers nazairiens, dont la poursuite d'études est en-deçà des moyennes régionales et nationales. Ils sont 83 % à quitter leur ville, et généralement leur région puisqu'ils ont tendance à privilégier Rennes ou une ville universitaire plus lointaine pour leur poursuite d'études, plutôt que Nantes. Des filières telles que le droit et la biologie, particulièrement prisées, ne sont en effet pas présentes à Saint-Nazaire et leur choix implique donc une mobilité.

Autre exemple : partant du constat que 33 % des médecins s'installent dans leur département d'origine, les Départements de Mayenne, Sarthe et Vendée et les agglomérations de ces territoires ont noué des partenariats avec les Universités, l'Agence régionale de santé et les établissements de santé locaux pour mettre en œuvre des parcours PluriPASS ou L-PASS (1^{re} année du cursus médical). Cette localisation **permet à plus de jeunes d'accéder aux études de santé** en levant les freins que présentent des études géographiquement éloignées de chez eux et de répondre aux besoins des territoires. Le Schéma régional des formations sanitaires et sociales porte la même ambition, même si celle-ci a été revue à la baisse en 2026, en lien avec l'arrêt des financements d'État liés au Ségur de la Santé.

Enfin, une problématique particulière se pose pour le **site universitaire du Mans**. Ville plus pauvre que la moyenne régionale, elle manque d'attractivité en termes de vie universitaire. Si elle présente des atouts (logement abordable, campus relié au centre-ville par le tramway), son offre de formation reste limitée¹⁰². Pourtant, il y a un réel enjeu pour l'économie du territoire à former des actifs qualifiés sur place, notamment dans le secteur industriel. Par ailleurs, maintenir et développer une offre de formation supérieure de proximité est une opportunité pour de jeunes Sarthois qui, sans cela, seraient susceptibles de ne pas s'engager dans des études post bac.

¹⁰² Une offre de licence de psychologie et un BUT juridique pourraient ainsi être envisagés. Source : audition de Sandrine BACCONNIER, Vice-présidente Formation et Vie universitaire, Le Mans Université

3.7. Fil rouge 2 : égalité femmes-hommes

Une réglementation qui favorise la prise en compte de l'égalité mais qui ne suffit pas

Si les établissements sont dans l'obligation de mettre en place une cellule de signalement et de traitement des VSS au minimum, il apparaît que cet outil indispensable est d'autant plus efficace s'il s'inscrit dans une politique intégrée de l'établissement en faveur de l'égalité femmes-hommes au sens large. A titre d'exemple, le « Plan d'action de Nantes Université pour l'égalité femmes hommes : agents enseignants et étudiants », présenté au CESER par Françoise LE FICHANT, vice-présidente de l'université de Nantes), inclut :

- la mise en place d'un Observatoire de la vie étudiante avec un focus sur les VSS : analyse des résultats genrée et communication des résultats auprès des étudiants et personnels
- la construction d'une réelle politique pour lutter contre les inégalités, non seulement la mener mais aussi communiquer auprès des étudiants/étudiantes et des personnels à l'appui des résultats de l'observatoire
- la communication sur cette politique via des sensibilisations des étudiants/étudiantes mais aussi des personnels (agents, acteurs de la prévention, cadres...
- l'identification des référents vie étudiante
- le développement avec des moyens supplémentaires d'une cellule de signalement et de traitement au minimum

Les autres universités ligériennes mènent aussi des actions dans ce domaine (Université d'Angers notamment), mais le CESER n'a pas eu l'opportunité de rencontrer les services concernés.

Un exemple inspirant : l'enquête présentée au CESER par Nicolas RAFIN – sociologue du laboratoire du CENS « cadre de vie durant le temps des études et exposition aux violences sexuelles et sexistes à Nantes Université » menée en septembre 2023¹⁰³

¹⁰³ <https://www.univ-nantes.fr/universite/vision-strategie-et-grands-projets/resultats-de-lenquete-etudiante-de-nantes-universite-sur-le-cadre-de-vie-durant-le-temps-des-etudes-et-lexposition-aux-violences-sexuelles-et-sexistes>

Cette enquête – unique et exemplaire au niveau national – s’est appuyée sur l’enquête scientifique Virage. Le questionnaire diffusé auprès de 40 000 étudiants et étudiantes a obtenu 12 % de réponses. 69 % des personnes répondantes sont des femmes, ce qui révèle un effet de genre dans les résultats.

Ce questionnaire a pris en compte les violences déclarées pendant les études et au-delà dans les 12 derniers mois. 43 % des étudiantes ont déclaré avoir connu des faits de violence, contre 20 % des étudiants.

Ces violences faites aux étudiantes sont – pour 43 % d’entre elles – des violences psychologiques, pour 53 % des violences sexuelles et sexistes dont 22 % avec contact. Concernant les étudiants, 14 % déclarent des violences sexuelles et sexistes sans contact et 6 % avec contact.

Un état de santé détérioré est relevé pour 39 % d’entre elles et eux, un absentéisme, un échec aux examens, un redoublement ; telles sont les conséquences déclarées par les victimes de ces violences.

Les résultats de cette enquête ont permis de mesurer l’ampleur du phénomène et de mobiliser l’université dans la mise en place d’une politique globale de prévention et de lutte, associant différents partenaires conventionnés (barreau de Nantes, associations, gendarmerie...). Des moyens accrus ont permis le renforcement de la cellule d’écoute avec une équipe de professionnels et professionnelles élargie.

Cette enquête met en avant la nécessité d’établir des diagnostics réguliers des conditions de la vie étudiante et de la réussite des études, prenant en compte l’ensemble des critères (genre, origine, handicap, nationalité...). La dimension de l’ensemble des critères ne doit pas rendre invisibles les inégalités genrées.

Activer les leviers territoriaux pour renforcer la promotion de l’égalité

Pour renforcer l’égalité en leur sein, les établissements peuvent activer les leviers territoriaux, notamment les acteurs locaux associatifs dont le CESER souligne le rôle essentiel.

Les associations et syndicats étudiants permettent de sensibiliser, de mobiliser, d’impliquer et d’accompagner les étudiantes et étudiants dans leurs parcours. L’accompagnement doit se faire sur le plan pédagogique mais également au-delà (social, culture, sport, santé...).

Les universités peuvent travailler avec les acteurs locaux de la mobilité pour sécuriser les trajets (arrêts à la demande le soir...).

3.8. Résumé de la partie 3

- Des acteurs et financeurs multiples pour l'enseignement supérieur : Universités, État/Rectorat, rôle de chef de file des Régions pour l'ensemble des collectivités, et des intercommunalités qui s'emparent de plus en plus de cette compétence.
- Un milieu universitaire en grande difficultés financières, assorties d'inégalités sur le territoire national, en particulier en Pays de la Loire, et de conséquences parfois néfastes d'une dynamique de mise en compétition face aux appels à projets nationaux.
- Fort développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur : le coup d'arrêt des soutiens financiers à l'apprentissage pourrait accélérer les difficultés financières des établissements.
- Des moyens (financiers, et donc d'encadrement) inégalement répartis selon les filières et les modes d'apprentissage (classes préparatoires, BTS, IUT, licences...).
- Importance fondamentale de l'accompagnement en 1^{re} année. De multiples dispositifs de réorientation et de passerelles existent. Les étudiants issus de la filière professionnelle nécessitent un accompagnement particulier.
- La question des rythmes (horaires, nombre d'heures de cours, temps de pause déjeuner, salariat contraint) a un impact sur la réussite.
- La mobilité internationale est un facteur favorable à l'émancipation. Des dispositifs existent, mais l'évolution des modalités les rendent plus difficiles d'accès, notamment pour les publics les moins favorisés.
- L'enseignement supérieur est un enjeu économique et social pour les territoires, à la fois dans le cadre d'une stratégie de lutte contre la désertification du territoire ou de levier de dynamisme local, et pour un enjeu de maintien des jeunes sur le territoire.
- Les établissements d'enseignement supérieur mettent en place, parfois au-delà de l'obligation qu'ils en ont, une politique volontariste en faveur de l'égalité femmes-hommes.

3.9. Préconisations de la partie 3



Préconisation n°15 : renforcer la gouvernance territoriale

Pistes de mise en œuvre :

- Associer systématiquement les 3 universités des Pays de la Loire aux travaux préparatoires du Comité des territoires académiques (COTAC) lorsque les sujets à l'ordre du jour les concernent. Cible : Région
- Créer les conditions de la mise en place d'un Comité stratégique régional de l'enseignement supérieur, échelon régional de concertation et de coopération autour des contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) des établissements, afin de favoriser un alignement des objectifs et des performances des universités avec les priorités régionales et nationales accompagné d'un soutien financier partagé. Cible : Région, acteurs de l'enseignement supérieur en région



Préconisation n°16 : garantir les moyens adaptés pour un accès de toutes et tous aux savoirs

Pistes de mise en œuvre :

- Financer les 3 Universités de la région à la moyenne, par étudiant, des universités françaises, pour défendre leurs missions de service public. Le risque étant qu'elles n'aient d'autre choix que d'augmenter les frais de scolarité, aux dépens de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, et du soutien aux publics fragiles. Cible : État
- Flécher les financements régionaux en direction des établissements remplissant une mission de service public, et en priorité les établissements publics qui ont une forte contrainte sur leurs ressources propres, dans le contexte financier critique lié à un désengagement de l'État (non-financement de mesures décidées par l'État lui-même). Cible : Région
- Dans le cadre du Contrat de Plan État-Région, poursuivre le fort investissement actuel en faveur des travaux de rénovation énergétique du bâti universitaire et du développement des espaces de vie sur les campus : restaurants universitaires, logement, lieux culturels et sociaux, infrastructures sportives. Cible : Région



Préconisation n°17 : renforcer et clarifier l'offre de formation

Pistes de mise en œuvre :

- Favoriser la présence de l'enseignement supérieur public sur l'ensemble du territoire, notamment en soutenant le maintien des sites universitaires hors des villes centres (en veillant à la faisabilité et la pérennité des projets). Cible : universités, collectivités locales
- Réaliser un recensement des établissements d'enseignement supérieur existant en Pays de la Loire : publics / privés ESSPIG / privés lucratifs, en signalant la nature des titres qu'ils délivrent (universitaires, universitaires conventionnés, titres RNCP) et s'ils sont reconnus ou non par l'État, le montant des frais d'inscription, la présence ou non sur Parcoursup, la nécessité ou pas d'avancer des arrhes avant l'inscription, le taux de réussite, le taux d'insertion dans l'emploi à 3 et 6 mois... Diffuser ce recensement auprès des prescripteurs et des familles, notamment via les événements régionaux existants (Big bang de l'emploi, Orientibus). Cible : Région, État
- Sécuriser l'offre en Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU), permettant aux personnes n'ayant pas obtenu le bac de poursuivre des études supérieures, et qui dépend de financements régionaux (appels à projets tous les deux ans). Cible : Région



Préconisation n°18 : permettre d'expérimenter des parcours universitaires plus souples

Pistes de mise en œuvre :

- Renforcer, clarifier et faire connaître les régimes spécifiques d'études (destinés aux étudiants salariés, engagés, parents, sportifs de haut niveau, artistes...) : mi-temps, régime spécial en deux ans, césure, dispense d'assiduité, cours à part dédiés. Cible : établissements d'enseignement supérieur
- Poursuivre le développement du tutorat rémunéré : ces postes, qui permettent d'avoir une activité salariée sur son lieu d'études, en relation et en compatibilité avec ses études, sont bénéfiques à la réussite étudiante. Cibles : établissements d'enseignement supérieur, Région

En 2022-23, Le Mans Université a rémunéré 351 étudiants sur des missions d'accueil des étudiants, de tutorat, de soutien informatique, d'appui au personnel des bibliothèques, de promotion des formations, d'assistance et d'accompagnement auprès des étudiants handicapés.

- Permettre la reprise d'études après une interruption de plus d'un an, notamment en donnant accès au même niveau de frais d'inscription que les étudiants en formation initiale via un abondement de la Région au titre de sa compétence en formation professionnelle. Cible : Région
- Renforcer les moyens des Services universitaires d'information et d'orientation (SUIO) afin de leur permettre d'accompagner davantage d'étudiants dans leurs parcours. Cible : État



Préconisation n°19 : favoriser et faire connaître les passerelles

Pistes de mise en œuvre :

- Faire connaître la classe préparatoire adaptation technicien supérieur (ATS) qui permet à ceux qui sortent de BTS ou d'IUT (dont profil boursier) d'intégrer une école d'ingénieur en un an, voire Centrale. Cible : enseignants et services d'orientation des BTS et IUT
- Renforcer la sensibilisation des étudiants dès la 1^{re} année de licence aux choix d'orientation auxquels ils vont être confrontés en master, par exemple en mettant en place un module d'accompagnement à l'orientation incluant la découverte des métiers. Cible : établissements d'enseignement supérieur, en partenariat avec la Région
- Restaurer le diplôme d'établissement PaRéO (formation post-bac, accessible via Parcoursup, qui offre aux bacheliers qui hésitent entre différentes formations une année pour mûrir et affiner leur projet d'études) ou imaginer un nouveau dispositif similaire afin de proposer aux jeunes décrocheurs post bac (licence 1 ou IUT) la possibilité d'intégrer sans perdre de temps une autre formation qualifiante dans la même discipline (BTS). Cible : État



Préconisation n°20 : financer davantage la mobilité internationale des étudiantes / étudiants et apprenties / apprentis

Pistes de mise en œuvre :

- Veiller à financer davantage la mobilité des étudiants les plus en difficulté financière car cela est bénéfique sur l'accès aux savoirs. Favoriser les destinations proches car on observe que les destinations de mobilité éloignées concernent davantage les étudiants issus de classes supérieures. Cible : Région

4. Et après : poursuite d'études, insertion professionnelle et affirmation de la vie citoyenne

A l'issue de trois années d'études supérieures, les étudiantes et étudiants poursuivent leurs études ou entrent en activité professionnelle. Cette décision, souvent prise longtemps auparavant (dès la première année d'études, voire dès le lycée), est fortement influencée par la filière choisie (cursus en cinq ans par exemple) et les opportunités qu'elle offre en termes de poursuite d'études et d'insertion professionnelle, mais aussi par la situation sociale (nécessité ou non d'un revenu).

4.1. Poursuite d'études après le 1^{er} cycle

La poursuite d'études à l'issue du premier cycle correspond, à l'Université, au **master**, qui constitue, en deux ans, la voie naturelle, et souvent nécessaire, après une licence générale, et qui peut mener jusqu'au doctorat et à la recherche. L'accès au master se fait par le biais de la **plateforme MonMaster**, système mis en place en 2024 sur le modèle de Parcoursup. Le CESER a pu noter au cours des auditions qu'il a menées que, contrairement à Parcoursup qui a connu des améliorations certaines au fil des années, MonMaster, plus récent, apparaît comme **moins mûr, et perfectible**. Il présente cependant l'avantage de la synchronisation nationale des calendriers de candidatures.

L'inscription a lieu mi-mars ; les résultats de second semestre de licence ne sont donc pas pris en compte, ce qui crée pour les candidats une tension sur les résultats de 2^e année et du 1^{er} semestre de 3^e année. L'accès au master n'est **théoriquement pas sélectif**, mais peut de fait le devenir en fonction de la capacité d'accueil de chaque formation. Les candidats répondant aux attendus sont classés. Dans les masters ayant suffisamment de places par rapport à la demande tous les candidats sont acceptés (c'est le cas en droit public par exemple), alors que dans d'autres, le candidat peut se heurter à un refus.

« L'admission en master est très sélective et discriminante pour les étudiants ne disposant pas de conditions optimales d'études ». Claire MORICE, étudiante en histoire de l'art et psychologie

Néanmoins, l'article L. 612-6 du code de l'éducation prévoit que *« tout titulaire du diplôme national de licence français (DNL) qui le souhaite doit se voir proposer une poursuite d'études dans un cursus conduisant à un diplôme du deuxième cycle »*. Ainsi, depuis le 16 juin 2025, les candidats n'ayant obtenu

aucune admission en master 1 universitaire peuvent saisir le Rectorat, sous conditions :

- être titulaire d'une licence depuis moins de 3 ans,
- ne pas avoir reçu de résultat d'admission positif ni être placé sur liste d'attente,
- justifier d'au moins cinq refus opposés à ses candidatures qui doivent concerner au moins deux mentions de master distinctes, adressées à au moins deux établissements d'enseignement supérieur.

Ces conditions, précises et méconnues, peuvent s'avérer bloquantes pour les étudiantes et étudiants sans solution.

« Il y a 168 parcours de master à Nantes Université, et autant de viviers de candidats différents. La plateforme met tous les masters au même niveau : on se retrouve avec des candidats d'Aix-en-Provence en master d'histoire dont on sait qu'ils ne viendront jamais. On a créé artificiellement un marché des masters avec une inflation des candidatures hors de toute proportion avec les capacités. Des candidats nantais se retrouvent en fin de classement et se tournent vers autre chose alors qu'ils auraient pu venir chez nous. Je plaide pour redescendre la pression et faire quelque chose de plus local, avec une réduction du nombre de choix possibles (en moyenne 8 dans les faits) et une hiérarchisation des choix ». Karine FOUCHER, Vice-présidente Orientation-Insertion professionnelle des étudiants, Nantes Université

Même si la poursuite en master est la continuité naturelle de la licence, certains étudiants font néanmoins un autre choix : césure, réorientation, arrêt des études.

Les **Bachelors Universitaires de Technologies** (BUT), qui s'effectuent désormais en 3 ans (depuis la rentrée 2021), ont une obligation réglementaire de 50 % d'insertion professionnelle. *« La licence professionnelle BUT, comme le DUT qu'elle remplace, est un diplôme qui a pour vocation première d'offrir une insertion professionnelle efficace, pour les étudiants souhaitant entrer dans la vie active rapidement »*¹⁰⁴. Une partie des étudiants lauréats d'un BUT poursuivent en 2^e cycle, soit en master professionnel (il en existe un par exemple en Gestion de production, logistique, achats à l'IUT de Saint-Nazaire, accessible uniquement en alternance ou en formation professionnelle continue) ou classique, soit en école d'ingénieurs pour les filières concernées.

En termes de **poursuite d'études**, la **licence professionnelle** est la suite naturelle du BTS. Une autre possibilité serait d'intégrer une 3^e année de BUT,

¹⁰⁴ Réponse publiée le 5 septembre 2023 à la question écrite n° 5748 : Bachelor universitaire de technologie (BUT), Assemblée nationale - <https://questions.assemblee-nationale.fr/q16/16-5748QE.htm>

équivalant à une licence professionnelle et où des places se libèrent parfois en raison d'une déperdition d'étudiants à l'issue de la 2^e année. Le CESER note que des échanges sont en cours à ce propos dans la région entre BTS et IUT, mais que l'intégration de ce public par les BUT avec un parcours dédié est encore peu répandue.

« Les BTS sont de bons profils, qui peuvent faire des poursuites d'études jusqu'à bac +5, avec cet avantage important de l'expérience en entreprise ». Frédérique DE ROBIEN, directrice déléguée aux formations tertiaires au lycée Chevrollier à Angers

4.2. Lien avec le monde socio-économique et insertion professionnelle

Alors qu'il a longtemps été reproché aux universités leur déconnexion avec le monde du travail, celles-ci ont multiplié ces dernières années **les liens avec le monde socio-économique**, et facilité pour leurs étudiants la découverte des milieux professionnels.

Le **recours au stage dans l'enseignement supérieur** s'est ainsi largement répandu : il concerne 91 % des étudiants ayant atteint bac+4 (bacheliers 2014)¹⁰⁵. Le développement de l'alternance a quant à lui bondi dans l'enseignement supérieur, comme cela a été évoqué précédemment.

« Nous avons rendu le stage obligatoire en master, ainsi que le module de réflexion insertion professionnelle. Le SUIO et chaque master accompagnent les étudiants sur cette question ». Karine FOUCHER, Vice-présidente Orientation-Insertion professionnelle des étudiants, Nantes Université

Les établissements d'enseignement supérieur ont **renforcé leurs liens avec les entreprises**, parfois de manière très étroite. L'IUT de Saint-Nazaire propose ainsi des formations en fort lien avec le tissu socio-économique local et régional. Le **tissu d'entreprises de proximité**, ancré dans les territoires, joue également un rôle déterminant dans l'accueil des jeunes, en stage ou en apprentissage, et contribue de manière décisive à leur insertion professionnelle.

Ces liens avec le monde économique ont aussi pris la forme de la **professionnalisation des cursus**¹⁰⁶. Le CESE note ainsi dans son avis de juillet 2025¹⁰⁷ : *« dans un continuum de professionnalisation des formations au sein*

¹⁰⁵ Note Sies n°14 d'octobre 2020 - <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-stages-durant-les-premieres-annees-en-etudes-superieures-les-specificites-de-chaque-formation-47602>

¹⁰⁶ Voir en 1.2 « L'apprentissage en enseignement supérieur »

¹⁰⁷ <https://www.lecese.fr/travaux-publies/investir-dans-lavenir-rebatir-un-service-public-de-lenseignement-superieur>

des universités, outre les stages en entreprise, le développement de la formation continue, l'alternance, la participation des professionnels (vacataires...) à l'enseignement, l'université a multiplié les filières professionnelles telles que les licences professionnelles ou master professionnalisants, ou des formations d'ingénieur dans son offre de formation ».

Dans ce même rapport, le CESE explique que cette professionnalisation des cursus constitue, avec la professionnalisation des parcours étudiants, le levier leur permettant d'assurer leur **mission d'insertion professionnelle**.

Cette mission supplémentaire, confiée aux universités par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU), consiste à conseiller les étudiants sur leurs problématiques liées à l'emploi et à l'insertion professionnelle. Elle vient s'ajouter aux missions centrales et historiques d'enseignement pour lesquelles, nous l'avons vu plus haut, les moyens sont déjà largement insuffisants. Le CESER a pu néanmoins constater que d'importants efforts ont été faits pour y répondre : accompagnement sur le CV, sur les stages...

Ainsi à Nantes Université, le SUIO propose des ateliers individuels animés par des consultants pour accompagner les étudiants sur leur candidature en master, mais aussi dans la construction de leur projet professionnel, et a mis en place un « Career center », qui regroupe offres de stages et d'emploi. Le dispositif « du stage à l'emploi », service de coaching et conseil, est accessible même un an après l'obtention du diplôme, et déconcentré dans 3 pôles, avec une offre adaptée aux filières. L'Université d'Angers, quant à elle, dispose d'un service d'insertion professionnelle qui aide les étudiants dans leurs recherches et fait le lien avec les entreprises. Une bourse de stages existe pour ceux qui n'ont pas trouvé par eux-mêmes. En 2023, ce sont plus de 800 entreprises avec lesquelles l'Université d'Angers a été en contact direct (accueil de stagiaires, alternants, participation à différents forums métiers/entreprises organisés par l'université ou actes de formation continue).

En termes **d'employabilité**, le CESE remarque que *« le secteur privé met en avant une employabilité à la sortie des formations et un taux d'insertion professionnelle, qui seraient meilleurs que dans le public, grâce en particulier à des formations spécialisées et orientées vers l'emploi et les besoins du marché du travail. Il communique sur une réactivité à se situer sur des nouveaux métiers avec des formations innovantes dans des domaines nouveaux du numérique, du design, de la mode, de la communication... »*. Pourtant, le rapport d'information sur l'enseignement supérieur privé à but lucratif présenté en avril 2024 par les députées Béatrice Descamps et Estelle Folest pointe *« une possible inadéquation de l'offre entre la demande et les besoins du pays »*.

« Il y a une idée reçue selon laquelle la meilleure insertion professionnelle se fait dans les écoles privées : c'est faux, nous avons à l'Université des taux d'insertion à 6 mois en master qui sont excellents (95% dans la plupart). Cela fait partie des missions des universités ». Karine FOUCHER, Vice-présidente Orientation-Insertion professionnelle des étudiants, Nantes Université

En ce qui concerne les **BTS, le lien avec le monde économique est particulièrement marqué**. Le lien avec le milieu professionnel (associatif, entrepreneurial ou public) est d'ailleurs une des missions affectées aux directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT), qui sont présents dans les lycées proposant des formations professionnelles ou technologiques supérieures. Les stages ont une place importante en BTS, formations ancrées dans la réalité professionnelle, et l'apprentissage est particulièrement développé. En fonction des filières, l'accès aux entreprises selon l'une et l'autre de ces modalités est simple (plus de contrats proposés que d'étudiants demandeurs) ou non. A noter, les DDFPT auditionnés dans le cadre de cette étude font actuellement le constat d'une difficulté de la part des étudiants à parler en direct (au téléphone, sur place) qui complique la recherche de stage et d'entreprise.

« Oser franchir la porte des entreprises pour les étudiants (pour solliciter un stage) n'est pas simple, beaucoup n'osent pas appeler et se contentent d'envoyer des mails. On pourrait se dire qu'après 20 semaines de stage on est plus armé, mais ce n'est pas toujours le cas ». Jean-Philippe POIRIER, directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques au lycée Jean-Perrin de Rezé (44)

En termes d'insertion professionnelle, les étudiants lauréats de leur BTS ne rencontrent pas de difficulté¹⁰⁸. C'est particulièrement vrai sur les filières industrielles, et notamment sur les secteurs en tension : électro-technique, travaux publics, santé-social...

« Nos BTS, pour la plupart, sont très adaptés aux demandes actuelles des entreprises. En électro-technique et en travaux publics, la demande est exponentielle. Pour la Mayenne, il faudrait deux fois plus d'étudiants ». Laurent FOURNIER, directeur délégué aux formations, cité scolaire Réaumur/Buron à Laval (53)

Le lien avec le monde économique est également une marque de fabrique des **IUT**, qui enregistrent eux aussi pour leurs étudiants un taux d'insertion professionnelle élevé.

¹⁰⁸ <https://www.education.gouv.fr/insertion-professionnelle-des-apprentis-de-niveau-cap-bts-6-mois-apres-leur-sortie-d-etudes-en-2022-380355>

« Nous travaillons beaucoup avec les Chantiers de l'Atlantique et Airbus, le nombre de postes est important, la dynamique salariale attractive et il n'y a pas assez de candidats. Dans certains débouchés industriels, nous avons du mal à remplir les jauges, alors que nous savons qu'il y a des débouchés ». Antony FEDELE-BENOIT, Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie de Saint-Nazaire

Enfin, le CESER a noté **l'engagement de la Région en faveur de l'entrepreneuriat des jeunes**, et notamment des étudiants : soutien au dispositif Pépité, aux incubateurs ainsi qu'aux Junior entreprises, prime Booster¹⁰⁹. Ce type d'expérience, si elle implique une charge de travail supplémentaire, apporte aux étudiantes et étudiants qui ont la possibilité de s'en saisir à la fois plus-value, expérience et connaissance de soi, et participe ainsi à la réussite.

« Administrer la Junior entreprise de mon école m'a permis de faire mes premiers pas dans l'entreprise, et d'accompagner des étudiants qui réalisent des projets avec des entreprises, et gagnent ainsi en plus-value et en expérience. C'est un beau bagage pour la suite du parcours. » Lise CHALLINE-LAPERRIERE, ex-présidente de la Junior-Entreprise de l'ESEO (école d'ingénieurs), actuellement auditrice Junior-Entreprise

La Région annonce viser le nombre de 1 000 étudiants sous statut national d'étudiants entrepreneurs d'ici 2027, et réfléchir à « une boussole numérique qui permettra aux étudiants entrepreneurs de mieux se repérer dans l'écosystème entrepreneurial »¹¹⁰.

4.3. Émancipation et construction de la vie citoyenne

Nous l'avons vu en introduction, la réussite des étudiantes et étudiants n'est pas qu'académique ou professionnelle. Au-delà du diplôme, des compétences et de l'employabilité, au-delà aussi des conditions de vie, la « réussite » consiste aussi à s'insérer dans la vie sociale, élargir son horizon culturel, s'ouvrir aux pratiques sportives et artistiques, acquérir les savoirs, raisonnements et méthodes permettant d'apprendre par soi-même et de se former tout au long de sa vie ; bref, de **se construire en tant que personne et citoyen, citoyenne autonome, de s'émanciper**.

A la question « Pour vous, qu'est-ce que la réussite ? », les jeunes participant ou ayant participé au **dispositif régional « La Promotion »** répondent ainsi

¹⁰⁹ D'un montant de 1 000 €, cette prime, mise en place en 2025, s'adresse aux étudiants et accompagne les projets d'entrepreneuriat les plus matures afin de lever les freins à la création d'activité - www.paysdelaloire.fr/les-aides

¹¹⁰ Source : rapport du budget primitif 2026 du Conseil régional des Pays de la Loire

« vivre heureux/heureuse » et « vivre en accord avec mes valeurs » juste après « trouver du travail facilement »¹¹¹. Et à la question « pour vous, qu'est-ce que « réussir », pour un établissement d'enseignement supérieur, la réponse « former des citoyennes et citoyens, des individus ayant un esprit critique » arrive en 2^e position sur 6 - juste après « permettre aux étudiantes et étudiants d'étudier dans de bonnes conditions », qui constitue donc également une forte attente.

L'accès à la culture et à la vie étudiante, notamment associative, ainsi **qu'au sport et aux loisirs**, concourt au bien-être et à l'épanouissement des étudiants, tout en constituant des facteurs d'intégration sociale. Souvent variable d'ajustement dans des budgets étudiants restreints face aux dépenses essentielles, ces postes de dépenses font l'objet d'aides de la part de plusieurs acteurs :

- l'État, via le pass culture, pour les jeunes jusqu'à 21 ans, et le pass sport - réduction de 70€ sur l'inscription sportive pour les étudiantes et étudiants boursiers ;
- les collectivités locales, qui développent parfois des produits qui leur sont dédiés (de type chéquier ou pass) pour les loisirs.

D'autres acteurs développent des offres spécifiques à destination des étudiantes et étudiants :

- les associations et syndicats étudiants, qui mettent en place des initiatives de dynamisation de la vie étudiante (événements sportifs, culturels, conviviaux...) ;
- les établissements, et notamment, pour ce qui est des Universités, via le service universitaire de l'action culturelle (SUAC) et le service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS) ;
- les collectivités locales via leurs structures sportives et culturelles, municipales et intercommunales.

« Interasso accompagne les associations qui, localement, permettent aux étudiants d'avoir un lien social pour alléger le poids d'avoir un travail. Par exemple, on organise pour la 2^e année une quinzaine de la culture avec des ateliers à 1€ ou gratuits afin de mélanger les filières. S'ouvrir permet un épanouissement important. On organise aussi un festival à la fin de l'année universitaire, avec une scène ouverte et des stands ». Anne-Lyse Hervy, présidente InterAsso Nantes

¹¹¹ Sondage réalisé en novembre 2025, voir en annexe la méthodologie et les résultats détaillés

La redistribution d'une partie de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), par le Crous et par les établissements, permet également de soutenir les projets des associations et syndicats étudiants et des services universitaires.

L'émancipation passe non seulement par une démarche d'acquisition de savoirs et d'esprit critique, mais aussi par **le contact avec des personnes et des idées nouvelles et différentes**, ainsi qu'avec **le monde du travail**, dans le cas d'une alternance ou de stages. Forger sa personnalité relève aussi des expériences, parfois négatives mais majoritairement positives vécues pendant ses études.

Dans le cas particulier des **Campus connectés et Campus A 2 PAS**, l'expérience de vie de campus est quasi inexistante, et l'accès à un environnement culturel moins diversifié. Pourtant les étudiants rencontrés font part d'une expérience de socialisation en petit groupe qui n'en est pas moins positive et enrichissante. Et sur le plan sportif, ce peut être un avantage permettant de poursuivre son expérience dans son club local. Pour ce qui concerne la construction de la personnalité d'adulte, ces dispositifs présentent l'avantage du développement d'une autonomie de travail, mais l'inconvénient d'une expérience de socialisation et d'opportunité d'engagement plus réduites.

4.4. Vie démocratique et engagement

Le CESER a pu constater, au cours des auditions menées auprès des différents acteurs du milieu universitaire, que les étudiantes et étudiants font souvent preuve **d'un engagement important et d'une forte volonté de se mobiliser** de manière désintéressée et remarquable¹¹², via les associations, les syndicats, le tutorat, ou encore des actions ponctuelles relatives à la vie citoyenne, la solidarité, l'environnement...

La vie étudiante offre l'opportunité de poursuivre l'apprentissage du débat et de la vie démocratiques. Les étudiants sont appelés à voter pour leurs **représentants étudiants au sein des instances universitaires et du Crous**. Ces représentants ont pour mission de défendre les droits des étudiants et de contribuer à l'environnement académique et social des campus. Ils sont accompagnés par les organisations étudiantes au titre desquelles ils sont élus. Ces organisations ont-elles-mêmes un rôle de représentation et de défense des droits, via notamment un dialogue institutionnel.

¹¹² Voir aussi à ce sujet l'étude du CESER « JeunesseS : pouvoir de dire, pouvoir d'agir » (2022) – 3.5 Engagement et parcours citoyen. « *Oui, les jeunes s'engagent et c'est un formidable levier de mobilisation et d'empathie. [...] Leur engagement prend de nouvelles formes. [...] Il apparaît urgent aujourd'hui de définir, reconnaître et valoriser l'engagement, notamment des jeunes* ». Voir aussi le baromètre DJEPVA 2025 sur la jeunesse : « Début 2025, 28 % des jeunes âgés de 15 à 30 ans déclarent avoir donné bénévolement de leur temps, au moins une fois par mois au cours des 12 derniers mois » - <https://injep.fr/donnee/barometre-djepva-jeunesse-2025/>

Ces possibilités d'engagement sont cependant à nuancer, dans la mesure où elles dépendent de conditions logistiques et matérielles, et que toutes les formations n'y sont pas propices pour des raisons à la fois de rythme d'études, de durée de la formation ou encore d'éloignement de certains services (BTS, classes préparatoires...).

Pour celles et ceux qui en ont la possibilité, se présenter à ces élections et/ou s'engager dans ces organisations pour exercer cette mission de représentation constitue un approfondissement de l'apprentissage de la vie démocratique.

« J'échange souvent avec le Crous à Nantes, et nous avons des élus dans les conseils centraux et d'UFR. Ces élus sont écoutés, considérés, peuvent mener des projets en lien avec le corps professoral. Ils ont un lien avec l'ensemble des associations. Cela nous permet d'agir et donne de beaux résultats. Pour avoir fait des cellules de veille sur le logement étudiant, j'ai constaté une réelle volonté d'améliorer la situation ». Bastien TRANCHAND, président de la Fé2A (Fédération étudiante des associations angevines)

Ils sont accompagnés en cela par les établissements.

« Avec les vice-présidents étudiants, nous travaillons conjointement sur la question des bonnes conditions d'engagement étudiant. Le temps est un enjeu clé : avoir le temps de participer, s'ouvrir à des enjeux citoyens, de solidarité, de développement durable. Nous réfléchissons actuellement aux modalités du débat démocratique ». Julie MORÈRE, Vice-Présidente vie étudiante et des campus, Nantes Université

Cet accompagnement, ainsi que toutes les démarches qui peuvent être mises en œuvre pour favoriser et reconnaître l'engagement, sont d'autant plus importants dans un contexte caractérisé par une **faible participation aux élections étudiantes**, d'une part, et d'autre part par les dangers que peut représenter dans les établissements l'engagement de jeunes auprès **d'organisations prônant la violence physique et l'exclusion**.

« Nous accompagnons les élus étudiants dans leur prise de fonction (plan de formation, aide à la prise de parole...) Il s'agit, dans un climat d'inquiétude sur les dérives extrémistes, de faire vivre la démocratie universitaire, de redonner de la place au débat, dans un cadre autre qu'institutionnel ». Laurent BORDET, Vice-Président Vie des Campus, Université d'Angers

Les établissements encouragent également l'engagement dans le cadre du lien avec les **associations étudiantes** : soutien de leurs projets, implication dans le projet d'établissement...

Valoriser l'engagement étudiant et faciliter son accès sont des enjeux forts des universités des Pays de la Loire. C'est une dimension qui reste à évaluer,

structurer et conventionner. En cela, les modèles du programme engagement étudiant d'Aix-Marseille Université¹¹³ ou du bonus engagement de l'Université Côte d'Azur¹¹⁴ peuvent constituer une source d'inspiration.

4.5. Fil rouge 2 : égalité femmes-hommes

Quand les étudiantes et les jeunes diplômées rentrent dans leur territoire d'origine, elles ont (selon certaines études) des difficultés particulièrement marquées pour s'insérer professionnellement et socialement¹¹⁵.

On constate ainsi :

- un paradoxe : une meilleure réussite étudiante des femmes dans l'enseignement supérieur, mais une insertion professionnelle qui n'est pas à la hauteur du niveau de diplôme obtenu¹¹⁶,
- une meilleure réussite – dans le supérieur – des étudiantes en licence et master, mais une moindre présence en doctorat qui persiste,
- un choix d'orientation et une moindre ambition par rapport à un avenir professionnel dit « rentable », qui conduit à un accès moindre aux postes de cadres et à une rémunération inférieure à celle des hommes.

Ainsi pour illustration, Sophie Orange dans son ouvrage *Devenir technicien supérieur* souligne que « *Les jeunes femmes passées par une STS (sciences, technologie, santé) ont moins bénéficié d'une ascension sociale que les jeunes hommes. En effet, 10 ans environ après leur sortie d'études, elles ont accédé à des emplois moins rémunérateurs que leurs homologues masculins à niveau de diplôme équivalent*¹¹⁷. »

Doit-on y voir également la persistance d'une forme de « syndrome de l'imposteur »¹¹⁸, notamment dans la négociation professionnelle et salariale ? Pour agir sur le syndrome de l'imposteur, souvent plus prégnant chez les femmes, il serait important d'intégrer dans les cursus des modules de compétences comportementales, notamment en matière de négociation et de

¹¹³ <https://www.univ-amu.fr/fr/public/programme-dengagement-etudiant>

¹¹⁴ <https://univ-cotedazur.fr/formation/reussir-ses-etudes/s-engager-pour-la-societe>

¹¹⁵ https://www.lemonde.fr/livres/article/2021/04/29/les-filles-du-coin-de-yaelle-amsellem-mainguy-le-destin-tout-trace-des-jeunes-femmes-du-village_6078511_3260.html et <https://cesaer.dijon.hub.inrae.fr/membres/personnel-scientifique/coquard-benoit>

¹¹⁶ Cf étude de l'Université de Strasbourg, juillet 2019 : « Poids du genre dans l'expérience étudiante et accès à l'emploi » - Education et formation N°99 –cohorte de 839 étudiants diplômés via enquête après 8 ans de sortie études universitaires.

¹¹⁷ Sophie Orange, *Devenir technicien supérieur – le plafonnement des aspirations*, classiques Garnier

¹¹⁸ Exemple de la définition de la psychologue Claire Dahan sur Doctissimo.fr : « *Le syndrome de l'imposteur est un phénomène en lien avec l'autodépréciation et une perception de soi biaisée, dans laquelle les personnes concernées ont du mal à percevoir leurs compétences, leurs réussites, et leur potentiel* ». https://www.doctissimo.fr/psychologie/developpement-personnel/epanouissement-personnel/souffrez-vous-du-syndrome-de-limposteur/5da1fb_ar.html

valorisation de leur parcours. L'idée est de former des talents capables de valoriser leurs parcours dès l'entrée sur le marché du travail.

L'étude menée par l'Université de Strasbourg souligne que 7,7 % des femmes diplômées de l'enseignement supérieur sont en inactivité 8 ans après la sortie d'étude, contre 2,5 % pour les hommes.

Ces différences s'ancrent dans le maintien des stéréotypes de genre et représentations des rôles sociaux genrés depuis la petite enfance, issus des familles, du milieu éducatif et plus généralement de l'ensemble de la société.

4.6. D'autres modèles possibles

La vie étudiante se caractérise par une diversité de situations traduisant des envies et des contraintes multiples :

- envie de développer des compétences autres qu'académiques : entrepreneuriat, pratique artistique ou sportive de haut niveau,
- envie de s'engager de manière militante, associative ou solidaire,
- nécessité de se réorienter, parfois avec le besoin de faire une pause dans son parcours,
- nécessité d'une activité salariée,
- charge de famille, etc.

Par ailleurs, l'appétence pour l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, au-delà de la nécessité économique, est un indicateur d'une demande des jeunes de projets et d'apprentissage concrets.

« On retrouve beaucoup, dans le supérieur, une appétence pour l'apprentissage : cela signale un problème dans la scolarité française, l'absence de moments proposés aux jeunes pour travailler à un projet, qui donne le sentiment d'exister en tant qu'être social, qui permet d'apprendre en faisant. Faut-il envisager l'alternance, des moments de césure, un retour possible aux études après avoir travaillé... ? » Vincent TROGER, Maître de conférences en sciences de l'éducation au Centre de recherche en éducation de Nantes

Tous ces éléments plaident pour une attention particulière à porter aux **aménagements spécifiques d'études**, mais aussi à la **souplesse des parcours**.

4.7. Résumé de la partie 4

- La poursuite d'études au-delà du 1^{er} cycle est fortement corrélée à la filière choisie, ainsi qu'à la situation financière et matérielle des étudiantes et étudiants.
- Les liens des établissements avec le monde socio-économique, s'ils varient selon le type d'établissements, ont été renforcés ces dernières années, notamment dans les universités.
- L'insertion professionnelle varie selon le niveau de qualification et la filière. Contrairement à certaines idées reçues, elle n'est pas plus élevée dans les établissements d'enseignement supérieur privés lucratifs. Depuis 2007, l'insertion professionnelle des étudiants constitue l'une des missions des Universités.
- La réussite des étudiantes et étudiants n'est pas qu'académique ou professionnelle, elle consiste aussi à se construire en tant que personne et citoyen, citoyenne. L'accès à la culture, au sport, à la vie étudiante et associative y participe pleinement. Les établissements d'enseignement supérieur, le Crous et les collectivités territoriales y contribuent.
- La vie étudiante doit aussi être un champ d'expérimentation et d'apprentissage de la vie démocratique. Valoriser l'engagement et faciliter son accès est un enjeu pour les établissements.
- Alors que les étudiantes connaissent globalement une réussite académique plus importante que les étudiants, elles rencontrent plus de difficultés pour s'insérer professionnellement. La lutte contre les stéréotypes de genre et les représentations des rôles sociaux genrés demeure essentielle.
- Les envies et contraintes multiples des étudiants plaident pour un développement des aménagements spécifiques d'études et une souplesse des parcours.

4.8. Préconisations de la partie 4



Préconisation n°21 : favoriser l'engagement associatif, syndical, humanitaire... des étudiantes et étudiants

Piste de mise en œuvre :

- Développer les dispositifs de valorisation des engagements citoyens.
Cible : établissements d'enseignement supérieur

Des unités d'enseignements facultatives existent dans certaines composantes.



Préconisation n°22 : poursuivre le soutien aux Junior-Entreprises et à l'entrepreneuriat étudiant, en portant une attention particulière à la diversification des publics concernés

Piste de mise en œuvre :

- Evaluer le devenir des entreprises créées, en incluant une étude d'impact qualitative sur l'expérience étudiante, en lien avec la notion de réussite. L'évaluation de ces dispositifs doit inclure un indicateur sur la viabilité économique et la pérennité des projets créés, afin de transformer ces initiatives en moteurs de création de valeur pour la région.
Cible : établissements et structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat



Préconisation n°23 : faciliter la recherche de stages pendant les études, notamment les stages obligatoires

Piste de mise en œuvre :

- Coordonner une action collective entre tissu socio-économique et établissements d'enseignement supérieur pour faciliter la recherche de stages, notamment en valorisant les plateformes existantes : Career center (SUIO de Nantes Université) ... Cible : État, collectivités dont Région
- Soutenir le développement des actions en ce sens menées par les services universitaires d'information et d'orientation pour en augmenter le nombre de bénéficiaires. Cible : Région

- Proposer une aide au financement du permis de conduire sous conditions de ressources. Cible : Région



Préconisation n°24 : poursuivre le soutien aux actions de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) par des financements et des actions de communication

Piste de mise en œuvre :

- Faire bénéficier les acteurs et actions de CSTI d'un soutien pérenne¹¹⁹. Cible : Région
- S'appuyer sur les forums des métiers et des formations pour vulgariser la CSTI. Cible : Région.
- Déployer des initiatives mettant en relation chercheurs/industriels et lycéens, par exemple sous forme d'ateliers à thème en classes par des thésards soutenus par la Région ou à travers des témoignages d'industriels au sein des établissements scolaires. Cible : Région
- Initier la « Semaine des femmes scientifiques ». Dans ce cadre, il est préconisé de développer des ateliers de découverte sur les femmes influentes dans les sciences et la Tech, y compris les femmes oubliées des sciences, destinés à tous dans les établissements scolaires. Cible : Région



Préconisation n°25 : favoriser l'accès des étudiantes et étudiants à la culture, au sport et aux loisirs

Pistes de mise en œuvre :

- Repenser un dispositif incitatif à la culture et sport pouvant s'inspirer du [pack bienvenue](#) mis en place à Angers. Cible : Région
- Soutenir l'activité des SUAPS (Services universitaires des activités physiques et sportives), notamment par la mutualisation des équipements. Cible : collectivités locales

¹¹⁹ Ces 6 préconisations sont issues de la contribution du CESER, en octobre 2022, à la stratégie « Culture scientifique, technique et industrielle » (CSTI) 2023-2027 - <https://ceser.paysdelaloire.fr/liste-etudes/contribution-la-future-strategie-culture-scientifique-technique-et-industrielle-csti-2023-2027/>

Conclusion

Avec 2,9 millions d'étudiantes et étudiants lors de l'année universitaire 2023-2024, l'enseignement supérieur français a vu sa population multipliée par 10 en 60 ans.

Cette massification est une chance : elle **a permis à des jeunes issus de catégories sociales qui en étaient historiquement exclues d'accéder à l'université**, et se conjugue avec une **diversification des filières proposées**. Elle a contribué à l'essor de **l'économie française**. Elle n'est **toutefois pas entièrement synonyme d'une réelle démocratisation de l'enseignement supérieur**. Elle se traduit trop souvent par un nivellement par le bas de la situation financière des étudiants, une détérioration de leurs conditions de vie, ainsi qu'une auto-censure laissant apparaître une répartition dans les filières largement définie par leur origine sociale.

Face au **ralentissement de cette dynamique démographique**, et à son inversement annoncé d'ici quelques années, le CESER des Pays de la Loire s'inscrit dans la préconisation du CESE de saisir la fin de cette période d'expansion comme **une opportunité pour tendre vers cette démocratisation de l'enseignement supérieur**, en ne diminuant pas les moyens, en brisant les plafonds de verre influençant l'orientation des jeunes, et en agissant concrètement pour l'accompagnement des étudiants et l'amélioration de leurs conditions de vie.

Si, comme le revendique France Universités, **l'attribution d'une compétence « vie étudiante » aux universités** semble aujourd'hui opportune au regard de la diversité des actions menées par les établissements, en complément notamment des missions des Crous, **la Région et les autres collectivités** ont également un rôle à jouer sur ces enjeux.

En effet, au-delà de ses compétences propres telles que l'information et la découverte des métiers, la rénovation des campus en co-financement avec l'État via le CPER, ou encore les transports, sur lesquelles le CESER formule plusieurs préconisations dans cette étude, **la Région pourrait se placer en coordinatrice des actions menées par les établissements et autres organes de l'enseignement supérieur ainsi que des différents échelons de collectivités**. Cette **mise en cohérence des actions menées** « en matière d'aides sociales, de logement, de restauration, d'accompagnement des études, de dispositifs de réussite... » préconisée au niveau national dans le rapport

Jolion de juin 2023¹²⁰, prend également tout son sens à l'échelle du territoire des Pays de la Loire.

Le CESER forme le vœu que cette étude puisse contribuer à la fois à l'évaluation du Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation qui se clôture, ainsi qu'à l'élaboration du prochain.

Enfin, si la place importante de l'enseignement privé sous contrat et non lucratif est une spécificité régionale à laquelle n'échappe pas l'enseignement supérieur, cette étude pointe néanmoins **l'essor des établissements privés lucratifs**, qui se développent **sans régulation** et proposent aux jeunes des formations très coûteuses et **peu contrôlées par l'État**. Le CESER ne peut que, avec le CESE, préconiser **une sortie de l'enseignement supérieur de la logique de marché**.

Derrière l'ensemble des constats dressés dans cette étude et des préconisations formulées en conséquence se dresse **un enjeu central : la situation financière de l'enseignement supérieur public**. Mis en proportion avec le nombre d'étudiants, la subvention pour charges de service public est en baisse depuis de nombreuses années et place les universités ligériennes en situation de sous-dotation.

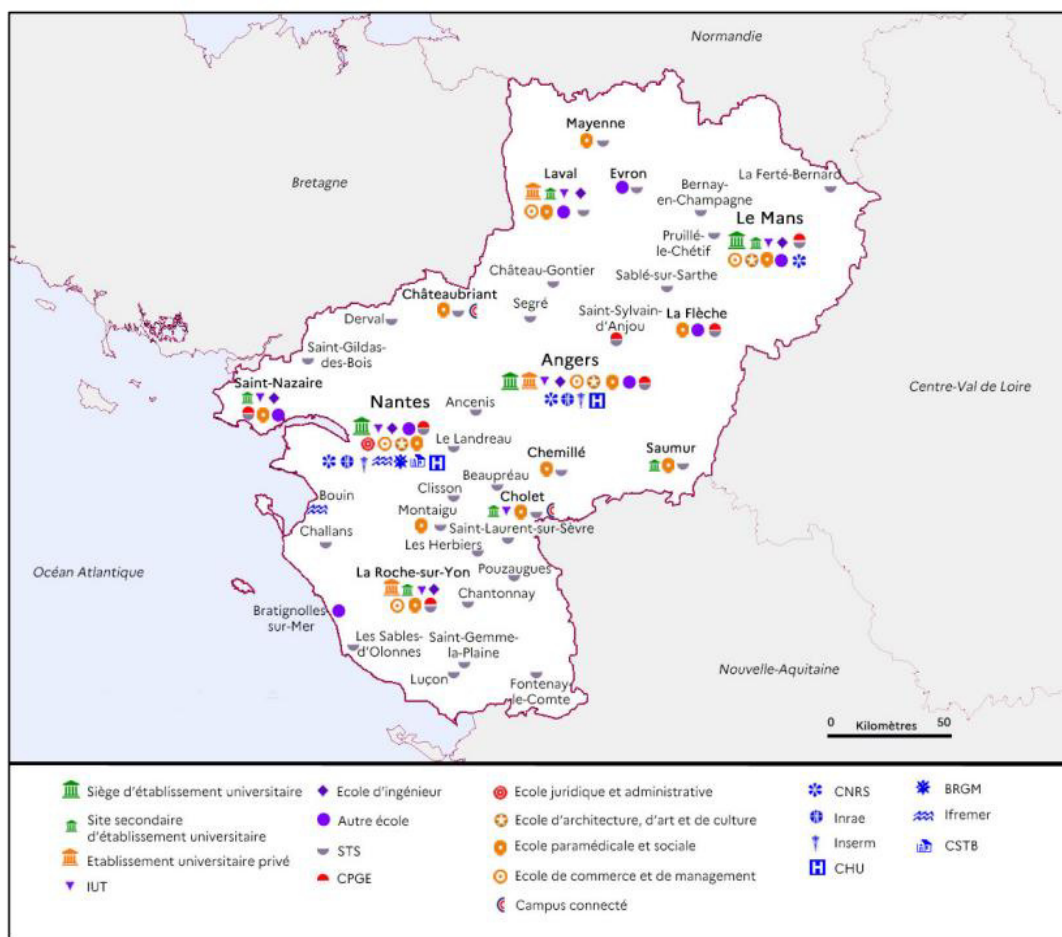
Le CESER rappelle ainsi qu'un **accompagnement financier public à la hauteur des missions confiées** est la condition *sine qua non* à la réussite des établissements d'enseignement supérieur : **accueillir et accompagner les jeunes dans leur cursus, leur insertion professionnelle, leur construction citoyenne, leur émancipation et leur épanouissement**.

¹²⁰ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2023-12/rapport-jolion---concertation-sur-la-vie-etudiante-30483.pdf>

Annexes

Annexe 1 : cartographie de l'enseignement supérieur en Pays de la Loire

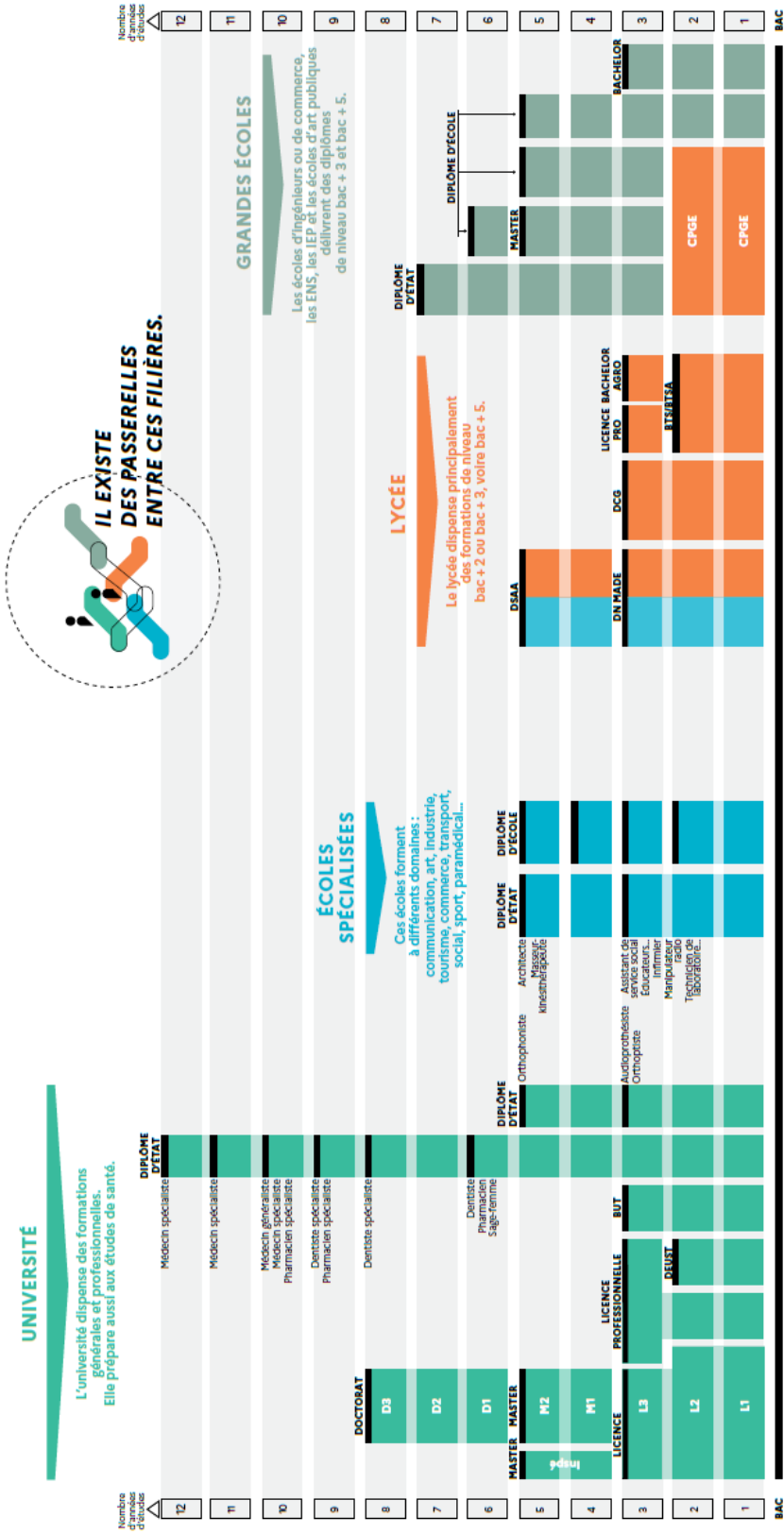
Carte 1 - Pays de la Loire : l'implantation des principaux établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche



Source : STRATER Nantes Université – [Diagnostic territorial de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation – novembre 2024](#) – ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche



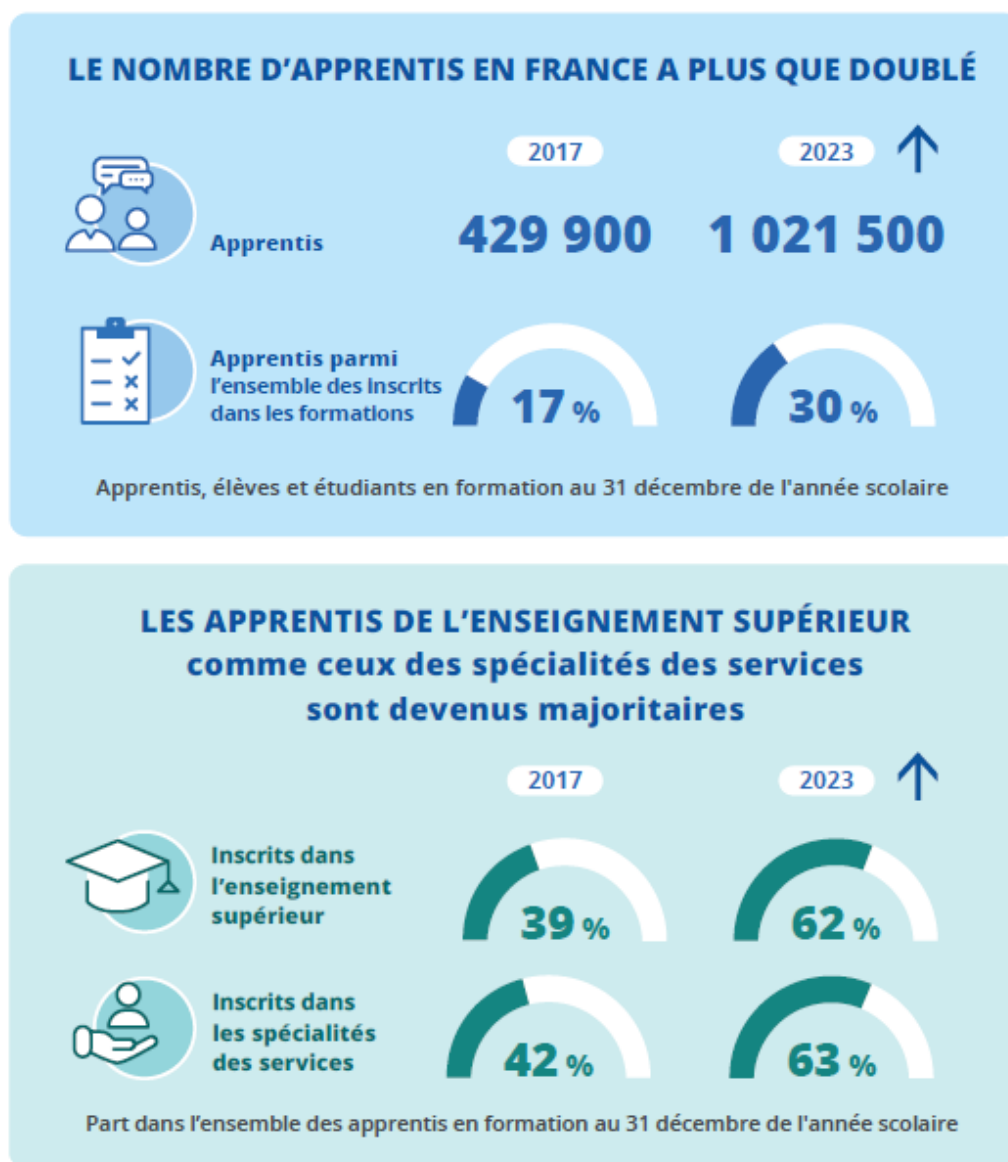
LE SCHÉMA DES ÉTUDES SUPÉRIEURES APRÈS LE BAC 2026



Annexe 3 : Insee – l'apprentissage dans l'enseignement supérieur

Depuis 2018, l'apprentissage s'ouvre massivement aux formations du supérieur et des services.

Le nombre et la répartition des apprentis ont profondément évolué en cinq ans.



Source : Formations et emploi, collection Insee Références, édition 2025 – insee.fr

Annexe 4 : Focus du Groupe Égalité femmes-hommes du CESER

Le Groupe Égalité femmes-hommes du CESER a répondu à l'invitation de la Commission Éducation, Formations, Métiers de demain de produire un **focus sur les inégalités entre étudiantes et étudiants quant aux conditions de réussite en premier cycle d'enseignement supérieur**. Le Groupe a engagé une réflexion respectant le cadre fixé tout en proposant des ajustements afin de mieux mettre en exergue les enjeux d'inégalités genrées. **Le focus respecte le plan de l'étude et s'intègre tout au long de celle-ci comme un fil rouge.**

Outre cette nécessité d'ajustements, le groupe tient à souligner les **difficultés qu'il a rencontrées pour recueillir des données genrées** – issues des Pays de la Loire – selon les thématiques retenues dans le cadre de l'étude. Cette absence de données (ou le nonaccès public à ces données) souligne la nécessité de pouvoir inciter les institutions présentes en région à renforcer les analyses genrées, tous secteurs confondus.

Méthode

En se référant aux auditions des étudiantes et étudiants menées par la C5, le Groupe Égalité retient la définition de la réussite étudiante repérée dans l'étude « État des recherches en économie et en sociologie sur la réussite universitaire », à savoir : « **réussir, c'est d'abord se développer au regard d'objectifs personnels et qui débordent du champ scolaire** »¹²¹. Il s'appuie sur les **auditions spécifiques** réalisées auprès de l'Université de Nantes :

- **Françoise LE FICHANT**, Vice-Présidente en charge de la Responsabilité sociale (15 septembre 2025),
- **Nicolas RAFIN**, maître de conférences en sociologie, membre du Centre Nantais de Sociologie (CENS) (12 novembre 2024),
- **Sophie ORANGE**, directrice adjointe de l'UFR de sociologie (14 janvier 2026).

Introduction

Les étudiantes sont majoritaires dans l'enseignement supérieur en France aujourd'hui (56 %) ¹²² et en Pays de la Loire (54,74%).

En Pays de la Loire, comme sur le reste du territoire national, la réussite scolaire – statistiquement plus importante chez les filles que chez les garçons – se traduit

¹²¹ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2025-03/vers-l-galit-femmes-hommes-chiffres-cl-s-2025-36317.pdf>

¹²² <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2025-03/vers-l-galit-femmes-hommes-chiffres-cl-s-2025-36317.pdf>

ainsi par une plus forte obtention de diplômes en enseignement supérieur. Entre 15 et 24 ans, 30,8 % des femmes sorties du système scolaire sont diplômées du supérieur en Pays de la Loire contre 23% des hommes¹²³.

Cependant, si les garçons de la région des Pays de la Loire entament plus souvent des études supérieures que leurs homologues en France (75,7% contre 74,3%), ce n'est pas le cas des filles (77,4% Pays de la Loire contre 79,4% en France).

Par ailleurs, les femmes de 25 à 34 ans sont 56 % à avoir un diplôme de niveau bac + 2 et plus, contre 48 % des hommes¹²⁴. Cependant, les femmes représentaient, en 2023, 30 % des titulaires d'un titre d'ingénieur, chiffre certes en progression (leur part était de 22 % en 2000), et la part des femmes dans les classes préparatoires aux grandes écoles a diminué entre 2020 et 2022¹²⁵. Ce déficit de profils féminins dans les filières d'ingénieurs constitue un frein à la compétitivité des entreprises régionales, en les privant d'un vivier de talents indispensable pour répondre aux enjeux de l'innovation et des transitions technologiques, notamment dans le secteur tertiaire.

Le choix des filières d'études supérieures, en lien en partie avec les spécialités suivies au lycée, a **des conséquences sur l'insertion socioprofessionnelle des femmes** à l'issue de leurs études supérieures. Ces inégalités sont **le reflet des inégalités femmes-hommes encore prégnantes dans la société**.

Il est donc nécessaire d'avoir une analyse nuancée et de mettre en lumière un certain nombre d'inégalités entre étudiantes et étudiants, dans la perspective de pouvoir **identifier des leviers correctifs indispensables** pour une meilleure égalité et une insertion socioprofessionnelle réussie des femmes et des hommes.

¹²³ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7934696>

¹²⁴ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2025-03/vers-l-galit-femmes-hommes-chiffres-cl-s-2025-36317.pdf>

¹²⁵ <https://www.inegalites.fr/etudes-superieures-selon-le-sexe>

Eléments de réflexion sur la réussite des BTS en région Pays de la Loire

Afin de comprendre si la localisation territoriale de l'établissement peut jouer un rôle dans la réussite à la diplomation, le Cariforef a exploité les données relatives à la réussite aux examens, mises à disposition par l'Education nationale. Ces éléments sont produits pour venir enrichir la réflexion du CESER qui mène des travaux cette année sur les conditions de vie et de réussite des étudiants ligériens.

En 2023 (rentrée scolaire 2022/2023), 5 818 apprentis formés en CFA et 5 704 étudiants de lycées professionnels se sont présentés à l'examen du BTS. Parmi eux, 4 596 apprentis et 4 993 élèves ont été admis. Le taux de réussite s'élève donc respectivement dans la région à 79% par l'apprentissage et 88% par la voie scolaire.

Au-delà de la voie de formation qui peut faire varier la réussite aux examens¹²⁶, la question est posée de savoir si la situation géographique de l'établissement a un impact sur la diplomation. A partir de la grille de densité proposée par l'Insee permettant de classer une commune en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire, les éléments qui suivent vont chercher à répondre à cette question.

Mais en amont, partageons la définition de ce maillage territorial :

- Commune rurale : commune peu dense au sens de la grille communale de densité

Exemple : Derval, Chemillé-en-Anjou, Port-Brillet, Loir en Vallée, Chantonay

- Commune de densité intermédiaire : commune urbaine, de densité intermédiaire au sens de la grille communale de densité, et constituant un des éléments de l'espace urbain

Exemple : Clisson, Cholet, Evron, Arnage, Luçon

¹²⁶ Des travaux du Céreq ont démontré que l'alternance favorisait la diplomation des jeunes sortants de l'enseignement supérieur ([Inégalités scolaires et professionnelles. Nouveaux regards. XXXes journées du longitudinal, 16-17 juin 2025, Dijon, Source : enquêtes Génération 2010, 2013 et 2017, Céreq](#)). En Pays de la Loire, le constat semble amener à la conclusion inverse en revanche. Le profil social des jeunes entrant en jeu également, cela peut être un élément d'explication à ce constat.

- Commune densément peuplée : commune urbaine et dense au sens de la grille communale de densité, et constituant un des éléments de l'espace urbain

Exemple : Nantes, Angers, Le Mans

En Pays de la Loire, de sensibles différences selon la densité communale

A l'échelle régionale, et en comparant BTS par BTS, il apparaît que les étudiants en apprentissage réussissent sensiblement mieux aux examens dans les établissements des territoires situés dans une commune rurale que dans une commune urbaine. Par la voie scolaire, ce constat semble également vrai au vu des chiffres analysés ci-après.

Ainsi, par la voie de l'apprentissage, 93 BTS sont proposés en région Pays de la Loire, dont 20 sont mis en œuvre en communes rurales et pour lesquels on fait le constat suivant :

- 7 ont des taux de réussite plus élevés en zone rurale qu'en zone urbaine (que cela soit dans des communes de densité intermédiaire ou densément peuplées),
- 4 ont des taux de réussite plus élevés en zone rurale que dans un des deux types de zones urbaines (mais inférieur ou égal à l'autre type de zone urbaine),
- Et 5 ont des taux de réussite plus faibles en zone rurale qu'en zone urbaine.
- Enfin, 4 ne sont proposés qu'en zone rurale et donc ne permettent pas de comparaison rural/urbain pour ces spécialités de BTS.

Par la voie scolaire, 88 BTS sont proposés en région Pays de la Loire, dont 17 sont mis en œuvre en communes rurales et pour lesquels on fait le constat suivant :

- 9 ont des taux de réussite plus élevés en zone rurale qu'en zone urbaine (que cela soit dans des communes de densité intermédiaire ou densément peuplées),
- 4 ont des taux de réussite plus élevés en zone rurale que dans un des deux types de zones urbaines (mais inférieur ou égal à l'autre type de zone urbaine),
- Et 3 ont des taux de réussite plus faibles en zone rurale qu'en zone urbaine,

- Enfin, 1 n'est proposé qu'en zone rurale et donc ne permet pas de comparaison rural/urbain dans cette spécialité de BTS.

	Champ : 20 BTS comparables ¹²⁷(existants à la fois dans les communes rurales et les urbaines)			Champ : 93 BTS		
Apprentissage	Nombre de présents à l'examen	Nombre d'admis à l'examen	Taux de réussite	Nombre de présents à l'examen	Nombre d'admis à l'examen	Taux de réussite
Communes rurales	446	369	83%	446	369	83%
Communes de densité intermédiaire	1 240	916	74%	2 153	1 681	78%
Communes densément peuplées	1 821	1 390	76%	3 219	2 546	79%
Tous zonages Pays de la Loire	3 507	2 675	76%	5 818	4 596	79%

Source indiquée en annexe

	Champ : 17 BTS comparables (existants à la fois dans les communes rurales et les urbaines)			Champ : 88 BTS		
Voie scolaire	Nombre de présents à l'examen	Nombre d'admis à l'examen	Taux de réussite	Nombre de présents à l'examen	Nombre d'admis à l'examen	Taux de réussite
Communes rurales	225	198	88%	225	198	88%
Communes de densité intermédiaire	825	701	85%	2 331	2 056	88%
Communes densément peuplées	1 068	934	87%	3 148	2 739	87%
Tous zonages Pays de la Loire	2 118	1 833	87%	5 704	4 993	88%

Source indiquée en annexe

Si l'on affine cette question au sein des communes urbaines, il apparaît que les étudiants réussissent sensiblement mieux aux examens dans les établissements des territoires situés dans une commune urbaine de densité intermédiaire que

¹²⁷ Afin d'avoir des éléments comparables, et comme la question est de savoir si la situation géographique a un impact sur l'obtention d'un diplôme, seuls des BTS présents à la fois dans les communes rurales et les communes urbaines ont été retenus pour l'analyse. D'autant plus que lors d'une précédente étude menée par le Cariforef, à la demande de la Région et du Rectorat, dans le cadre de la réforme des lycées professionnels, il ressortait, aux dires des établissements de formation interrogés, que certains BTS présentaient un niveau d'exigence plus élevé que d'autres, compte tenu de contenus de formation jugés « compliqués » et « techniques ».

dans une commune urbaine densément peuplée. Et ceci que cela soit par la voie scolaire ou en apprentissage.

Ainsi, en circonscrivant l'analyse aux BTS mis en œuvre dans les deux types de maillage urbain :

- En apprentissage, 21 BTS ont un taux de réussite plus élevé dans des communes urbaines densément peuplées quand 30 BTS ont un taux de réussite plus élevé dans des communes urbaines de densité intermédiaire.
- Par la voie scolaire, 21 BTS ont un taux de réussite plus élevé dans des communes urbaines densément peuplées quand 26 BTS ont un taux de réussite plus élevé dans des communes urbaines de densité intermédiaire.

Des départements qui présentent des visages contrastés

En Loire-Atlantique, le nombre de BTS proposés à la fois dans des communes rurales et dans des communes urbaines est trop faible pour permettre d'en tirer des conclusions (4 BTS par apprentissage, 4 BTS par voie scolaire), d'autant que ce département est celui comptant proportionnellement le moins d'habitants résidant dans une commune rurale de la région, à raison d'une personne sur trois (cf. en annexe la répartition des habitants ligériens par type de commune).

En revanche, dans ce département, on observe une différenciation entre la réussite au BTS des apprenants en communes urbaines de densité intermédiaire et ceux de communes urbaines densément peuplées, et ceci en faveur des premiers. L'écart y est plus marqué chez les apprentis (+ 4 points), que chez les étudiants de lycées professionnels (+ 2 points).

	Apprentissage Champ : 17 BTS comparables (existants dans les deux types de communes urbaines)			Voie scolaire Champ : 15 BTS comparables (existants dans les deux types de communes urbaines)		
	Nombre de présents à l'examen	Nombre d'admis à l'examen	Taux de réussite	Nombre de présents à l'examen	Nombre d'admis à l'examen	Taux de réussite
Loire-Atlantique						
Communes de densité intermédiaire	319	266	83%	342	311	91%
Communes densément peuplées	937	741	79%	877	781	89%

Source indiquée en annexe

En Maine-et-Loire, ou plus d'un habitant sur deux habite dans une commune rurale, par l'apprentissage, 8 BTS sont mis en œuvre à la fois dans des

communes rurales et dans des communes urbaines. Parmi ces sections, 4 ont un taux de réussite plus élevés pour les établissements situés en commune rurale, et 4 autres sont dans la situation opposées. En moyenne pour ces 8 BTS, le taux de réussite est plus élevé dans les communes rurales que dans les communes urbaines (+ 5 points).

Par la voie scolaire, le nombre de sections mises en œuvre à la fois en territoire rural et en territoire urbain est trop faible pour être analysé à ce niveau de finesse.

<i>Maine-et-Loire</i>	Apprentissage Champ : 8 BTS comparables		
	<i>Nombre de présents à l'examen</i>	<i>Nombre d'admis à l'examen</i>	<i>Taux de réussite</i>
Communes rurales	85	69	81%
Communes de densité intermédiaire	111	82	74%
Communes densément peuplées	665	499	75%

Source indiquée en annexe

Comme pour la Loire-Atlantique, dans le département du Maine-et-Loire on observe une différenciation entre la réussite au BTS des apprenants en communes urbaines de densité intermédiaire et ceux de communes urbaines densément peuplées, et là aussi en faveur des premiers. L'écart y est cette fois-ci plus marqué chez les étudiants de lycées professionnels que chez les apprentis.

<i>Maine-et-Loire</i>	Apprentissage Champ : 10 BTS comparables (existants dans les deux types de communes urbaines)			Voie scolaire Champ : 16 BTS comparables (existants dans les deux types de communes urbaines)		
	<i>Nombre de présents à l'examen</i>	<i>Nombre d'admis à l'examen</i>	<i>Taux de réussite</i>	<i>Nombre de présents à l'examen</i>	<i>Nombre d'admis à l'examen</i>	<i>Taux de réussite</i>
Communes de densité intermédiaire	143	109	76%	333	303	91%
Communes densément peuplées	687	518	75%	461	396	86%

Source indiquée en annexe

En Mayenne, où près de deux habitants sur trois résident dans une commune rurale, et un habitant sur trois réside dans une commune à densité intermédiaire,

un seul BTS est proposé à la fois dans un territoire rural et dans un territoire urbain.

A noter que le taux de réussite aux examens du BTS dans les établissements mayennais est respectivement de 72% par apprentissage et 86% par voie scolaire. Ces taux portent sur l'ensemble des BTS mis en œuvre dans le département, qui peuvent différer selon la voie de formation.

En Sarthe, ou certes plus d'un habitant sur deux habite dans une commune rurale, le nombre de BTS mis en œuvre, pour chaque voie de formation, et à fois en territoire rural et en territoire urbain, est trop faible pour être analysé à ce niveau de finesse.

En revanche, un plus grand nombre de BTS sont mis en œuvre à la fois en communes urbaines de densité intermédiaire et en communes urbaines densément peuplées. Ainsi, on observe une différenciation entre la réussite aux examens des apprenants en communes urbaines de densité intermédiaire et ceux de communes urbaines densément peuplées, mais cette fois-ci, en faveur des seconds. De plus, L'écart y est marqué chez les étudiants de lycées professionnels que chez les apprentis.

Précisément :

- En apprentissage, 5 BTS ont un taux de réussite plus élevé dans des communes urbaines densément peuplées quand on observe le contraire pour 5 autres BTS du département.
- Par la voie scolaire, 7 BTS ont un taux de réussite plus élevé dans des communes urbaines densément peuplées quand on observe le contraire pour aucun autre BTS du département.
-

<i>Sarthe</i>	Apprentissage Champ : 10 BTS comparables (existants dans les deux types de communes urbaines)			Voie scolaire Champ : 7 BTS comparables (existants dans les deux types de communes urbaines)		
	<i>Nombre de présents à l'examen</i>	<i>Nombre d'admis à l'examen</i>	<i>Taux de réussite</i>	<i>Nombre de présents à l'examen</i>	<i>Nombre d'admis à l'examen</i>	<i>Taux de réussite</i>
Communes de densité intermédiaire	141	94	67%	71	54	76%
Communes densément peuplées	327	241	74%	151	133	88%

Source indiquée en annexe

Enfin en Vendée, où comme en Mayenne deux habitants sur trois résident dans une commune rurale et un habitant sur trois réside dans une commune à densité intermédiaire, bien que 11 BTS soient mis en œuvre par apprentissage dans un territoire rural, seuls 4 parmi eux le sont à la fois dans un territoire rural et dans un territoire urbain.

Par la voie scolaire, 7 sont mis en œuvre dans les deux types de territoires. Parmi eux, 5 ont un taux de réussite plus élevés pour les établissements situés en commune rurale, 1 est dans la situation opposée, et le dernier enregistre un taux identique sur les deux types de territoires. En moyenne pour ces 7 BTS, le taux de réussite est plus élevé dans les communes rurales que dans les communes urbaines (+ 7 points).

Voie scolaire Champ : 7 BTS comparables			
Vendée	Nombre de présents à l'examen	Nombre d'admis à l'examen	Taux de réussite
Communes rurales	50	48	96%
Communes de densité intermédiaire	118	105	89%

Source indiquée en annexe

In fine, si on observe des écarts dans la diplomation aux BTS selon les territoires, plus souvent en faveur des territoires ruraux voire des territoires à densité intermédiaire, cette tendance n'est pas la même pour tous les départements. On peut supposer que d'autres éléments entrent en lignes de compte comme notamment les caractéristiques socio-démographiques et l'environnement familial de ces apprenants.

Un point de différenciation est également à noter, au regard des données qui ont été exploitées. Il s'agit de la question de la diversité de l'offre de formation mise en œuvre dans les territoires. Ainsi, il ressort que les communes rurales ont une offre plus resserrée que les communes urbaines, notamment si l'on rapproche cette offre du nombre d'habitants résidant dans ces territoires. Pour exemple, en Loire-Atlantique, on peut constater qu'un jeune résidant dans une commune rurale aura le choix entre 6 BTS différents, tandis qu'un jeune résidant en commune à densité intermédiaire aura le choix entre 33 BTS, et un jeune résidant dans une commune à densité peuplée aura le choix entre 67 BTS. Certes, l'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales par voie

scolaire¹²⁸ relève d'un processus de concertation entre les acteurs et est une compétence partagée entre le conseil régional et la région académique, et vise à répondre aux enjeux économiques et aux besoins du territoire tout en étant dans une vision prospective. Mais ce dernier point peut soulever des interrogations.

Il pourrait être intéressant d'analyser les caractéristiques socio-démographiques des apprenants, ainsi que les vœux d'orientation qu'ils formulent en fin de terminale dans l'éventualité où la provenance géographique de l'apprenant serait renseigné. Ces éléments pourraient apporter d'autres éléments de réflexion et par la même des pistes d'actions.

Annexes

Répartition des habitants ligériens par type de commune

Département	Communes rurales	Communes de densité intermédiaire	Communes densément peuplées	Tous zonages	Part des moins de 25 ans	Part des habitants résidant dans une commune rurale
Loire-Atlantique	451 236	546 226	475 694	1 473 156	30,7%	31%
Maine-et-Loire	473 001	144 391	210 759	828 151	31,3%	57%
Mayenne	195 031	110 406	0	305 437	29,0%	64%
Sarthe	320 014	92 884	153 231	566 129	29,1%	57%
Vendée	471 602	234 741	0	706 343	26,4%	67%
Pays de la Loire	1 910 884	1 128 648	839 684	3 879 216	29,7%	49%

Source : population municipale 2022, grille de densité 2025, Insee

Éléments de méthodologie sur les données analysées :

- Source : système d'information Ocean, Cyclades – DEPP – SIES - Ministère de l'Agriculture et de la mer (Entrepôt de données du Réseau des Carif-Oref).
- Traitement : Cariforef des Pays de la Loire

¹²⁸ <https://eduscol.education.fr/3607/carte-des-formations-professionnelles-initiales>

- Champ : Certifications du ministère de l'Éducation nationale quelle que soit la tutelle de l'établissements de formation (Éducation nationale, enseignement supérieur, mer, agriculture), circonscrit à la formation professionnelle initiale, par voie scolaire et apprentissage.
- Année : rentrée scolaire 2022/2023, session d'examens 2023
- A noter qu'un BTS proposant plusieurs options est considéré autant de fois qu'il a d'options.

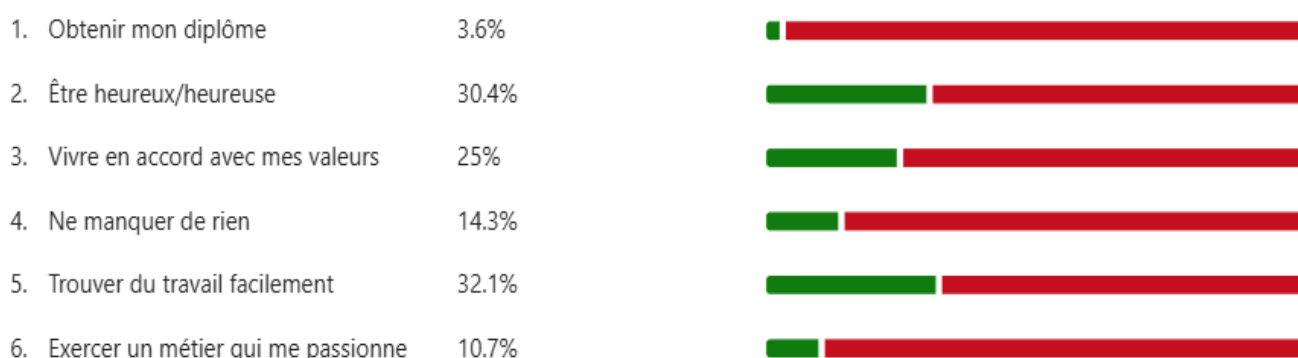
Annexe 6 : Sondage auprès des jeunes de « La Promotion »

Sondage mené par SMS auprès de 300 jeunes du dispositif régional « La Promotion », du 5 au 21 novembre 2025.

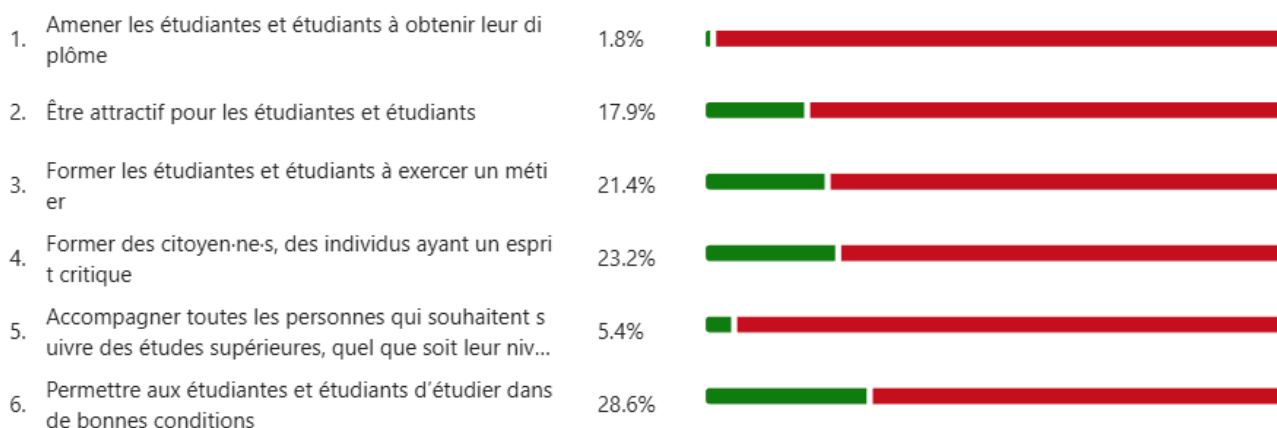
56 répondants (soit 18,6% de taux de réponse)

Modalités : les réponses sont proposées déjà rédigées ; les répondants sont invités à les classer.

1. Pour vous, qu'est-ce que la "réussite" ?



2. Pour vous, qu'est-ce que "réussir", pour un établissement d'enseignement supérieur ?



Remerciements

Le CESER, tout particulièrement le Président de la Commission 5 « Éducation, formations et métiers de demain », Éric MALO, le rapporteur de cette étude, Timothée BRUN, et la chargée d'études Laure CARNET, adressent leurs sincères remerciements à l'ensemble des personnes auditionnées de novembre 2024 à novembre 2025, tout particulièrement les plus jeunes. Leur disponibilité, la qualité de leurs interventions, leurs expertises et/ou leur spontanéité et leur finesse d'analyse ont largement contribué à la réalisation de cette étude. Toutes n'ont pas pu être citées dans le texte, mais qu'elles soient assurées que leurs interventions ont été appréciées, et ont compté dans la réalisation de cette étude¹²⁹.

Auditions du 7/11/24

Christian ROBLEDÓ, Professeur des Universités, ancien Président de l'Université d'Angers, représentant au CESER des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche (universités et grandes écoles)

Jean-Michel DUREPAIRE, Directeur général de l'Ecole Supérieure des Techniques Aéronautiques et de Construction Automobile, représentant au CESER de l'enseignement supérieur et recherche privés

Florent GUÉRIF, animateur local des Solidarités - Fédération Maine-et-Loire du Secours Populaire Français

Auditions du 9/01/25

Anne-Lyse HERVY, présidente InterAsso Nantes

Bastien TRANCHAND, président de la Fé2A (Fédération étudiante des associations angevines)

Arthur LÉVÊQUE, président de l'Unef Angers

Audition du 16/01/25

Françoise RAYNAUD, La Roche-sur-Yon agglomération, Vice-présidente Emploi, insertion professionnelle, enseignement supérieur et professionnel

Elizabeth DARNICHE, La Roche-sur-Yon agglomération, Chargée de mission Enseignement supérieur, recherche et innovation

¹²⁹ Lorsque le prénom et/ou le nom d'une personne n'est pas précisé, il s'agit de son choix personnel.

Audition du 6/02/25

Emmanuel DROUIN, enseignant en économie et droit rural, Ecole supérieure des agricultures (ESA), Angers - CFDT

Corentin CHOISY, doctorant en épistémologie, Inserm, Nantes Université - CGT

Audition du 10/02/25

François-Charles WOLFF, Professeur en sciences économiques, IAE Nantes

Audition du 28/02/25

Vincent TROGER, Maître de conférences en sciences de l'éducation au Centre de recherche en éducation de Nantes

Audition du 13/03/25

Marie DAVID, Maître de conférences en sociologie, Centre nantais de sociologie, Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé) de l'académie de Nantes. Co-titulaire de la Chaire Ouverture sociale dans l'enseignement supérieur 2024-2030 de Nantes université. FSU

Audition du 17/03

Boris FLORECK, Directeur des services aux étudiants & directeur de la composante sciences humaines et sociales, Université Catholique de l'Ouest, Angers

Audition du 23/03/25

Christophe MICHAUT, Professeur des universités, Directeur de l'Observatoire de la réussite universitaire et co-directeur du Centre de Recherche en Education de Nantes (CREN) -

Marine ROCHE, Chargée de mission de l'Observatoire de la réussite universitaire

Echange du 7/04/25

Claire MORICE, étudiante salariée et militante

Audition du 8/04/25

Benjamin KIRSCHNER, adjoint au maire d'Angers chargé de la jeunesse et de la vie étudiante

Katia JARLE, Chargée de mission Vie étudiante, Ville d'Angers

Benoît BOULANG, Directeur jeunesse et vie étudiante, Ville d'Angers

Echange du 23/04/25

Lise CHALLINE-LAPERRIERE, ex-présidente du SEIO Junior-Entreprise de ESEO

Audition du 23/04/25

Cyrille BROCHARD, Responsable du Service Commun Informatique Sciences, Faculté des Sciences et des Techniques, Nantes Université - Représentant SNPTES-Unsa, secrétaire académique

Audition du 24/04/25

Julie MORÈRE, Vice-Présidente vie étudiante et des campus, Nantes Université

Laurent BORDET, Vice-Président Vie des Campus, Université d'Angers

Déplacement du 28/04/25 au Mans

Fabienne LAGARDE, vice-présidente Enseignement supérieur, recherche, Le Mans Métropole

Patrick MAHOUE, Chargé de mission Enseignement supérieur et Recherche, Le Mans Métropole

Sandrine BACCONNIER-BAYLET, Vice-présidente Formation et Vie universitaire, Le Mans Université

Catherine CLÉDER, Directrice adjointe de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs du Mans

Gabrielle SEVAUX, Assistante sociale au sein du Service de santé étudiante, Le Mans Université

Carole LE RENDU, Directrice générale de l'Itemm, Ecole des métiers de la musique du Mans

Audition du 15/05/25

Jérôme GASTINEAU, Directeur général adjoint des services - Formation et vie de campus, Nantes Université

Nadège SOUCHEREAU, Directrice Europe et international, Nantes Université

Estelle LEGEARD, Médecin, directrice du Service de santé des étudiants, Nantes Université

Audition du 16/05/25

Valérie JEANNEAU, enseignante en chimie en classe préparatoire au lycée Clémenceau, Nantes

Olivier COUTTOLLEAU, enseignant en mathématiques et informatique en classe préparatoire, 1^{re} année PTSI au lycée Livet, Nantes

Témoignage

Oscar GILBERT-MONOD, en stage au CESER en avril-mai 2025, étudiant en licence de droit à La Rochelle

Audition du 3/06/25

Nathalie BOURSIER, directrice générale du Crous de Nantes Pays de la Loire

Rémi BONASSO, directeur adjoint du Crous de Nantes Pays de la Loire

Audition du 24/06/25

Estelle LEGEARD, Médecin, directrice du Service de santé des étudiants, Nantes Université

Enora LEJEUNE, Vice-Présidente solidarité santé, Nantes Université

Audrey LE QUELLEC, chargée de mission prévention, Nantes Université

Canan, Ninon et Alexy, étudiants relais santé, Nantes Université

Audition du 3/07/25

Karine FOUCHER, Vice-Présidente Orientation-Insertion, Nantes Université

Audition du 28/08/25

Ellen KOUZOUBACHIAN, responsable du programme BRIO pour Audencia, Centrale Nantes, IMT Atlantique, l'école des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire et Oniris, école Vét-Agro Nantes

Bella BENOIST, coordinatrice du programme BRIO pour Chantrerie

Bertille GRASSET, Justine GUERRY, Yana KREYBEL, Lucie LEROYER et Kylian PLOQUIN, tutrices et/ou anciens bénéficiaires BRIO

Audition du 2/10/25

Jean-Philippe POIRIER, Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques aux lycées Jean-Perrin et Louis-Jacques-Goussier à Rezé. SN2D-UNSA

Laurent FOURNIER, Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques au lycée Réaumur/Buron à Laval. SN2D-UNSA

Frédérique DE ROBIEN, Directrice déléguée aux formations professionnelles et technologiques au lycée Chevrollier à Angers, pôle Tertiaire. SN2D-UNSA

Eric METAY, Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques au lycée Tabarly aux Sables d'Olonne. SN2D-UNSA

Franck BURGERJON, Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques au lycée Robert-Garnier à la Ferté-Bernard. SN2D-UNSA

Xavier CHERBONNEL, Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques au lycée Appert à Orvault, pôle Hôtellerie. SN2D-UNSA

Déplacement du 3/10/25 à Fontenay-le-Comte

Christelle ROUHAUD, adjointe au Maire de la Ville de Fontenay-le-Comte en charge de l'enseignement supérieur et de la jeunesse, conseillère communautaire Pays de Fontenay-Vendée à la jeunesse

Yves-Marie BOUCHER, conseiller communautaire délégué à l'économie et à la formation / emploi de Pays de Fontenay-Vendée

La **tutrice / coordinatrice** du Campus À 2 PAS de Fontenay-le-Comte

Alexis, étudiant en sciences de l'éducation au Campus À 2 PAS de Fontenay-le-Comte

Clarisse, étudiante en BTS communication au Campus À 2 PAS de Fontenay-le-Comte

Déplacement du 16/10/25 à Saint-Nazaire

Marie COLLET-SACERRE, chargée de mission enseignement supérieur, recherche et innovation, Saint-Nazaire Agglo

Antony FEDELE-BENOIT, Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie de Saint-Nazaire, Responsable du Campus Saint-Nazaire Heinlex

Gérôme SEGUETTES, Directeur délégué à la formation continue et à l'apprentissage, IUT de Saint-Nazaire

Marta CHOINSKA-COLOMBEL, Conseillère Continuum Bac -3 / Bac +8, IUT de Saint-Nazaire

Aymeric AUPIAIS, étudiant en 2^e année de BUT 2 GC-GP

Clara MOUSSIEAU, étudiante en 2^e année de BUT 2 TC

Maxime DELAUNAIS, étudiant en 3^e année de BUT GC-CD

Déplacement du 24/11/25 à Châteaubriant

Catherine CIRON, 1^{re} adjointe au Maire de la Ville de Châteaubriant, vice-présidente de la Communauté de communes de Châteaubriant-Derval, élue référente du Campus Connecté

Séverine CHANTEBEL, Coordinatrice et tutrice du Campus Connecté de Châteaubriant

Le CESER remercie également **Samia SOULTANI-VIGNERON**, vice-présidente du Conseil régional des Pays de la Loire à l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation et l'export, ainsi que **Karine LONG**, cheffe de service adjointe Campus et expériences étudiantes, pour leurs réponses, les temps d'échanges accordés et leur qualité.

Il remercie enfin le **Carif-Oref des Pays de la Loire**, sa directrice **Valérie LUCAS** ainsi que **France DUQUESNOY**, Responsable pôle Aide à la Décision Institutionnelle et Individuelle (AD2I), pour leur appui via une note sur le taux de réussite des étudiants en BTS en Pays de la Loire.

Bibliographie

Documentation du CESER des Pays de la Loire

- *JeunesseS : Pouvoir de dire, Pouvoir d'agir*, présenté par Géraldine BÉALU et Florence LACAZE au nom de la Commission « Education – Formation – Métiers de demain », juin 2022

Rapports

- Rapport d'information « *sur les relations stratégiques entre l'État et les universités* », présenté par Laurence GARNIER et Pierre-Antoine LEVI, au nom de la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport, Sénat, octobre 2025
- « *Investir dans l'avenir : rebâtir un service public de l'enseignement supérieur* », rapporté par Kenza OCCANSEY, CESE, juillet 2025
- *Le rapport public annuel 2025*, Cours des comptes, mars 2025
- « *Concertation sur la vie étudiante : conditions de vie, conditions d'études, conditions de réussite* » de Jean-Michel Jolion, Délégué ministériel, juin 2023

Autres documents

- « *Enquête sur l'évolution du coût de la vie étudiante* », UNEF, août 2025
- *Baromètre de la précarité étudiante*, FAGE, février 2025
- *Les chiffres clés de la Jeunesse 2025*, INJEP
- « *Femmes et hommes face à la formation et à l'emploi : quelles réalités ?* », CARIF OREF, décembre 2024
- « *État des recherches en économie et en sociologie sur la réussite universitaire* », Christophe Michaut, juin 2023
- « *Stratégie régionale enseignement supérieur, recherche, innovation 2021-2027* », Région des Pays de la Loire, Février 2021

Principaux sites internet consultés

- <https://www.education.gouv.fr/>
- <https://www.ac-nantes.fr/>
- <https://www.insee.fr/fr/accueil>

Glossaire

Alternance : terme large qui désigne toute formation alternant cours et travail en entreprise/administration, incluant l'apprentissage et le contrat de professionnalisation (pour les jeunes ou les adultes), avec un objectif de qualification professionnelle.

Antenne universitaire : site délocalisé d'une université qui permet de suivre des cours ou des formations loin du campus principal.

Apprentissage : contrat spécifique destiné aux jeunes de 16 à 29 ans, qui prépare à un diplôme (CAP, BTS, licence, etc.) en combinant formation en centre et travail en entreprise/administration. L'étudiant est salarié et reçoit un salaire.

Bachelor : diplôme d'établissement qui donne un niveau équivalent à bac +3 ou bac +4, mais qui n'est pas forcément reconnu par l'État. Il existe des bachelors universitaires de technologie (BUT), des bachelors conférant le grade de licence et des bachelors visés¹³⁰ ou non¹³¹.

BTS : Brevet de Technicien Supérieur, diplôme de niveau Bac+2 qui prépare à un métier précis, souvent en alternance ou avec des stages en entreprise.

BUT : Bachelor Universitaire de Technologie, diplôme français de niveau Bac+3 délivré par un IUT, qui forme à la fois au métier et à la poursuite d'études.

Campus A2PAS : lieu de formation permettant de suivre des études supérieures à distance, mixant autonomie numérique et accompagnement, mis en place par une intercommunalité en réponse à l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) de la Région des Pays de la Loire.

Campus connectés : lieu de formation permettant de suivre des études supérieures à distance, mixant autonomie numérique et accompagnement, mis en place par une intercommunalité en réponse à l'Appel à projets national. Campus connecté est aussi un label national.

CFA : Centre de formation d'apprentis, établissement qui forme des jeunes en apprentissage (alternance école/entreprise).

CNOUS : Centre national des œuvres universitaires et scolaires ; organisme public qui pilote et coordonne le réseau des Crous au niveau national

Cordées de la réussite : dispositif visant à favoriser l'égalité des chances et l'accès à l'enseignement supérieur des élèves de milieux modestes.

¹³⁰ Un diplôme peut être « gradé » ou « visé » (niveau d'en-dessous) : « visés » correspond au droit donné par la Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion pour avoir le droit d'utiliser le terme.

¹³¹ Source : <https://etudiant.lefigaro.fr/vos-etudes/etudes-superieures/32044-bachelor-definition-reconnaissance-par-l-etat-et-liste/>

COTAC : Comité des territoires académiques. Il réunit les représentants des collectivités territoriales des Pays de la Loire accueillant des établissements d'enseignement supérieur afin de partager des éléments d'information et des données utiles à la planification.

CROUS : Centre régional des œuvres universitaires et scolaires ; organisme public qui gère les bourses, le logement et la restauration des étudiants

CPER : Contrat de Plan État-Région, accord entre l'État et une région pour financer des projets d'aménagement, d'infrastructure et d'éducation sur plusieurs années.

CVEC : Contribution Vie Étudiante et de Campus, taxe obligatoire pour tous les étudiants en France, utilisée pour financer les services et activités du campus (sport, culture, santé, aide sociale...).

Décohabitation : fait pour un jeune de quitter le domicile familial pour vivre seul, en colocation ou dans un logement indépendant.

DEPP : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance : service du ministère de l'Éducation nationale chargé des statistiques et de l'évaluation du système éducatif.

Enseignement privé lucratif : établissements privés qui ont pour but de générer des bénéfices pour leurs propriétaires ou actionnaires.

Enseignement privé non lucratif : écoles ou établissements privés qui ne cherchent pas à faire de profit, souvent gérés par des associations, fondations ou congrégations religieuses. Les fonds servent uniquement au fonctionnement et au développement de l'école.

ESSPIG : Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général

INSPÉ : Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation, établissement qui forme les futurs enseignants et personnels éducatifs en France.

Licence : diplôme universitaire de niveau Bac+3, général ou disciplinaire, qui permet généralement de poursuivre en master.

Licence professionnelle : spécialisation en 1 an après un Bac+2 (BTS, L2), orientée vers l'insertion professionnelle rapide dans un métier précis.

Massification de l'enseignement supérieur : phénomène par lequel un nombre croissant d'étudiants accède aux études supérieures, rendant l'université plus accessible à un public plus large.

Master : diplôme officiel de l'enseignement supérieur français de niveau Bac+5, reconnu par l'État, qui peut être de recherche (Master Recherche) ou professionnel (Master Professionnel).

Mastère : diplôme privé ou spécialisé, parfois délivré par des écoles ou institutions, souvent professionnel ou pointu, mais pas toujours reconnu par l'État comme un diplôme national.

Orientation : processus visant à donner à chaque élève, dès la 6^e et tout au long de la scolarité, les outils, les compétences et la méthodologie qui lui permettront de construire son projet aux différentes étapes de sa formation. L'orientation désigne à la fois les modalités de production et de reproduction de la division sociale et technique du travail, et l'action de donner une direction déterminée à sa vie¹³².

Parcoursup : plateforme nationale d'admission dans l'enseignement supérieur après le bac.

PASS/LAS : Parcours Accès Spécifique Santé (licence santé avec une mineure au choix) ou Licence Accès Santé (licence au choix avec une mineure santé), formation universitaire pour accéder aux études de santé

Plafond de verre : barrière invisible qui empêche certains groupes (souvent femmes ou minorités) d'accéder aux postes élevés ou aux responsabilités, malgré leurs compétences et qualifications et malgré la législation.

Plan avenir : programme du ministère de l'Éducation nationale visant à préparer les lycéens et collégiens à leur orientation et leur insertion professionnelle.

Polytech : réseau d'écoles d'ingénieurs françaises rattachées aux universités, qui forment aux métiers de l'ingénierie et des technologies dans divers domaines (informatique, mécanique, énergie, matériaux...).

RNCP : Répertoire National des Certifications Professionnelles, liste officielle des titres reconnus par l'État français pour attester d'une qualification professionnelle. Contrairement aux licences ou aux masters, les titres RNCP ne s'inscrivent pas dans un parcours universitaire. Ils sont souvent accessibles via des formations professionnelles continues, en alternance ou via la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

SRESRI : Schéma régional fixant les priorités de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

¹³² J. Guichard & M. Huteau. L'orientation scolaire et professionnelle

Interventions des organisations

FRCIDFF

Intervention au nom du groupe égalité FH

Nous remercions tout d'abord le rapporteur, le président et les membres et de la chargée d'étude de la commission C5 amis aussi les membres du groupe égalité au nom duquel j'interviens.

Dans un 1er temps, quelques constats importants à souligner :

- les étudiantes sont majoritaires dans l'Enseignement Supérieur en PDL à 54,74%
- elles ont une meilleure réussite scolaire statistiquement importante avec une obtention supérieure des diplômes.

Cependant,

- les filles entament de façon moindre en PDL /France, des études supérieures soit 77.4% en PDL contre 79, 4% en France.
- elles sont 30% titulaires d'un titre d'ingénieures en 2023.
- leur part en classe préparatoire baisse de 2010 à 2022

Ces constats qui viennent compléter la présentation de Timothée sont l'illustration du choix des filières d'études supérieures en partie en lien avec les spécialités suivies au lycée. Il était donc nécessaire d'avoir une analyse nuancée des inégalités femmes – hommes et de mettre en lumière ces inégalités dans la perspective d'inciter les institutions présentes en région, de renforcer les analyses genrées tous secteurs confondus.

Dans un second temps, nous souhaitons remercier la C5 de nous avoir donné l'opportunité de produire ce focus. Il nous a permis par ailleurs d'initier une nouvelle méthode. Dans un temps imparti relativement court le groupe égalité a engagé une réflexion sur le sujet respectant le cadre fixé par le rapporteur en proposant quelques ajustements ; exercice pas si facile.

Le groupe égalité a ainsi respecté le plan proposé afin que notre contribution soit intégrée comme fil rouge tout au long de l'étude. Nous avons défini dans ses grandes lignes, la tram du focus, puis un groupe de travail s'est constitué pour rédiger une proposition soumise au groupe égalité en présence du rapporteur. Nous avons pris appui également sur 3 auditions

UDES

Au nom de l'UDES, je souhaite d'abord saluer le travail conduit par la commission, par le rapporteur sans oublier la chargée d'étude.

Ce rapport a un mérite essentiel : il nous rappelle que la réussite en 1er cycle ne peut pas être réduite à un indicateur académique. Elle se joue dans l'égalité d'accès, la qualité des parcours, les conditions de vie, et l'insertion dans la société.

Nous souhaitons faire trois remarques centrées sur l'emploi-compétences, l'égalité d'accès, et la qualité des partenariats avec le monde socio-économique.

Première remarque : l'égalité d'accès passe d'abord par les conditions de vie.

Le rapport est très clair : logement, alimentation, mobilité, santé — notamment santé mentale — sont des déterminants majeurs de la réussite, et creusent des écarts entre étudiants et aussi entre territoires.

Nous appuyons les préconisations relatives au logement, à la restauration et à la lutte contre le non-recours aux aides, notamment quand elles visent aussi les étudiants de BTS, souvent éloignés des RU.

Deuxième remarque : emploi et compétences, oui — mais avec une logique de parcours et de qualité.

Le rapport montre que les établissements ont renforcé leurs liens avec le monde socio-économique, notamment via des stages, via l'alternance et la professionnalisation des cursus.

L'UDES y est évidemment attentive : ces liens sont indispensables pour sécuriser les parcours et préparer les compétences aux transitions, et ils reposent beaucoup sur le tissu d'employeurs de proximité.

Nous retenons aussi l'équilibre rappelé par le rapport : éviter le « tout apprentissage » et préserver la mission de formation à des savoirs et compétences transférables, au-delà du premier emploi immédiat.

Dans cet esprit, l'UDES soutient fortement la préconisation 23 : une action collective coordonnée pour faciliter l'accès aux stages, en mobilisant les plateformes existantes et les services d'orientation.

Pour l'UDES, les partenariats doivent associer tous les employeurs, dont ceux de l'économie sociale et solidaire, très présents dans les services à la personne, le sanitaire-social, l'animation, la culture, l'insertion, ou encore la transition écologique — autant de secteurs où les besoins de compétences sont durables et ancrés dans les territoires.

Troisième remarque : la soutenabilité financière du service public est la condition de réussite.

Le rapport le dit nettement : derrière les constats et préconisations, l'enjeu central reste la situation financière de l'enseignement supérieur public.

L'UDES appuie la préconisation visant à garantir des moyens adaptés, afin d'éviter que la contrainte budgétaire ne se traduise par une dégradation de l'encadrement, du soutien aux publics fragiles, ou une hausse des coûts supportés par les étudiants — ce qui serait contraire à l'objectif de démocratisation.

Pour conclure, l'UDES votera favorablement cet avis, en souhaitant la réalisation :

- d'une politique de réussite qui commence par les conditions de vie,
- des partenariats socio-économiques orientés compétences et qualité des parcours, en intégrant explicitement l'ESS

Enfin, pour l'UDES, la réussite suppose des moyens à la hauteur des missions du service public. Les difficultés financières des universités pèsent directement sur l'accompagnement, l'encadrement et la vie étudiante.

CGT – FSU – UNEF – Solidaire

Parce qu'il n'y a pas de véritable liberté sans possibilité de s'instruire, nos organisations revendiquent un droit à l'éducation garanti par l'Etat, pour toutes et tous, entendu comme accès au savoir et à la connaissance et affirmé par le préambule de la constitution de 1946.

Ce droit à l'éducation et ce modèle d'enseignement public sont aujourd'hui remis en question et donc à défendre.

Pour le supérieur, ce droit passe par la garantie de l'égalité d'accès en 1er lieu à un service public d'orientation de qualité et de proximité afin que chaque jeune puisse bénéficier de l'orientation de son choix dans la poursuite de ses études et en 2nd lieu à un service public d'enseignement supérieur et de recherche garantissant à tous les étudiant-es, quel que soit leur milieu social et leurs origines, les moyens d'étudier. Il doit faire le lien entre la recherche qui crée le savoir et la formation qui permet l'acquisition et la diffusion de ce savoir.

Nos organisations partagent la vision du Ceser sur la réussite étudiante qui consiste à créer les conditions permettant aux étudiant-es d'assumer pleinement leur autonomie d'adultes libres et responsables, de s'insérer dans la vie sociale, de se réaliser pleinement et de participer à la vie démocratique.

Pour ce faire, le service public de l'enseignement supérieur doit avoir les moyens tant humains que financier pour assurer l'ensemble de ces missions de service public à savoir la formation et la réussite des étudiant-es, la recherche et sa diffusion, l'orientation et la promotion sociale, la diffusion de la culture humaniste et enfin la coopération européenne et internationale. Il doit retrouver son sens de service public national avec toutes ses valeurs, notamment celles de gratuité, d'égalité d'accès et de droits, et de laïcité (comprise comme la neutralité du service public qui n'exclut pas la liberté d'expression).

Nous partageons les constats posés par l'étude tant sur la situation des établissements d'enseignement publics que sur la précarisation d'une partie des étudiants, ainsi que sur les inégalités d'accès aux études supérieures en lien avec le déterminisme social et les inégalités territoriales. Comme le Ceser, nous alertons sur la place grandissante de l'enseignement supérieur privé notamment lucratif ainsi que sur les dérives qui y sont dénoncées et l'absence de contrôle.

Nos organisations rejoignent le Ceser sur une partie des préconisations notamment sur le besoin de financer prioritairement les établissements publics et d'augmenter leurs moyens pour garantir une offre de formation publique et un accompagnement des étudiants tout au long du parcours.

Ces moyens passent notamment par l'augmentation de la capacité d'accueil des universités, par une amélioration du taux d'encadrement, par la création de postes sous statut pour l'ensemble des personnels, par l'augmentation des crédits destinés au fonctionnement des universités et à l'amélioration de leur patrimoine immobilier et par le développement du financement de la recherche notamment de la recherche fondamentale et en Sciences Humaine et Sociale. Nous rejoignons également les préconisations visant à améliorer les conditions de vie des étudiants via le soutien à l'activité des CROUS pour favoriser l'accès à un logement décent et abordable, à une alimentation en quantité et en qualité suffisante, aux soins, aux droits ou encore à l'égalité de genres.

Nous regrettons néanmoins l'absence de préconisation concernant la situation financière des étudiants. Une de nos propositions est la création d'une allocation d'autonomie modulable et rattachée à la personne bénéficiaire permettant à chacun quelle que soit sa situation, de poursuivre, dans des conditions dignes ses études. Elle répond au besoin de promotion sociale dans les études supérieures. A défaut, l'étude aurait pu préconiser d'expérimenter une allocation pour les étudiants les plus précaires ou tout au moins de revaloriser les bourses et d'en réformer les critères.

Malgré ce manque, la CGT, la FSU, l'UNEF et Solidaires voteront l'avis et remercie le rapporteur et la chargée de mission pour la qualité de leur écoute et de leur travail

CGT-FO

La délégation Force Ouvrière aurait pu cosigner l'intervention faite par Yvic au nom des organisations CGT, FSU, UNEF et SOLIDAIRES portant sur l'étude à l'ordre du jour.

Mais disposer de 3 minutes de plus pour apporter quelques précisions sur notre appréciation FO sur les conditions d'étude après le BAC nous a semblé une bonne opportunité.

Monsieur le Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace (dont chacun ici connaît le nom ! Thimothée n'a pas le droit de répondre !)

Monsieur Philippe Baptiste a déclaré le 28 octobre 2025, devant la Commission des affaires culturelles et de l'éducation à l'Assemblée nationale que « *l'essentiel de la baisse des crédits du programme de la vie étudiante résulte en fait d'une diminution des dépenses relatives aux bourses sur critères sociaux* » et que « *du fait de la non-indexation des plafonds de ressources des foyers sur l'inflation, l'augmentation des revenus des familles en termes nominaux conduit un certain nombre d'étudiants à ne plus être éligibles à une bourse sociale. C'est un problème.* » (fin de citation)

Il ne pouvait pas préciser à cette date que l'extension du repas à un euro à tous était également en trompe-l'œil puisque sur les 80 millions d'euros alloués, il vient d'être précisé que 30 iront à la mesure de maintien des bourses étudiantes.

Mais, sur les 50 millions restants, environ les 4/5e seront consommés pour la simple compensation de la différence entre le tarif officiel de 3,30 euros et le repas à 1 €. Il ne restera donc que très peu (10 M. €) pour les mesures indispensables à la mise en œuvre par les CROUS du repas à 1 euro en infrastructure et personnels.

Dans le même temps et pour la première fois depuis des décennies, le budget pour les armées, avec une hausse prévue d'au moins 7 milliards, dépasserait celui de l'Éducation nationale.

Nous dénonçons les ECTS (European credits transfer system*) accordés aux jeunes qui s'engageraient dans le service national volontaire, mais aussi les divers procédés qui permettent les empiètements sur les diplômes et les intrusions de militaires dans les établissements d'enseignement supérieur : entre autres le certificat défense et sécurité à l'université de Lorraine, le forum sur les « métiers de la sécurité » à Rennes 2, ou encore le « bonus esprit-défense » à Aix-Marseille Université.

Enfin, dans son prononcé du 28 octobre 2025, le ministre a déclaré que pour permettre d'accroître la performance des établissements d'enseignement

supérieur, « Nous privilégions l'outil que sont les contrats d'objectifs, de moyens et de performance (Comp). (...) À partir de 2026, une nouvelle étape sera franchie. Les Comp devront couvrir l'intégralité de la stratégie de chaque établissement, (...) Concrètement, il s'agit de mettre en place une contractualisation territorialisée, à la fois dans la négociation et dans la mise en œuvre, puisque les acteurs locaux sont appelés à être parties prenantes de la stratégie des établissements, en particulier les collectivités qui le souhaitent. C'est une petite révolution, mais c'est surtout l'aboutissement de la logique d'autonomie des établissements et des universités, engagée il y a plus de quinze ans par Valérie Pécresse. (fin de citation)

Ainsi, alors que, comme le souligne l'étude, le retrait par la Région du financement du fonctionnement quotidien des universités (outils numériques, dispositifs d'orientation), crée une difficulté pour les établissements qui doivent composer avec une dotation par étudiant jugée insuffisante, la mise en œuvre complète des COMP nous conduira inévitablement à en reparler.

(*) Les crédits ECTS (European credits transfer system, ou système européen de transfert et d'accumulation de crédits) sont comme une monnaie commune pour les études supérieures en Europe. Ils mesurent la charge de travail et les connaissances acquises dans chaque formation, peu importe le pays où tu études.

FNE, GRAINE, LPO, URCPIE et Antoine Charlot en tant que personnalité qualifiée

Pour commencer le Groupe Environnement, composé d'Antoine CHARLOT, la LPO, FNE, URCPIE et le GRAINE, tient à saluer la très grande qualité de l'étude construite par la C5. Aboutir à un tableau quasi exhaustif des conditions de réussite en 1er cycle d'Enseignement supérieur était une ambition à la hauteur des travaux menés par le CESER des Pays de la Loire.

Cette étude dresse une vision du sujet, certes inquiétante, mais particulièrement réaliste, n'en déplaise à certains. À ce titre le Groupe Environnement apprécie particulièrement plusieurs éléments du rapport :

- l'approche par conditions de vie des étudiants allant du logement à la santé y compris mentale en passant par l'alimentation ou les ressources financières,
- la partie 4 sur le après autour de la poursuite des études, l'insertion professionnelle et la vie citoyenne,
- les exemples concrets existants donnés en illustration des préconisations, qui montrent bien que des actions sont possibles et n'attendent qu'à être

développées plus largement, diffusées dans tous les territoires ou les domaines de l'enseignement supérieur,

- les fils rouge territoires et égalité femmes-hommes qui montrent malheureusement que les inégalités perdurent voire même sont parfois amplifiées.

Nos organisations, même si elles reconnaissent l'importance du lien étroit entre les structures d'enseignement supérieur et le monde de l'entreprise pour faciliter l'insertion professionnelle, tiennent à souligner qu'elles partagent la vision du CESE sur le fait de sortir l'enseignement supérieur de la logique de marché.

Ainsi nous soutenons la préconisation 17 incitant à réaliser un recensement des établissements d'enseignement supérieur, de leurs statuts, frais d'inscription mais surtout la nature des titre délivrés reconnus ou non par l'État et leur taux de réussite.

Enfin, à l'heure où le rapport au travail a largement évolué, où la recherche de sens dans les emplois choisis est fondamentale, il semble pour les membres du Groupe Environnement indispensable que l'enseignement supérieur prenne ces éléments en compte pour garantir également la réussite des étudiants. La souplesse dans les parcours universitaires, les passerelles, la découverte des secteurs et métiers et également l'engagement associatif, syndical ou humanitaire sont autant de préconisations allant dans ce sens à nos yeux.

Le Groupe environnement votera cette étude et remercie tous les membres de la C5, son Bureau, Timothée le rapporteur et bien sûr Laure d'avoir réussi un travail d'une telle ampleur.

CFDT

Ce rapport est l'occasion d'un regard à 360 ° sur la réussite dans les 3 premières années de l'enseignement supérieur. Il est très complet et ancré dans la réalité régionale, ayant fait l'objet d'un grand nombre d'auditions.

La CFDT s'inscrit dans ses constats et préconisations mais souhaite insister sur quelques points :

La massification, qui est une grande réussite émancipatrice, cache de grandes disparités selon les origines sociales.

Ces disparités sont observables avant l'accès.

Selon que vous soyez bien ou moins informés, ambitieux ou modestes, en réussite scolaire ou en plus grand besoin d'aide, élève dans un lycée prestigieux

ou plus difficile, filles ou garçons, avec une facilité d'accès aux grandes villes ou non et vos chances d'obtenir un diplôme bac + 3 vous permettant une insertion réussie ou une poursuite en master sont différentes. C'est bien pourquoi la CFDT continue à défendre tous les dispositifs d'accompagnement permettant d'atténuer ces disparités. Ces dispositifs telles les cordées de la réussite ont été victimes des baisses de budgets et c'est dommageable pour les personnes mais aussi pour l'émergence de talents utiles à la société

Et une fois étudiant, le rapport met bien en évidence les inégales conditions de vie en termes de revenus (qui nécessite pour certains un travail rémunéré chronophage, de logement, d'alimentation, de mobilités. Autant de sujets qui nécessiteraient davantage de moyens pour que certains ne fassent pas le parcours universitaire les fers aux pieds.

Les moyens seraient aussi nécessaires dans les universités même, pour permettre de meilleures conditions d'enseignement et un accompagnement personnalisé. Notre région est notoirement moins dotée que d'autres. C'est tout à fait anormal.

La CFDT reconnaît par ailleurs un engagement significatif du Conseil Régional en investissement.

Dans ce contexte de manques de moyens, de l'argent est gaspillé en direction de profiteurs qui surfent sur le développement de l'apprentissage (tout à fait défendable quand il est organisé sérieusement) pour organiser des formations « bidons ». C'est bien pourquoi la CFDT demande que l'enseignement supérieur privé lucratif soit désormais davantage contrôlé et le cas échéant sanctionné.

L'enseignement supérieur est aussi important pour la structuration territoriale et l'économie régionale. C'est pourquoi la CFDT souhaite qu'un palier soit franchie pour encore mieux articuler le travail des établissements, du conseil régional, du Rectorat et des EPCI et ainsi faire émerger une structure de pilotage avec un périmètre d'actions plus large que le COTAC.

Nous terminons en formulant deux vœux :

- Que le conseil régional s'appuie sur ces constats et préconisations pour les traduire dans le Schéma régional de l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation
- Que l'Etat dote enfin les établissements publics à la hauteur des besoins

Pour la CFDT, l'argent n'est pas magique et l'enseignement supérieur, du fait de sa profonde influence sur les personnes et l'économie, devrait bénéficier d'une réforme fiscale juste et ambitieuse.

La CFDT remercie le rapporteur et la chargée d'étude et votera ce rapport.

La réussite des jeunes est une préoccupation centrale et constante de la chambre des métiers et de l'artisanat.

Nous saluons ce long travail de 2 ans qui propose des études affinées sur les territoires et permet de bien saisir les forces et les faiblesses des propositions d'études supérieures selon les publics, ruraux, citadins, villes peuplées ou villes désertées.

Nous saluons également le travail d'analyse concernant les étudiantes qui permet de comprendre combien les difficultés perdurent.

Nous saisissons cette opportunité pour réaffirmer une fois encore que les filières professionnelles accessibles dès la sortie du collège (lignes 340 à 345) ne sont pas des choix d'orientation par défaut, subis par les jeunes qui s'y engagent. Il existe bon nombre de jeunes qui font ce choix de s'orienter vers ces filières de la réussite, de l'excellence, garantie d'intégration dans le monde du travail et qui permet pour un certain nombre l'accès à des études supérieures.

Nous saisissons cette opportunité pour réaffirmer encore une fois la nécessité de soutenir nos centres de formation.

Les parcours permettant d'accéder à nos métiers ne sont pas des voies de garage mais des opportunités de réussite et d'épanouissement.

Nous observons l'arrivée en augmentation constante dans nos formations de jeunes et d'adultes en reconversion qui font le choix de se tourner vers l'artisanat après une première orientation dans l'enseignement supérieur.

Il convient donc d'être vigilant de ne pas opposer une fois encore les formations professionnelles et les études supérieures et dépasser les préjugés (les formations artisanales ne sont pas synonymes de sécheresse intellectuelle).

Concernant l'apprentissage, celui-ci est né dans le monde de l'artisanat et il est indispensable pour la transmission de nos métiers et de nos savoir-faire.

C'est un mode de formation qualitatif et exigeant, que ce soit pour les apprenants, mais aussi pour les maîtres d'apprentissage et les entreprises accueillantes menant les étudiants jusqu'aux BTM (brevet technique des métiers), équivalent à BAC +2. Ceux-ci peuvent aboutir à des titres MAF puis MOF et faire rayonner les savoirs faire au national et à l'international.

Il est essentiel de garder en mémoire que nos apprentis sont aussi de futurs entrepreneurs, acteurs essentiels de la vie sociale et économique de nos villes et communes sur l'ensemble du territoire en évitant la désertification des zones rurales (commerces et services de proximité, métiers d'art...).

Nous sommes extrêmement fiers que ce soit devenu un modèle pour les formations du supérieur.

S'il est évident que l'apprentissage ne correspond pas à toutes les propositions de l'enseignement supérieur, là où il est en place, il permet à la fois un accès aux études longues financées. Il est le gage d'intégration facilitée dans le monde du travail.

Les aides financières ont pu générer un effet d'aubaine et aspirer des fonds au détriment des formations artisanales. La décrue de ces aides sera à suivre de près afin qu'elle ne se produise pas au détriment des métiers dont la transmission en dépend tout en continuant à offrir des opportunités pérennes pour les étudiants d'un certain nombre de filières du supérieur.

Nous saluons l'attention portée aux étudiants entrepreneurs et la nécessité de leur apporter un soutien particulier.

Nous comprenons largement que le cursus universitaire soit une voie importante. Cependant, les formations professionnelles représentent d'autres opportunités pour que chaque apprenant puisse se réaliser et préparer un vrai choix de carrière.

Nous remercions le rapporteur et la commission pour ce rapport.

U2P

À l'U2P, nous savons que la vitalité de nos entreprises de proximité, et donc de nos territoires, dépend de notre capacité à construire nos savoir-faire et à les transmettre.

Aujourd'hui, l'enseignement supérieur français connaît des bouleversements majeurs : une massification sans précédent, des universités en difficulté financière et l'arrivée de nouveaux acteurs.

L'U2P souhaite aussi souligner que ces bouleversements vont s'amplifier à l'avenir avec la baisse de la natalité, qui mécaniquement, accroîtra la concurrence entre l'ensemble des établissements pour attirer de nouveaux jeunes.

Dans ce contexte, il est impératif de réaffirmer nos priorités : la qualité de la formation et l'efficacité de l'insertion professionnelle.

Nous tenons à redire ici que l'apprentissage n'est pas une voie par défaut, c'est une voie d'excellence. Des enseignements de très bon niveau forment par l'apprentissage dans le supérieur, et dans de nombreux métiers, des personnes compétentes qui s'insèrent facilement dans la vie professionnelle. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en Pays de la Loire, le taux de réussite au BTS par

l'apprentissage atteint 79 %. Nationalement, le nombre d'apprentis dans le supérieur a été multiplié par 9 depuis 2005.

C'est une « chance sociale » irremplaçable : elle offre aux jeunes un revenu immédiat et une expérience concrète qui les éloigne de la précarité. C'est aussi le modèle qui répond aux besoins de nos territoires, en formant des techniciens qualifiés immédiatement opérationnels pour nos entreprises. L'apprentissage crée ce lien organique entre le savoir académique et la réalité du métier que nous défendons chaque jour.

Dans cet esprit, l'U2P n'opposera pas apprentissage et formation dite « supérieure » car notre pays a besoin des deux. Jean-Louis Etienne, explorateur bien connu, fils d'artisan/commerçant, a été orienté vers un CAP de tourneur-fraiseur qu'il a obtenu ; le travail manuel lui redonne le goût des études, ses professeurs le poussent vers un baccalauréat technique puis c'est médecine chirurgie radiologie biologiste et médecine du sport.

De même, l'U2P n'opposera pas acteurs publics de l'enseignement et acteurs privés. Nous estimons que notre pays a besoin des deux.

Néanmoins, il convient d'opérer une distinction entre l'enseignement privé régulé et celui qui ne l'est pas.

Le premier regroupe des structures, reconnues par l'Etat, qui concourent aux missions de service public et délivre des diplômes nationaux ou visés.

Le second, hors contrat, est très coûteux et sa qualité difficilement évaluable notamment au regard de titres RNCP qui ne sont pas des diplômes universitaires. La vigilance est alors nécessaire pour protéger les jeunes et les familles.

L'U2P votera cette étude.

FCPE – CRAJEP – UNSA – PEEP – APEL-URADEL et groupe Solidarité (qui regroupe les Acteurs de l'insertion par l'Economie - Associations caritatives - APF – CAF - CLCV – CRSA – FAS – FRCIDFF - Mutualité Française des Pays de la Loire – URAF – URIOPSS)

Cette intervention est au nom de la FCPE, du CRAJEP, de l'UNSA, de la PEEP, de l'APEL et de l'URADEL des Pays de la Loire ainsi que du groupe solidarité du CESER Pays de la Loire,

Nous tenons tout d'abord à saluer la contribution de la commission 5 à un sujet aussi vaste qu'essentiel et à remercier le rapporteur, le bureau, la chargée d'étude mais aussi tous les membres de la commission pour la qualité de

l'écoute, des échanges et la volonté de consensus qui ont irrigué ces deux années de travail passionnant.

Cette étude a donné lieu à un grand nombre d'auditions qui nous ont permis de mieux appréhender le vécu des acteurs et la réalité du sujet au sein du territoire des Pays de la Loire dans toute sa diversité. Elle a permis de dégager un grand nombre de préconisations que nous soutenons et que nous souhaitons voir se concrétiser. Nous retenons aussi qu'il est essentiel, à tous les niveaux, d'associer aux décisions qui les concernent les jeunes, notamment en s'appuyant sur les organisations représentatives existantes et d'encourager cette participation en accordant une large place à leurs contributions dans l'élaboration des politiques publiques qui les impactent.

L'accompagnement à la réussite des étudiants, chercher à lever les obstacles notamment socio-économiques, ce n'est pas pour nous de l'assistanat, c'est permettre à chaque étudiante et étudiant d'avancer vers son avenir, debout sur ses deux jambes.

Soutenir les jeunes est plus que jamais nécessaire dans un contexte d'accumulation des crises et d'incertitude quant à leur quotidien et à l'avenir, crise climatique, impact de l'IA, conflits militaires... qui fragilise une grande majorité d'entre eux.

Une fois de plus nous rappelons qu'investir dans les jeunes, c'est investir dans l'avenir, et quoi de plus précieux que l'avenir de notre jeunesse et de notre société.

A ce titre nous alertons sur la situation financière plus que critique dans laquelle se trouve une très grande majorité de nos Universités faute de financement suffisant de la puissance publique.

Nous voterons en faveur de cette étude.

CCIR

Si nous partageons le constat de l'urgence financière de nos universités, nous regrettons une vision trop clivante à l'égard de l'enseignement privé lucratif.

Nous exprimons notamment notre désaccord avec la reprise de l'expression du CESE prônant une « sortie de l'enseignement supérieur de la logique de marché ».

Cette formule, sortie de son contexte, ignore la réalité d'un écosystème où l'agilité et la réactivité sont indispensables pour répondre aux besoins en compétences de nos entreprises.

Soyons très clairs : nous rejoignons l'étude du CESER sur la nécessité de plus de transparence et de qualité pour l'offre privée lucrative. En revanche, nous refusons qu'on laisse croire que les dérives mentionnées dans cette étude sont une généralité et freinent la réussite des étudiants.

Ce secteur répond à une véritable demande des familles et des acteurs économiques que le public ne peut plus satisfaire seul.

La CCI est un acteur majeur de la formation post-bac en région. Via nos CFA et nos écoles, nous formons chaque année des milliers de jeunes au plus près des réalités du terrain.

Pour nous, l'entreprise n'est pas un « facteur absorbant » qui détournerait des études. C'est au contraire un lieu de pédagogie à part entière.

C'est précisément la confrontation avec le monde du travail qui donne aux jeunes l'envie de poursuivre leurs études en donnant du sens à leurs savoirs.

L'alternance et l'apprentissage restent les plus courts chemins vers l'emploi durable et le meilleur rempart contre le chômage.

Nous aurions souhaité que la conclusion de ce rapport soit reformulée pour valoriser le partenariat indispensable entre formation et monde du travail, plutôt que de l'opposer à un modèle purement académique.

En conclusion, la CCIR regrette que, n'ayant pu faire entendre sa voix sur les ajustements de rédaction permettant un meilleur équilibre, elle s'abstiendra sur ce rapport. Nous ne pouvons cautionner un texte qui installe une défiance envers des acteurs essentiels de notre écosystème de formation.

MEDEF

Aujourd'hui, 21,5 % des 15-24 ans sont au chômage dans notre pays. C'est une hausse de 2,8 points en un an, le taux le plus élevé depuis 2021. Mais surtout, 12,9 % des 15-29 ans ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études. Derrière ces chiffres, ce sont des trajectoires suspendues, des espoirs fragilisés, parfois un décrochage durable. C'est précisément pour cela que Patrick Martin appelait dès octobre 2025 à faire de la jeunesse une grande cause nationale. Il le dit clairement : « Leur avenir est notre avenir. C'est un enjeu pour le pays, pour l'économie, pour la société. ». Nous partageons donc tous ici une conviction forte : la réussite des jeunes est l'un des déterminants majeurs de l'avenir économique et social de notre pays.

Dans un pays confronté au vieillissement démographique, à la baisse du nombre d'actifs et à une perte de compétitivité industrielle, chaque génération compte.

Chaque jeune qui décroche est une fragilité supplémentaire pour notre avenir collectif.

Mais réussir, ce n'est pas simplement prolonger des études. Réussir, c'est permettre à chaque jeune de trouver sa place dans la société, dans l'emploi, dans l'engagement citoyen. Et cela suppose un lien clair, assumé et structuré entre l'enseignement supérieur et le monde économique. De ce point de vue, nous voulons redire que la montée en qualification ne peut pas être pensée indépendamment des besoins en compétences de nos territoires. Former sans perspective d'insertion serait une impasse sociale. Former uniquement pour répondre à un besoin immédiat serait une impasse stratégique. L'équilibre est exigeant, mais il est indispensable.

Nous saluons la place reconnue à l'apprentissage, qui est en Pays de la Loire un véritable levier d'ascension sociale et d'insertion professionnelle. Or, nous savons que les équilibres financiers récents au niveau national fragilisent ce dispositif. Dans ce contexte, nous devons être collectivement vigilants : préserver la solidité des socles académiques, oui, mais sans affaiblir un outil qui permet à des milliers de jeunes de poursuivre des études qu'ils n'auraient parfois pas pu financer autrement.

Sur l'offre de formation, la diversité des acteurs publics, privés associatifs, privés lucratifs fait partie de la réalité de notre territoire. Il doit aussi être reconnu comme un facteur de dynamisme et d'adaptation. Il faut cependant comprendre pourquoi ce secteur s'est développé. Ce n'est pas le fruit du hasard ni d'une dérive : c'est la réponse à des besoins réels et non couverts des capacités d'accueil insuffisantes dans les universités publiques, un Parcoursup vécu comme opaque et anxiogène par de nombreuses familles, et des universités fragilisées financièrement dans certains territoires. Le rapport lui-même cite l'exemple de La Roche-sur-Yon. Critiquer l'émergence de ces acteurs sans analyser les causes structurelles qui l'ont rendue nécessaire, c'est traiter les symptômes sans soigner la maladie. S'agissant du développement de l'offre privée, nous partageons l'exigence de qualité et de transparence. Mais nous refusons toute lecture qui opposerait public et privé ou qui laisserait entendre que la diversité des acteurs relèverait d'une dérive. L'innovation, la réactivité et l'investissement privé participent aussi de la dynamique territoriale. La question n'est pas la nature de l'acteur, mais le niveau d'exigence qui lui est appliqué. Et ce niveau d'exigence doit être fondé sur des faits avérés, appliqué de manière équitable à tous, et non sur une suspicion généralisée. Il serait injuste de généraliser les dérives de quelques acteurs à l'ensemble d'un secteur. Nous devons veiller à ne pas fragiliser l'attractivité de notre région en envoyant des

signaux ambigus aux établissements et aux entreprises qui investissent dans la formation.

Nous sommes par ailleurs profondément attachés à ce que chaque jeune puisse accéder à l'enseignement supérieur, quel que soit son territoire, son profil ou son parcours. La diversification de l'offre de formation contribue précisément à cet objectif : elle élargit les possibilités d'une orientation choisie, et non subie. Réduire cette diversité sans renforcer en parallèle l'offre publique fragiliserait l'égalité des chances, non l'inverse. C'est une question de justice sociale autant que d'efficacité économique.

Nous ne pouvons pas soutenir un texte qui, à plusieurs reprises, installe une défiance à l'égard d'acteurs essentiels de notre écosystème de formation. La réussite des jeunes suppose de la régulation, oui.

Mais elle ne peut pas reposer sur une suspicion généralisée à l'égard du privé ni sur une mise à distance implicite de l'apprentissage, qui demeure l'un des leviers les plus puissants d'insertion et d'émancipation sociale. Parce que nous défendons une vision exigeante, équilibrée et partenariale de l'enseignement supérieur, le MEDEF votera contre ce rapport.

Le MEDEF restera pleinement mobilisé pour défendre un système soutenable et orienté vers l'emploi, et veillera à ce que les contributions des entreprises soient utilisées avec cohérence, efficacité et stabilité au service de la compétitivité et de l'avenir démographique du pays.

Cela ne remet en rien en cause notre engagement pour la jeunesse. Bien au contraire : c'est au nom de cette exigence et de l'avenir collectif que nous prenons cette position.

Nous remercions le Président de la C5 le rapporteur et la chargée d'étude pour leur implication.



Conditions de réussite en 1^{er} cycle d'enseignement supérieur en Pays de la Loire

Les Pays de la Loire comptent **154 000 étudiantes et étudiants**, dans toute la **diversité** de leurs parcours, profils, filières mais aussi appartenance sociale, capacité de mobilité, personnalité...

Cette étude prend place dans un contexte particulier et inquiétant pour le **modèle de l'enseignement supérieur public français**, et dans un contexte de **difficultés économiques pour de nombreux étudiants**.

Elle se place aussi dans une **perspective positive** d'amélioration d'un existant déjà bien développé, dans une région où les décideurs s'inscrivent dans une logique de coopération. Elle s'appuie sur l'écoute attentive de celles et ceux qui font l'enseignement supérieur en Pays de la Loire : étudiantes et étudiants, responsables d'établissements, enseignants, chercheurs, syndicats, collectivités territoriales...

Elle s'inscrit, enfin, dans le contexte d'une **Stratégie régionale enseignement supérieur, recherche et innovation 2021-2027** qui arrive à son terme, et l'élaboration prochaine de la nouvelle Stratégie.

**CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ENVIRONNEMENTAL
DES PAYS DE LA LOIRE**

Hôtel de la Région
1 rue de la Loire
44 966 Nantes cedex 9
Tél. 02 28 20 53 14
ceser@paysdelaloire.fr



ceser.paysdelaloire.fr



CESER Pays de la Loire



www.linkedin.com/company/ceser-pdl/

